

MAI
2006



Diagnostic régional Travail auvergne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
du travail, de l'emploi
et de la formation
professionnelle
d'Auvergne



Pourquoi un Diagnostic Régional Travail ?

Le défi pour l'Auvergne est de continuer à faire face au déclin démographique de la région en accueillant et retenant les jeunes populations porteuses de dynamisme. Dès lors l'enjeu est de développer et soutenir l'activité économique, de favoriser l'innovation et la recherche, d'ouvrir le territoire sur l'extérieur et de renforcer son attractivité.

La gestion des âges dans l'entreprise est un défi majeur pour la région Auvergne et ce doit être un moyen de renforcer la compétitivité des entreprises, en assurant de meilleures conditions de travail aux salariés.

Il convient d'augmenter également –autant que faire se peut– le taux d'emploi des jeunes et des salariés âgés et renforcer les politiques de prévention, en luttant en particulier contre toutes les formes de pénibilité au travail.

C'est l'enjeu de la Politique Travail qui, en se fixant des objectifs de réduction drastique du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, se doit d'accompagner des emplois de qualité. En outre, le vieillissement de la population salariée nous impose de repenser l'adéquation entre l'état de santé et les postes de travail, en intégrant les problématiques de valorisation de l'expérience ainsi que celles du handicap, dans une logique de maintien et de qualité dans l'emploi, la prise en compte de l'âge au travail dans la politique de prévention du travail en Auvergne devenant une priorité.

Mais la politique Travail, qui doit en Auvergne comme ailleurs s'inscrire résolument dans la prévention des risques professionnels, a besoin d'outils dans l'accompagnement des entreprises afin que celles ci puissent devenir plus efficaces et plus compétitives.

En effet, de bonnes conditions de travail, des emplois stables et mieux sécurisés tout en aménageant la flexibilité indispensable à l'économie moderne, un dialogue social renouvelé, sont la garantie d'une meilleure efficacité de notre appareil productif.

La Politique Travail est un tout ; elle est au cœur de l'entreprise ; elle est faite pour sécuriser les personnes mais également pour les accompagner à mieux relever les défis d'un territoire en pleine mutation. C'est ainsi que l'accompagnement des mutations économiques, la formation des hommes, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la préparation à l'emploi des personnes défavorisées, sont des atouts indispensables afin que les entreprises puissent également satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre, dans une situation de l'emploi où le taux de chômage devrait passer sous la barre des 7 % en 2007.

Afin de mener à bien cette entreprise, ce Diagnostic Travail n'a qu'une prétention : mieux éclairer le présent et anticiper l'avenir. Connaître bien son territoire, ses particularités, ses failles, sont d'autant d'outils efficaces pour l'action et la construction des objectifs de la nouvelle Politique Travail, inscrits dans le Plan de Modernisation de l'Inspection du Travail .

Pascal Bodin.

Sommaire

1 .	Contexte géographique, démographique et économique	page 04
	1.1. Espace et population	06
	1.2. Population active – Taux d'activité	09
	1.3. L'Emploi	11
	1.4. La demande d'emploi	13
	1.5. Formes d'emploi : contrats de travail (cdd, cdi, intérim), travailleurs handicapés, contrats en alternance, contrats aidés.	15
2 .	L'appareil productif auvergnat	22
	2.1. Répartition des effectifs en 2004 selon le secteur d'activité	24
	2.2. Répartition des établissements en 2004 selon leurs taille et secteur d'activité	28
	2.3. Poids des grands établissements auvergnats en 2004	30
3 .	Les mutations économiques	31
	3.1. Les mutations économiques en Auvergne	33
	3.2. Les pôles de compétitivité	36
	3.3. L'Observatoire des mutations économiques	36
	3.4. L'accompagnement des entreprises	37
	3.5. Les zones d'emploi de la région face aux mutations économiques	39
4 .	Le dialogue social	43
	4.1. Les Prud'hommes en 2002	45
	4.2. Les sections syndicales et les délégués syndicaux en Auvergne fin 2005	48
	4.3. Les délégués du personnel dans les Ets de 11 à 49 salariés en 2003-2004	50
	4.4. Les élections au Comité d'entreprise en 2003-2004	51
	4.5. La négociation d'entreprise en 2005 en Auvergne	53
	4.6. Les conflits du travail en 2005 en Auvergne	55
	4.7. Les CHS-CT en 2003-2004 en Auvergne	56
5 .	Santé – Sécurité au travail	57
	5.1. Les risques liés au travail	59
	5.1.1. Les accidents du travail en région Auvergne	59
	5.1.2. Les maladies professionnelles déclarées en 2003	67
	5.1.3. Situations de risques professionnels répertoriés en 2004	72
	5.1.4. Repérage des préparations CMR de catégorie 1 ou 2	75
	5.1.5. Les entreprises classées SEVESO en Auvergne	80
	5.2. Les préventeurs locaux	81
	5.2.1. La CRAM	81
	5.2.2. L'OPPBTP	81
	5.2.3. Le FACT	82
	5.2.4. L'ARACT	82
6 .	L'Inspection du Travail	83
	6.1. La politique Travail en Auvergne	85
	6.2. L'Inspection du Travail en Auvergne – Activité des années 2004 et 2005	87
	6.3. Repérage des préparations CMR de catégorie 1 ou 2 - Evolution sur 4 ans	91
	6.4. Le Travail Illégal - Bilan des actions conduites en 2005 en Auvergne	93
7 .	Annexes	94
	Annexe 1. Emploi salarié par secteur (Unedic NES 16 & 36 Auvergne 2004)	95
	Annexe 2. Essai de typologie des zones d'emploi face aux mutations économiques. Etude Situation/Fragilité/Potentialité (SFP)	96
	Annexe 3. Fiche d'aide au contrôle produit (CMR)	101
	Annexe 4. Les établissements SEVESO en Auvergne	102
	Annexe 5. Les compétences de l'Inspection du Travail	103
	Annexe 6. Programme Régional Travail - Plan d'Action	104



... *Une terre de contrastes*
mêlée de tradition
et de modernité ...



1. contexte géographique, démographique et économique

L' Auvergne, terre de contrastes dans ses paysages, est également un territoire diversifié et contrasté dans sa figuration démographique et économique. Aux côtés de la désertification des départements du Sud et de l'Allier, elle possède une capitale régionale grosse d'une agglomération de 410 000 habitants qui fait de ce territoire l'un des plus peuplés du pays et le plus peuplé du centre de la France.

Malgré sa faible natalité, elle attire dans ses facultés de très nombreux étudiants avec, comme capitale universitaire, Clermont-Ferrand, plus importante que Montpellier.

Sa ruralité, une des plus prononcée de France, contraste avec son caractère industriel qui occupe près de 20% de la totalité des emplois Assedic. Le taux d'activité des femmes auvergnates est identique à celui des jeunes françaises et le taux de chômage de la région est un des plus bas de France.

Terre de contrastes, elle l'est aussi dans sa flexibilité de l'emploi salarié : alors que l'on pourrait s'attendre dans une région traditionnelle à une précarité moindre, le nombre de contrats de très courte durée y est plus important qu'ailleurs et les contrats à durée déterminée aidés marchands et non-marchands sont aux alentours de 20 000, soit 6 % de l'emploi total. C'est dire que cette région possède paradoxalement des accents de tradition et de modernité qui lui donnent des atouts mais également des problématiques importants dans les évolutions qu'elle devra affronter au cours du XXI^{ème} siècle.

1.1. Espace et population

L'Auvergne s'inscrit en Europe dans une vaste diagonale, s'étendant du Portugal au Luxembourg, caractérisée par une faible densité de population. La densité auvergnate est ainsi inférieure de plus de moitié à celle de la France métropolitaine et de l'Union Européenne.

Région dont plus de la moitié des communes est classée en zone de montagne, elle se rattache historiquement et culturellement au Massif Central.

■ Huit aires urbaines regroupant 2/3 des auvergnats

Pourvue d'un espace urbain occupant une position de plus en plus dominante, la région reste très marquée par un caractère rural encore bien présent.

En Auvergne, l'espace à dominante urbaine s'organise autour de huit pôles urbains (Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Issoire et Thiers).

Composé de 418 communes et occupant 25% du territoire, cet espace urbain regroupe 845.100 habitants soit 65% des Auvergnats.

L'aire urbaine la plus peuplée de la région est celle de Clermont-Ferrand. Avec un peu moins de 410 000 habitants, elle se retrouve à la 18ème position sur le plan national.

Les emplois sont plus concentrés que la population. En effet, 68% des emplois régionaux sont situés sur une des 418 communes de l'espace auvergnat à dominante urbaine.

Complétant ce maillage urbain, dix-neuf pôles d'emploi de l'espace rural et une quarantaine de bourgs ou petites villes irriguent le reste du territoire par leur offre de services et d'équipements.

Ce réseau est plus dense que dans les autres régions françaises. C'est à travers lui que se développe le secteur tertiaire, notamment par l'aménagement de structures commerciales et de services de santé.

Il permet ainsi de retenir la population résidente et d'accueillir les nouveaux habitants.

■ Des perspectives démographiques orientées à la baisse

L'Auvergne reste une région peu peuplée, marquée par une faible natalité et un net vieillissement de la population. Depuis plus de vingt ans, les décès sont plus nombreux que les naissances.

Les mouvements migratoires compensent actuellement ce déficit naturel mais ne peuvent enrayer durablement la tendance au dépeuplement, ni infléchir le vieillissement de la population auvergnate.

Les derniers résultats du recensement au 1er janvier 2004 font apparaître un renversement de l'évolution globale de la population avec une légère croissance démographique, soit 1,4% de plus qu'en 1999.

Estimations de population par sexe et âge au 1er janvier 2003 (1)

	Auvergne		France métr.	
	%	V.A	%	V.A
Ensemble	100	1 314	100	59 635
0 à 19 ans	23	289	25	14 977
20 à 39 ans	25	332	27	16 329
40 à 59 ans	28	368	27	16 017
60 à 74 ans	15	198	13	7 694
75 ans et plus	9	127	8	4 618

Source Insee - Estimations localisées de population

(1) données provisoires

■ Quelques disparités géographiques

Au recensement de la population de 1999, seules quatre zones d'emploi présentaient une part des moins de 20 ans dans l'ensemble de la population, supérieure à 21,7% : Clermont-Ferrand, Moulins, Le-Puy-en-Velay et celle d'Yssingeaux qui se distingue par le plus fort taux régional : 25,2%.

Territoires Vécus

Auvergne édition 2002

Organisation territoriale de l'emploi

et en Aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

- Aires urbaines**
- Pôles urbains**
Agglomérations comptant 5 000 emplois ou plus
- Couronnes périurbaines**
Communes dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine
- Communes multipolarisées**
Communes dont 10% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

Espace à dominante rurale

- Aires d'emploi de l'espace rural**
- Pôles d'emploi de l'espace rural**
Communes ou agglomérations n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, comptant 1 500 emplois ou plus
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural**
Communes dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural
- Autres communes de l'espace à dominante rurale**
Communes n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural

Source : Recensement général de la population de 1999 - INSEE

Organisation territoriale des services

On définit quatre gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes : une gamme de base (tabac, garage, maçon, alimentation, plombier, menuisier, école) ; une gamme de proximité (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, bouchers) ; une gamme supérieure (hôpital, laboratoire d'analyse médicales, cinéma) et

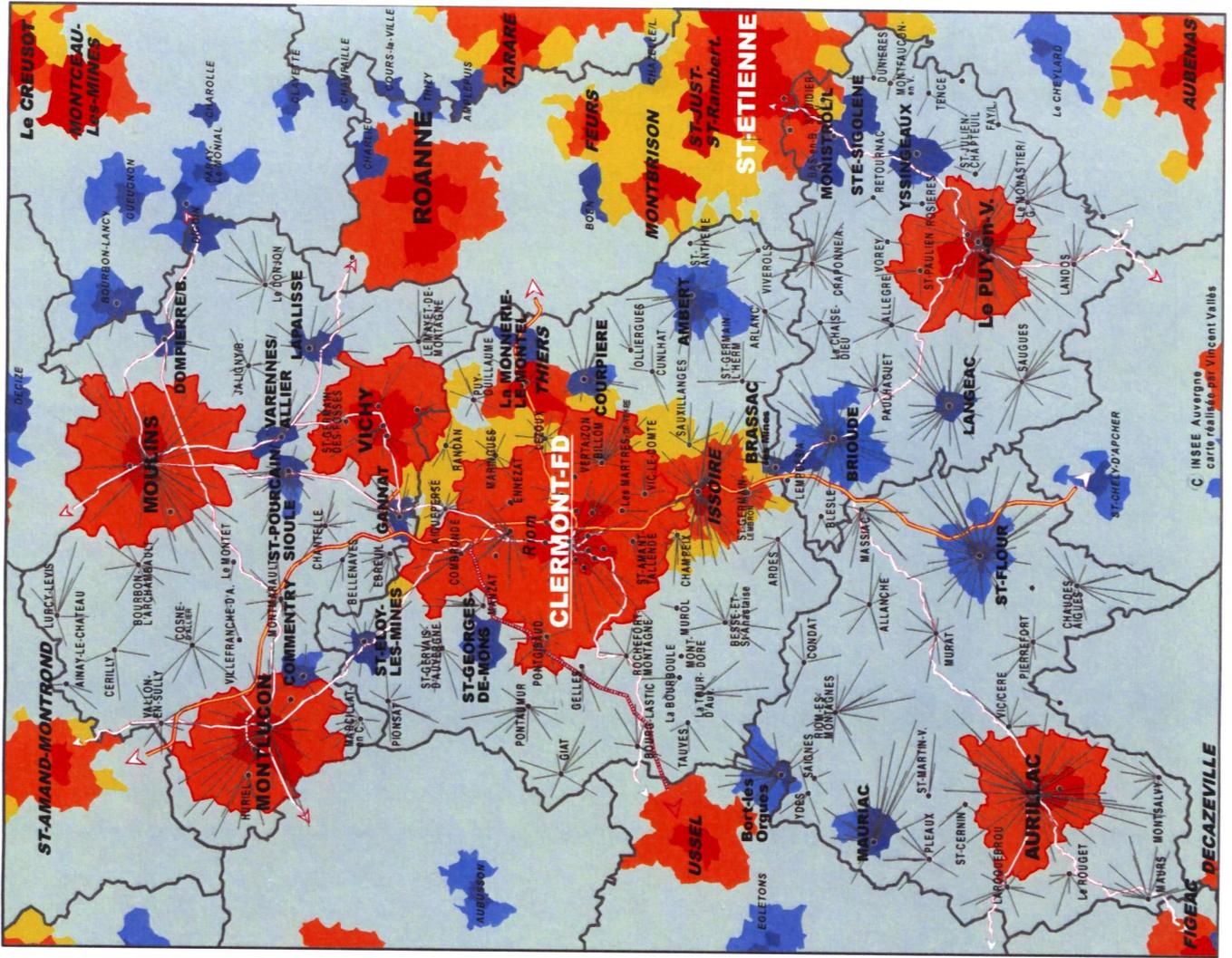
chaque équipement de la gamme intermédiaire qui requiert des compétences et des services (publics et privés) d'usage relativement fréquent mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate (voies de transport, services sociaux, services de santé, etc.). Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux. Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes ou aux unités urbaines les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

Pôle de services intermédiaires et aire d'influence

- Un trait relie chaque commune au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement

Les équipements caractéristiques de la gamme de services intermédiaires sont :
 - des commerces (supermarché, librairie, droguerie, magasin d'électroménager, magasin de vêtements, magasin de meubles, magasin de chaussures)
 - des services financiers ou juridiques (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire)
 - des services sociaux ou médicaux (hôpital, cabinet médical ou dentaire, collège privé ou public)
 - certains professionnels de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier)

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE - SCEES



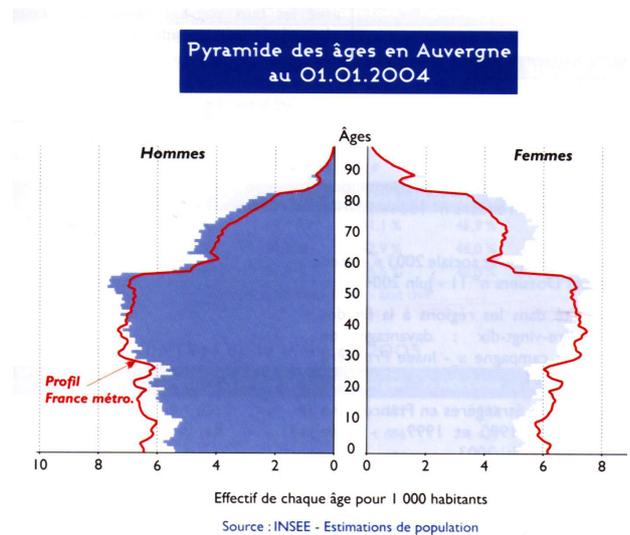
(C) INSEE Auvergne - carte réalisée par Vincent Valls

■ Une sous-représentation des jeunes générations

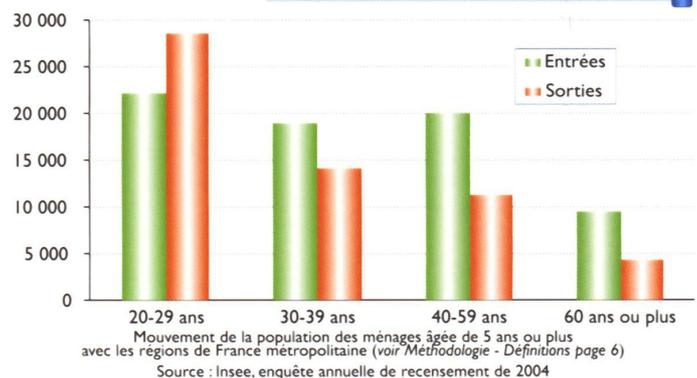
Suite aux effets combinés des migrations et de la faible fécondité, l'Auvergne se caractérise fortement par la sous-représentation des jeunes générations, celles-là même qui vont progressivement entrer sur le marché du travail. La part des moins de 20 ans dans la population totale au 1er janvier 2003 est de 23% en Auvergne et de 25% pour la France métropolitaine.

■ Chez les jeunes, des départs toujours plus nombreux que les arrivées

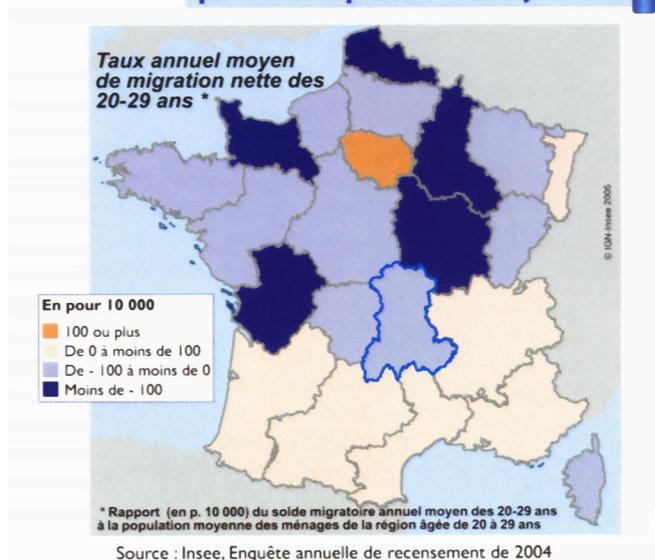
La progression récente de l'attractivité de l'Auvergne constatée par le recensement nouvelle formule, ne doit pas occulter le départ des forces vives de la région. Les mouvements migratoires les plus nombreux concernent les jeunes entrant dans la vie active (entre 20 et 29 ans). Ces échanges restent toujours fortement déficitaires. Entre 1999 et 2004, le déficit migratoire des jeunes s'est même accru. Annuellement, les échanges de population avec les autres régions françaises génèrent une baisse de 0,9% de la population auvergnate âgée de 20 à 29 ans.



■ Déficit migratoire pour les jeunes à l'entrée dans la vie active



■ L'Auvergne parmi les régions qui voient partir leurs jeunes



La région exerce pourtant un attrait sur les jeunes de cette tranche d'âge. En effet, au cours de la période 1999-2004, les 6 200 jeunes qui sont venus s'installer chaque année dans la région représentent 4,3% des Auvergnats de 20 à 29 ans. Entre 1990 et 1999, ils n'étaient que 4 300 (2,7% des 20-29 ans) à faire ce choix chaque année.

Toutefois, cette tendance n'est pas suffisante pour freiner les départs qui ont progressé plus fortement. De 1999 à 2004, chaque année, 7 500 jeunes ont quitté la région soit 5,1% des 20-29 ans (3,5% entre 1990 et 1999).

1.2. Population active - Taux d'activité

Une population active plus âgée en Auvergne. Au recensement de 1999, la population active auvergnate représentait 2,2% du total des actifs métropolitains. Comme au niveau national, les hommes sont légèrement plus nombreux (54,6%) que les femmes. Toutefois, les actifs auvergnats sont plus âgés. En 1999, près de 128 000 ont 50 ans ou plus, soit 22,1% des actifs de la région. Au niveau national, cette part s'élève à 8,4%.

POPULATION ACTIVE TOTALE PAR SEXE ET AGE

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	Part de la région dans la France métro.
Hommes	79 882	36 786	50 953	148 506	316 127	2,2%
Moins de 25 ans	7 211	3 390	4 674	12 256	27 531	2,1%
de 25 à 49 ans	54 768	25 465	35 648	102 651	218 532	1,8%
50 ans ou plus	17 903	7 931	10 631	33 599	70 064	5,7%
Femmes	67 201	29 353	40 868	125 522	262 944	2,2%
Moins de 25 ans	5 279	2 236	3 199	8 613	19 327	1,9%
de 25 à 49 ans	46 790	20 850	29 168	89 003	185 811	2,0%
50 ans ou plus	15 132	6 267	8 501	27 906	57 806	5,8%
Ensemble	147 083	66 139	91 821	274 028	579 071	2,2%
Moins de 25 ans	12 490	5 626	7 873	20 869	46 858	2,1%
de 25 à 49 ans	101 558	46 315	64 816	191 654	404 343	1,8%
50 ans ou plus	33 035	14 198	19 132	61 505	127 870	5,7%

Source Insee - Recensement de population 1999 au lieu de résidence (explication principale)

Moins de jeunes actifs

Les perspectives d'évolution de la population active restent fortement liées à celle de la pyramide des âges, accentuées par l'émigration des jeunes. Les taux d'activité auvergnats constatés récemment étant similaires à ceux du reste de la métropole, cette baisse démographique induit mécaniquement une diminution du nombre de jeunes actifs.

Pour mémoire, le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Des taux d'activité similaires à la moyenne nationale

	Auvergne					Métropole			
	Nombre d'actifs	Répartition par âge	Taux d'activité			Répartition par âge	Taux d'activité		
			Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
De 14 à 24 ans	65 900	11 %	44,7 %	36,0 %	40,5 %	12 %	42,7 %	35,7 %	39,2 %
De 25 à 49 ans	394 400	66 %	96,0 %	85,9 %	91,0 %	66 %	96,0 %	85,0 %	90,4 %
De 50 à 64 ans	139 500	23 %	60,5 %	51,0 %	55,7 %	22 %	63,6 %	52,4 %	57,9 %
De 14 à 64 ans	599 800	100 %	75,5 %	66,1 %	70,8 %	100 %	76,0 %	66,0 %	71,0 %

Source Insee - Enquête annuelle de recensement 2004

Un taux d'activité des jeunes femmes d'auvergne identique à celui des jeunes françaises

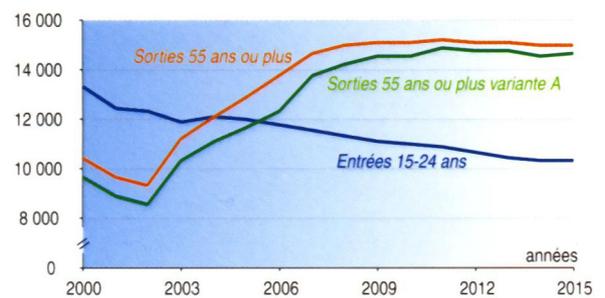
Le taux d'activité des jeunes femmes de la région, 36% au recensement de 2004, est très légèrement supérieur au taux national : 35,7%. Par contre, l'écart entre le taux d'activité entre femmes et hommes est plus fort en Auvergne (8,7 points) que pour la France (7 points), pour les moins de 25 ans, en raison du plus fort taux d'activité des hommes.

(La définition des actifs a évolué entre 1999 et 2004 : les personnes telles que les étudiants, exerçant une activité professionnelle à titre secondaire, sont dorénavant comptabilisées comme actifs).

■ Main-d'oeuvre horizon 2015 : des ressources en baisse

La baisse de population va entraîner celle du nombre des actifs. A l'horizon 2015, ceux-ci pourraient être entre 5 et 8% de moins qu'actuellement. Du comportement avant 25 ans et après 55 ans et du niveau d'activité des femmes dépendra l'ampleur de cette baisse. Première région à entrer dans ce cycle particulier, l'Auvergne sera aussi l'une des plus affectées. Toutes les zones d'emploi seront touchées à des degrés divers par l'ampleur de la baisse et le vieillissement des populations : une exception, celle d'Yssingeaux. (Insee)

Entrées nettes des 15-24 ans sur le marché du travail et sorties nettes des 55 ans ou plus



Note de lecture : en 2000, 13 350 jeunes de 15 à 24 ans entreront dans la composition de la population active tandis que 10 500 actifs de 55 ans ou plus en sortiront.
Source : INSEE - Omphale - Recensements de la population

Variante A : remontée progressive des taux d'activité des 55-59 ans à l'horizon 2025 (décalage de 5 ans des taux d'activité des 50-54 ans sur les 55-59 ans).

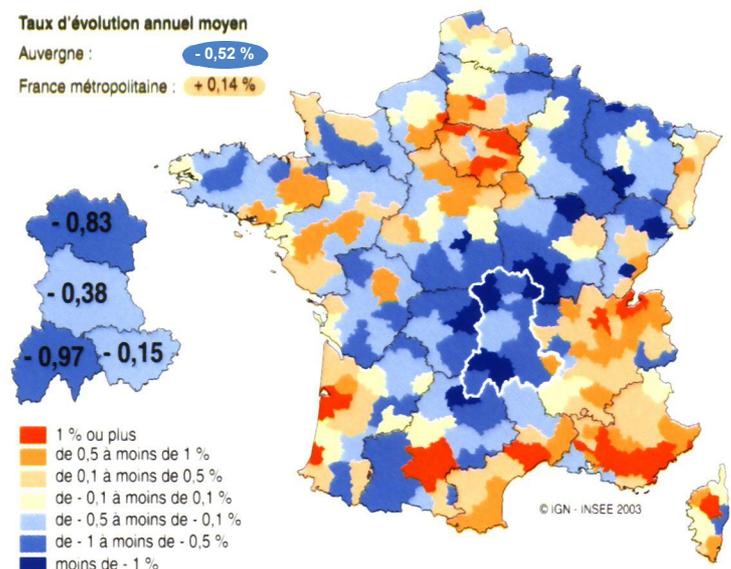
■ Un fort potentiel de départs en retraite d'ici fin 2006

D'ici fin 2006, 36 700 salariés auvergnats du secteur privé et semi-public auront atteint l'âge de 60 ans, soit 11% des effectifs présents fin 1999. En 2015, cette part atteindra 37%, soit 126 000 salariés. Les départs en retraite toucheront différemment les secteurs d'activité, entre 5 et 6% pour certaines activités de service, à plus de 15% pour d'autres activités : administration publique, postes et télécommunications, recherche, chimie-caoutchouc, activités immobilières.

■ De 579 000 actifs en 1999, la région pourrait ne plus en compter que 533 000 en 2015

En prolongeant les dernières tendances connues en matière de mortalité, de migrations et de comportements d'activité, dans l'hypothèse d'un contexte économique et institutionnel stable, l'Auvergne va devoir faire face à une diminution de sa population active dans les années à venir. Est « actif » une personne qui a ou cherche un emploi. Projeter le nombre d'actifs ne revient donc pas à appréhender le nombre futur des emplois mais à s'interroger sur le niveau et la composition des ressources en main-d'oeuvre dont disposera la région en fonction d'un jeu d'hypothèses explicitement formulées.

Evolution annuelle moyenne de la population active 1999-2015 par zones d'emploi



Source : INSEE - Omphale - Recensements de la population

1.3. L'emploi

■ Une région à forte orientation industrielle ...

L'Auvergne présente une répartition sectorielle d'activités globalement très éloignée de celle des régions françaises. Elle dispose d'un tissu industriel fortement spécialisé dans les secteurs chimie-caoutchouc-plastiques, métallurgie et transformation des métaux, industries agricoles et alimentaires.

Le poids de l'ensemble des emplois (salariés et non-salariés) du secteur industriel en Auvergne au 31-12-2003 est de 19,9% de la totalité de l'emploi contre 16,6% pour la France métropolitaine à la même date.

■ ... Et l'Auvergne demeure également une région à vocation agricole

avec un volume d'emploi total (salariés et non-salariés) représentant 6,5% de la totalité de l'emploi au 31-12-2003 contre 3,5% pour la France métropolitaine.

(source Insee - données au 31-12-2003).

■ Les services demeurent sous-représentés dans l'emploi salarié

Notre région présente une sur-représentation de l'Industrie dans l'emploi salarié. Son poids est de 21,8% en Auvergne contre 17,5% au plan national.

L'emploi salarié agricole pèse très peu, 1,4%, valeur même inférieure à celle du niveau national (1,5%).

La Construction en Auvergne occupe la même proportion de salariés qu'en France (5,9%).

Par contre, la croissance du Tertiaire est relativement moins importante dans la région : l'emploi salarié auvergnat dans le Commerce (12,5%), bien qu'en progression, reste inférieur au pourcentage national (13,4%).

L'emploi dans les Services progresse lui fortement, sans toutefois permettre à ce secteur de rattraper entièrement son retard : avec 58,4% des effectifs salariés, son poids demeure inférieur de trois points au poids national (62%).

ESTIMATIONS D'EMPLOI

emploi salarié, non salarié, total, par secteur d'activité au 01.01.2004

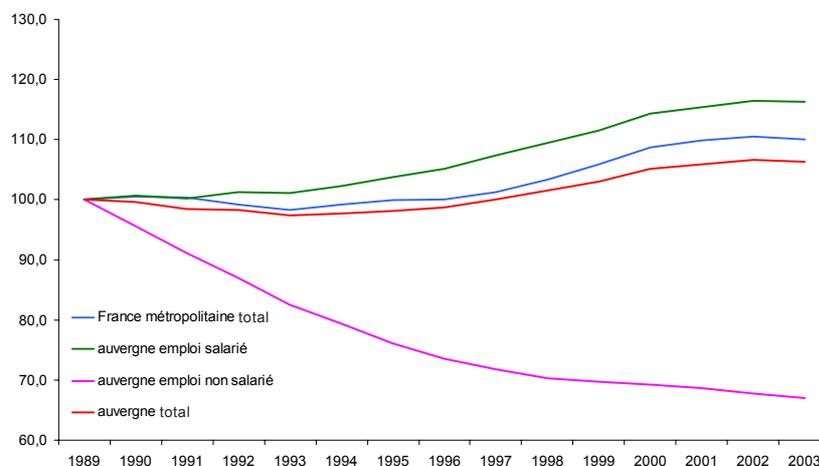
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	Part de la région dans la France métro.
Salariés	114 770	47 284	66 743	228 696	457 493	2,1%
Agriculture	1 812	1 576	1 203	1 889	6 480	2,0%
Industrie	24 256	6 427	17 997	51 161	99 841	2,6%
Construction	6 697	3 653	4 304	12 564	27 218	2,2%
Tertiaire	82 005	35 628	43 239	163 082	323 954	1,9%
Non salariés	16 102	12 761	13 189	25 291	67 343	3,2%
Agriculture	6 486	7 511	5 695	8 004	27 696	5,3%
Industrie	1 094	539	1 095	2 038	4 766	2,8%
Construction	1 454	1 034	1 473	2 177	6 138	2,8%
Tertiaire	7 068	3 677	4 926	13 072	28 743	2,4%
Total	130 872	60 045	79 932	253 987	524 836	2,2%
Agriculture	8 298	9 087	6 898	9 893	34 176	4,0%
Industrie	25 350	6 966	19 092	53 199	104 607	2,6%
Construction	8 151	4 687	5 777	14 741	33 356	2,3%
Tertiaire	89 073	39 305	48 165	176 154	352 697	2,0%

Source Insee - Estimations d'emplois régionaux et départementaux

■ Une progression de l'emploi total régional moins forte que celle de la France

Auvergne - Estimations d'emploi au 31 Décembre

Source Insee



La progression du salariat en Auvergne 1989-2002, identique à celle observée pour la France (+16%) n'a pas compensé la diminution plus forte de l'emploi non-salarié.

	Auvergne		France	
	valeur absolue 1989	Evolution 2002/1989	valeur absolue 1989	Evolution 2002/1989
Non salariés	100 478	-32,2%	2 957 442	-27,5%
Salariés	393 328	+16,0%	19 279 527	+16,6%
Ensemble	493 806	+6,2%	22 236 969	+10,7%

Sur 2002-2003, le salariat auvergnat diminue (-0,1%), toutefois moins qu'au niveau national observé (-0,4%).

L'Auvergne reste marquée par une proportion de non-salariés plus forte qu'au niveau national.

Depuis 1989, l'Auvergne continue à perdre en permanence de l'emploi non-salarié, alors que ce mouvement est quasiment stabilisé en France depuis 2001.

Le poids des non-salariés s'explique principalement par le caractère agricole de la région. Le pourcentage des agriculteurs non-salariés parmi l'ensemble des non-salariés est de 41,5% au 31.12.2003 contre 24,5% pour la France.

Aussi, de 1989 à 2002, l'emploi total en Auvergne a progressé de 6,2%, alors que l'augmentation observée pour la France métropolitaine est de 10,7%.

2002, tant en France qu'en Auvergne, marque pour l'emploi une inversion de tendance avec un mouvement de baisse, en raison du ralentissement de la croissance économique.

La baisse observée sur 2002-2003 atteint -0,3% en Auvergne (-0,4% pour la France).

Donc, sur l'ensemble de la période (1989-2003), la progression de l'emploi total dans notre région n'atteint que 6,3% contre 9,1% pour la France.

1.4. La demande d'emploi

■ Un taux de chômage régional plus faible que le taux national

Fin Décembre 2005,
le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 en région AUVERGNE
s'établissait à 40 767 personnes.

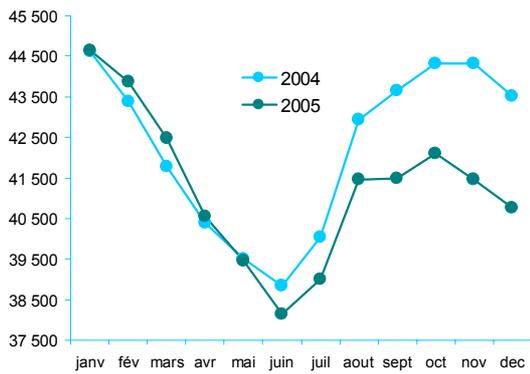
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEMANDES D'EMPLOI DE CATEGORIE 1 EN FIN DE MOIS

Fin Décembre 2005	ALLIER		CANTAL		HAUTE-LOIRE		PUY-DE-DOME		AUVERGNE		FRANCE	
	DEFM 1 Total (données brutes)		3 401		5 506		20 347		40 767		2 381 768	
Evolution mensuelle (%)												
- en données brutes	- 1,9	- 1,5	+ 0,7	- 2,2	- 1,7	- 1,3						
- en données cvs	- 2,5	- 2,3	+ 0,7	- 1,1	- 1,6	- 0,8						
Flux des 3 derniers mois												
<i>Evolution sur un an en %</i>												
Demandes enregistrées	- 3,5	- 1,2	+ 2,2	- 7,8	- 4,6	+ 0,1						
Demandes sorties	+ 0,1	+ 6,0	+ 8,8	+ 3,1	+ 3,4	+ 9,0						
Offres enregistrées (A+B+C)	+ 11,1	+ 1,3	+ 12,7	+ 15,2	+ 12,0	+ 12,5						
- dont Type A	+ 12,9	+ 20,6	+ 42,0	+ 27,0	+ 24,4	+ 27,4						
Evolution en %												
<i>Données brutes</i>												
	mensuelle	annuelle	mensuelle	annuelle	mensuelle	annuelle	mensuelle	annuelle	mensuelle	annuelle	mensuelle	annuelle
Ensemble des defm	- 1,9	- 8,6	- 1,5	- 4,7	+ 0,7	+ 1,4	- 2,2	- 7,2	- 1,7	- 6,3	- 1,3	- 5,2
Hommes	+ 0,4	- 9,2	+ 2,7	- 3,1	+ 4,9	+ 5,1	- 0,8	- 7,6	+ 0,6	- 6,1	0,0	- 6,0
Femmes	- 4,1	- 8,0	- 5,0	- 6,2	- 3,3	- 2,1	- 3,5	- 6,8	- 3,7	- 6,5	- 2,7	- 4,4
Moins de 25 ans	- 3,2	- 10,7	- 6,2	- 6,5	- 2,8	+ 0,2	- 5,6	- 11,6	- 4,6	- 9,3	- 4,2	- 5,8
25-49 ans	- 1,4	- 7,3	+ 0,5	- 4,5	+ 2,4	+ 1,4	- 1,5	- 6,4	- 0,8	- 5,6	- 0,6	- 5,3
50 ans et plus	- 2,1	- 10,8	- 2,2	- 2,2	- 0,9	+ 3,5	+ 0,2	- 3,2	- 0,9	- 4,9	- 0,7	- 4,1
Taux de chômage (*)	9,3		6,4		8,0		8,2		8,3		9,5	

(*) Source INSEE - DARES - 4ème trimestre 2005 pour la Région et les Départements - fin Décembre 2005 pour la France.

AUVERGNE

évolution des defm cat. 1



données brutes - source Anpe Dares

Sur l'année 2005, le chômage aura diminué en Auvergne de -6,3% contre -5,2% en France, c'est donc plus de 2 700 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 qui seront sortis des fichiers de l'ANPE de Décembre 2004 à Décembre 2005.

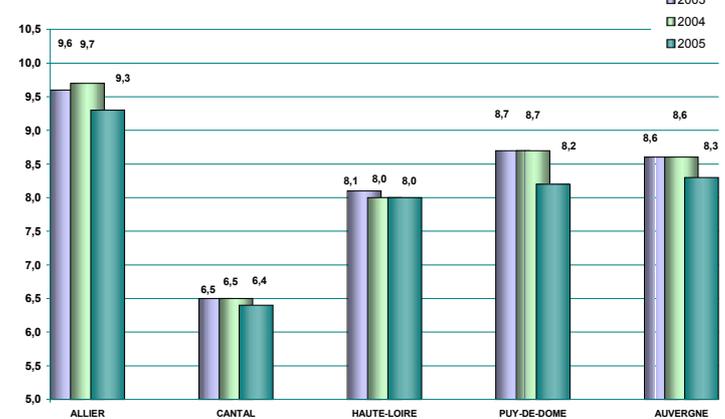
Cette évolution, conforme aux orientations attendues par la mise en place du Plan de Cohésion Sociale, devrait faire l'objet d'une confirmation pour l'année 2006 au regard des résultats attendus sur le chômage de longue durée d'une part, ainsi que sur le chômage des jeunes et des femmes, d'autre part.

En moyenne annuelle, le taux de chômage auvergnat (rapport du nombre de chômeurs à la population active)

demeure inférieur au taux national depuis 1992. Pour 2005, il s'établit à 8,3% en Auvergne (9,5% au niveau national). Du milieu des années 90 à 2001, le taux de chômage a diminué dans la région. Ceci s'explique en grande partie par une nette progression du nombre d'emplois. Depuis 2002, en Auvergne comme sur l'ensemble de la France, le taux de chômage a progressé, mais depuis un an la tendance s'est inversée et la diminution des DEFM y est plus forte qu'en France.

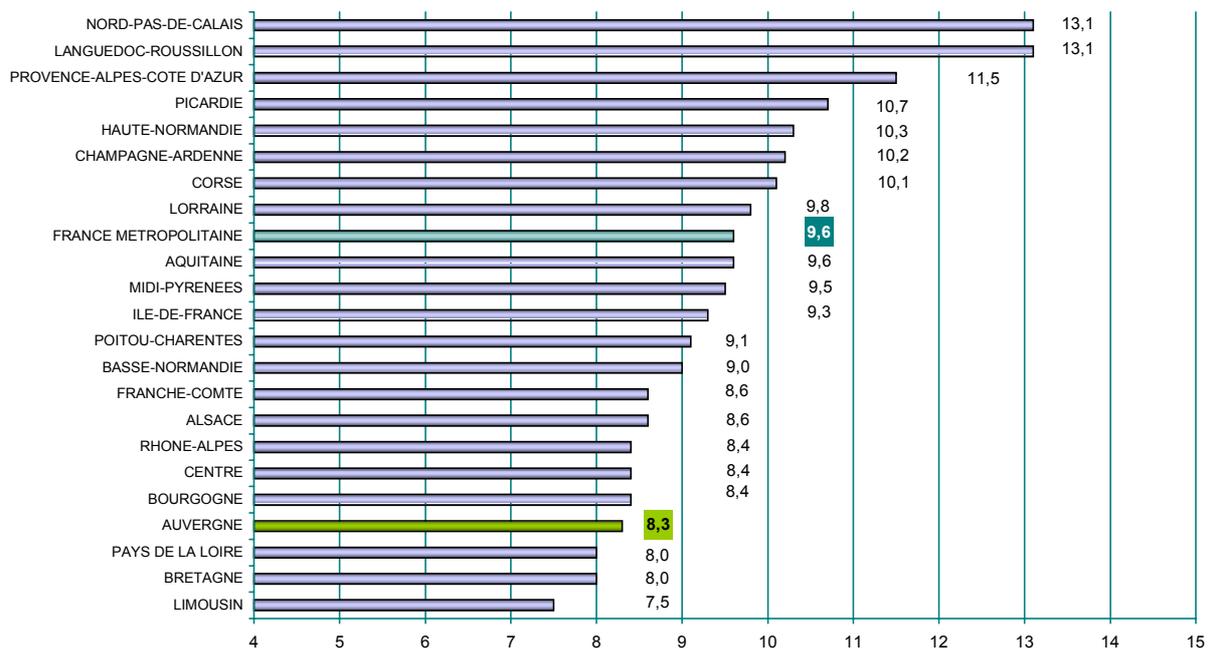
direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Auvergne - sepes

TAUX DE CHOMAGE BIT CVS AU 4ème TRIMESTRE DEPARTEMENTS - REGION - source INSEE



direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Auvergne - sepes

TAUX DE CHOMAGE BIT CVS AU 4ème TRIMESTRE 2005 . FRANCE - REGIONS



source INSEE

1.5.

Formes d'emploi :

contrats de travail, travailleurs handicapés, contrats en alternance, contrats aidés

Paradoxalement, l'Auvergne détient un taux de précarité plus élevé qu'en France

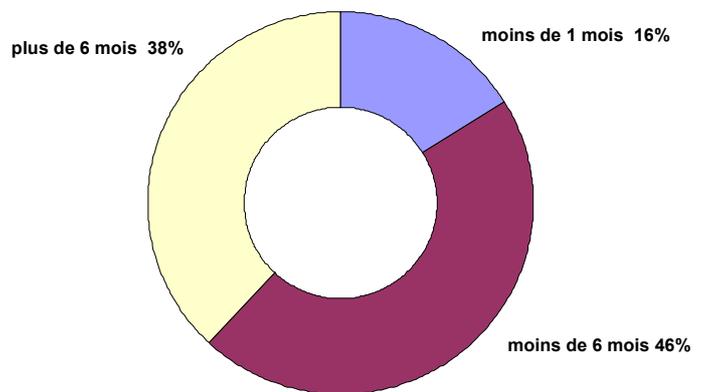
Le cdi - cdd

En Auvergne dans les établissements de plus de 10 salariés, **21,4% des embauches se font sous forme de CDI en 2003**. Ce taux est inférieur au taux français où 27,9% des embauches se font sous forme de CDI. (Source Darès).

Concernant les offres d'emploi déposées à l'ANPE, en 2004 **les offres sous forme de CDI** représentent 26% des offres déposées en Auvergne. Les offres en **intérim** représentent 14% des offres déposées.

Si l'on s'attache à **la durée du contrat** proposé, 16% des offres déposées sont pour des contrats de moins d'un mois, 46% pour des contrats de moins de 6 mois et 38% pour des contrats de plus de 6 mois, soit des moyennes bien supérieures à la durée nationale.

Durée des offres d'emploi déposées à l'ANPE en 2004

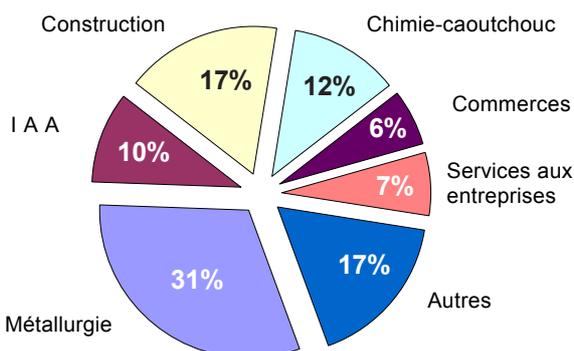


Source Anpe

A l'opposé de cette tendance, le travail intérimaire en Auvergne est moins répandu que sur l'ensemble du territoire national

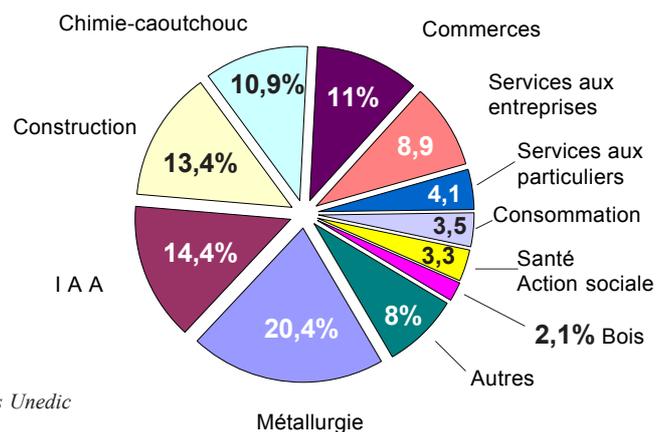
L'intérim

Effectifs en Equivalent Temps Plein en 2004



Source Darès Unedic

Nombre de Missions en 2004



5 secteurs emploient 70% des intérimaires auvergnats en 2004

En 2004, l'intérim en Auvergne représentait 1,9% du total France entière, tant en nombre de contrats conclus qu'en volume d'intérim en équivalent temps plein (ETP). Ces chiffres s'entendent hors agriculture et transports.

Cinq secteurs concentrent à eux seuls 70% des contrats conclus. Ces cinq secteurs affichent chacun plus de 25 000 contrats. Par ordre d'importance, ce sont : **les Industries métallurgiques et connexes** (50 300 contrats), **les Industries agricoles et alimentaires** (35 529 contrats), **la Construction** (33 042 contrats), **le Commerce** (27 136 contrats), enfin, **la Chimie, Caoutchouc, Matière plastique** (26 847 contrats).

Ces cinq secteurs utilisent près de 80% du volume de l'intérim calculé en ETP. A ce titre, **les Industries métallurgiques et connexes** se révèlent le plus gros utilisateur, en termes de volume d'intérim en ETP (3 131,45 ETP). **La Métallurgie** représente ainsi 31,4% du volume total de l'intérim régional, soit nettement plus que la moyenne nationale (25,7%).

La Construction arrive au second rang en volume d'intérim utilisé avec un total de 1 722,31 ETP. La part de **la Construction** dans le volume total de l'intérim auvergnat (17,3%) se situe en-deçà du niveau national (21%).

Le secteur **Chimie, Caoutchouc, Matières plastiques** occupe la troisième place avec un volume d'intérim de 1 240,2 ETP. La part de ce secteur dans le volume régional d'intérim (12,4%) représente le double de la moyenne nationale (6,2%).

Par ailleurs, **les Industries agricoles et alimentaires**, avec un total de 1 034,27 ETP, représentent près de 10,4% du volume de l'intérim régional contre 7,6% au niveau France entière.

Le Commerce affiche un volume d'intérim moindre (670,76 ETP). La part du **Commerce** dans le volume de l'intérim s'établit au plan régional à 6,7% contre 10% pour la France entière.

La part de l'intérim féminin est élevée dans le TERTIAIRE (48%). Cette proportion dépasse les 80% dans le secteur des **Activités financières** (86,4%) et des **Administrations et du secteur associatif** (84,1%). Ce pourcentage tombe à 66,3 % dans le secteur **Education, Santé, action sociale**.

Auvergne : L'intérim en 2004 par secteurs en ordre décroissant (hors agriculture & transports)

Secteurs d'activités	Nbre de missions	Effectifs en ETP	Part des femmes
Industries métallurgiques & connexes	50 300	3 131,45	28,1%
Ind agricoles & alimentaires	35 529	1 034,27	37,7%
Construction	33 042	1 722,31	3,7%
Commerce	27 136	670,76	36,0%
Chimie, caoutchouc, plastiques	26 847	1 240,52	31,0%
Services aux entreprises	22 077	707,92	47,8%
Industries des produits minéraux	13 473	265,26	11,0%
Services aux particuliers	10 090	143,29	55,5%
Industries des biens consommation	8 548	362,82	37,9%
Education, santé, action sociale	8 063	169,16	66,3%
Industries du bois et du papier	5 214	186,33	18,2%
Industrie textile	3 125	133,81	56,0%
Activites financieres	1 265	82,90	86,4%
Activites immobilieres	1 033	36,53	58,6%
Administrations	695	24,98	84,1%
Energie	588	63,26	42,0%
Ensemble	247 025	9 975,57	29,1%

Source : DARES - UNEDIC - déclarations mensuelles des agences d'intérim

Le Puy-de-Dôme et l'Allier emploient 75% des intérimaires auvergnats en 2004

En 2004, le **Puy-de-Dôme** concentre la moitié des missions d'intérim et près de 45% des effectifs intérimaires en ETP. L'ALLIER se révèle toutefois un relativement plus gros utilisateur d'intérim en termes de volume de travail en ETP. Ce département représente 30% du volume d'intérim utilisé de la région, alors qu'il entre pour 25,6% dans le total régional des missions.

Les **Industries métallurgiques et connexes** absorbent à elles seules, dans l'ALLIER, plus de 40% de la main-d'œuvre intérimaire du département, contre 31,4% au niveau régional.

Le poids de la **Construction** dans le volume d'emploi intérimaire est particulièrement important dans le CANTAL (23,2%) et le PUY-DE-DÔME (21,4%). La moyenne régionale se situe, dans ce secteur, à 17,3% du volume de travail en ETP.

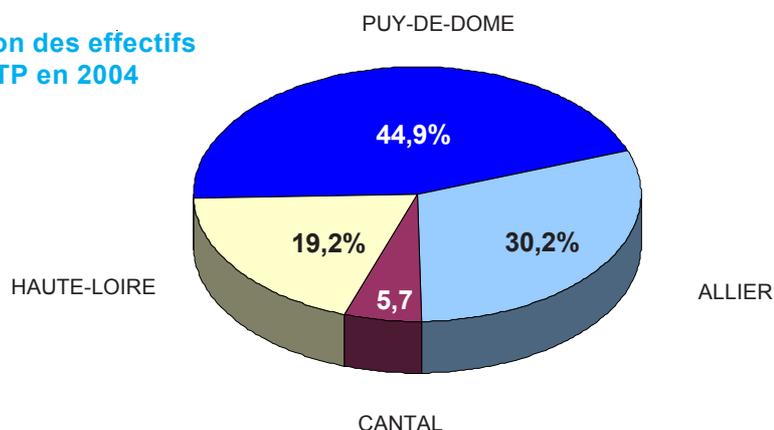
Auvergne : l'intérim par département en 2004

Départements	Répartition des missions	Répartition des effectifs en ETP
Allier	25,6%	30,2%
Cantal	5,6%	5,7%
Haute-Loire	18,6%	19,2%
Puy-de-Dôme	50,2%	44,9%
Région	100,0%	100,0%

Source : DARES - UNEDIC - déclarations mensuelles des agences d'intérim - Enquête 2004

Le recours à l'intérim est également important dans le secteur **Chimie, Caoutchouc, Matières plastiques** du CANTAL (27%) et de la HAUTE-LOIRE (23,7%). Au niveau régional, la **Chimie, Caoutchouc, Matières plastiques** consomme 12,4% du volume de travail en ETP. Enfin, les **Industries agricoles et alimentaires** enregistrent en HAUTE-LOIRE le volume d'intérim le plus élevé (15,4%) de la région (10,4%).

Répartition des effectifs en ETP en 2004



Les travailleurs handicapés

L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

■ Les salariés travailleurs handicapés

En 2003, **5 558** travailleurs handicapés étaient employés dans les établissements auvergnats de plus de 20 salariés assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, dont une très grande majorité d'hommes (70%).

Il y a au moins deux explications possibles :

- La population handicapée dans son ensemble apparaît plus masculinisée, notamment parce que les hommes ont, en moyenne, des comportements plus «à risques» et occupent plus souvent des emplois potentiellement «producteurs» de handicaps (métiers dans le bâtiment, l'agriculture ou l'industrie).
- Les établissements assujettis, ainsi que leurs salariés handicapés, relèvent plus souvent du secteur de l'industrie (57% des salariés TH), secteur traditionnellement plus masculinisé que la moyenne.

■ Les emplois occupés

L'analyse des catégories d'emploi occupés par les TH en 2003 montre un poids très important des OUVRIERS (59%) et, dans une moindre mesure, des employés (23%). Cette situation est logique compte-tenu du fait que plus de 6 salariés TH sur 10 occupent un emploi dans des établissements relevant des secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie ou du BTP.

La comparaison des données 1996 et 2003 montre que le poids des ouvriers non qualifiés est en nette diminution (-5 points) malgré une forte représentation de cette catégorie d'emploi dans les embauches récentes. Au contraire, la part des ouvriers qualifiés et des employés a progressé, notamment, pour les employés, en raison des embauches réalisées en 2002 et 2003 (32% d'employés) et de la nature des secteurs d'activité concernés (62% des embauches dans le commerce ou les services).

Source : *Observatoire Régional pour l'emploi des personnes handicapées en Auvergne*

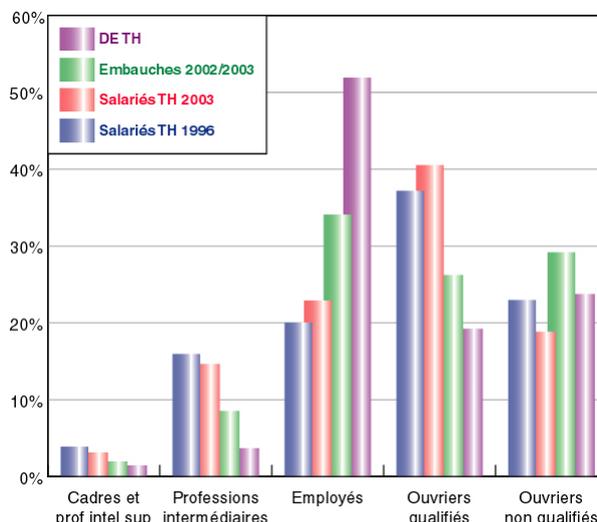
La structuration de l'emploi des salariés TH présente une certaine inertie et reste influencée par la nature des établissements assujettis employeurs dont les caractéristiques, en termes de taille et de secteur d'activité, ne sont pas représentatives du tissu économique régional dans son ensemble.

Salariés TH présents en 2003	70 %	Hommes	67 %	Salariés TH embauchés en 2002 et 2003
	47 ans	Age moyen	36,5 ans	
	55 % / 31 %	RQTH/rente AT	96 % / 3 %	
	23 % / 59 %	Employés Ouvriers	32 % / 58 %	
	96 %	C D I	64 %	
	74 %	Temps plein	50 %	
	19,5 ans	Ancienneté dans l'Ets	-	
	27,5 ans	Age moyen à l'embauche	36 ans	
	20 %	Allier	23 %	
	5 %	Cantal	8 %	
16 %	Haute-Loire	24 %		
59 %	Puy-de-Dôme	44 %		
18 %	20 à 49 salariés	38 %		
53 %	200 salariés et plus	21 %		
57 %	Industrie	34 %		
10 %	Commerce	17 %		
29 %	Services	45 %		

	Salariés (1) TH 1996	Salariés (2) TH 2003	Embauches (3) 2002/2003	DE TH (4)
Total	4 936	5 076	746	2 918
Cadres et professions intellect. sup.	3,9%	3,1%	1,3%	1,4%
Prof. intermédiaires	15,9%	14,8%	9,0%	3,7%
Employés	20,0%	22,9%	32,0%	51,9%
Ouvriers qualifiés	37,2%	41,1%	27,6%	19,2%
Ouvriers non qualifiés	23,0%	18,1%	30,1%	23,8%

Répartition par catégorie d'emploi

(1) : salariés TH des ets assujettis en 1996 ; (2) : salariés TH des ets assujettis en 2003 ;
(3) : salariés TH des ets assujettis en 2003 qui ont été embauchés en 2002 et 2003 ;
(4) : Demandeurs d'Emploi TH (fichier DEFM au 31/12/02, DE TH inscrits en catégorie 1)



■ Nature du contrat de travail

Dans 96% des cas, les salariés TH des établissements assujettis occupent un emploi en CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE. Cette proportion atypique, au regard de l'offre d'emploi, a plusieurs explications parmi lesquelles :

- de nombreux salariés TH présents dans les établissements ont une ancienneté très importante, qui s'accompagne naturellement d'un contrat à durée indéterminée ;
- les embauches de personnes handicapées sont en général plus complexes que pour un salarié ordinaire (éventuellement aménagements de postes, du temps de travail, accessibilité, ...), une complexité peu compatible avec des insertions courtes et récurrentes ;
- le mode de comptabilisation des effectifs assujettis exclut un certain nombre de contrats à durée déterminée fréquemment utilisés pour l'insertion des personnes handicapées.

Au regard des nouvelles embauches, la répartition, quoique encore très éloignée de celles des offres déposées à l'ANPE, semble s'infléchir vers un plus large recours aux CDD (36% du total). Cette tendance est plutôt le fait des secteurs des services qui représentent 45% des embauches mais 50% des embauches en CDD, un constat qui vaut pour les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, le recours aux CDD étant concentré sur le secteur de l'industrie dans le Cantal.

■ Localisation géographique

La répartition géographique des salariés TH souligne l'existence, dans la région, d'un département très largement dominant.

Ainsi, le PUY-DE-DÔME concentre en 2003 près de 6 salariés TH auvergnats sur 10, une situation logique compte-tenu de la démographie et du rôle de pôle régional joué par le département et la communauté de CLERMONT-FERRAND en particulier.

Cette situation s'explique également par le fait que les établissements sont de taille supérieure à la moyenne dans le Puy-de-Dôme, d'où une sur-représentation des établissements assujettis et donc des salariés TH qui y sont employés. Le département de l'ALLIER, avec 20% des salariés TH en 2003, a connu une érosion de son influence (-1,5 points en 7 ans), le volume des embauches récentes (23% du total régional) restant assez largement sous-représenté par rapport à la demande d'emploi TH et à l'offre déposée (respectivement 30% et 26% des totaux régionaux).

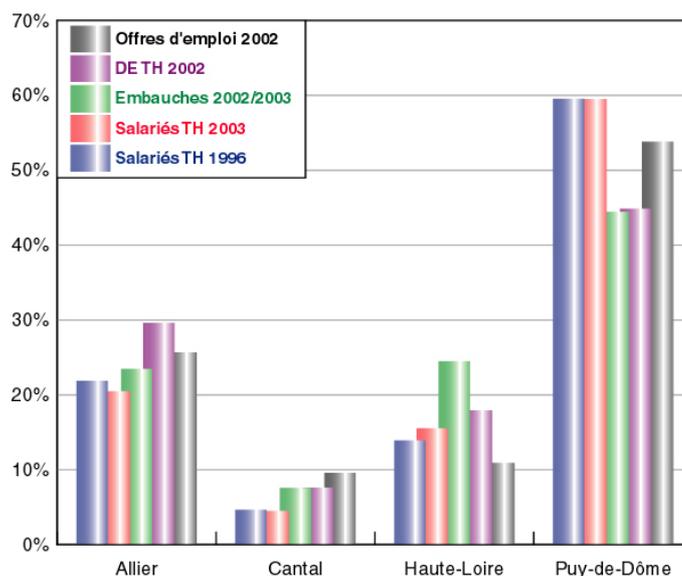
La situation est comparable dans le CANTAL, les écarts avec l'offre d'emploi ou avec les résultats de l'exercice 1996 apparaissant, toutefois, plus limités.

Enfin, les évolutions enregistrées en HAUTE-LOIRE font apparaître une nette progression de l'emploi salarié TH entre 1996 et 2003 (+1,6 points), en partie expliquée par des embauches récentes nombreuses (24% du total régional) qui dépassent très largement le poids du département dans la demande d'emploi TH et l'offre déposée (respectivement 18% et 11% des totaux régionaux).

	Salariés (1) TH 1996	Salariés (2) TH 2003	Embauches (3) 2002/2003	DE TH (4)	Offres (5) d'emploi
Total	4 936	5 558	396	2 918	23 628
Allier	21,9%	20,5%	23,5%	29,6%	25,7%
Cantal	4,7%	4,5%	7,6%	7,6%	9,6%
Haute-Loire	13,9%	15,5%	24,5%	17,9%	10,9%
Puy-de-Dôme	59,5%	59,5%	44,4%	44,9%	53,8%

Répartition par localisation géographique (département)

(1) : salariés TH des ets assujettis en 1996 ; (2) : salariés TH des ets assujettis en 2003 ;
 (3) : salariés TH des ets assujettis en 2003 qui ont été embauchés en 2002 et 2003 ;
 (4) : Demandeurs d'Emploi TH (fichier DEFM au 31/12/02, DE TH inscrits en catégorie 1) ;
 (5) : Offres d'emploi déposées à l'ANPE (fichier OEE, cumul 2002, offres déposées par les entreprises de plus de 20 salariés)



Source : *Observatoire Régional pour l'emploi des personnes handicapées en Auvergne*

L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

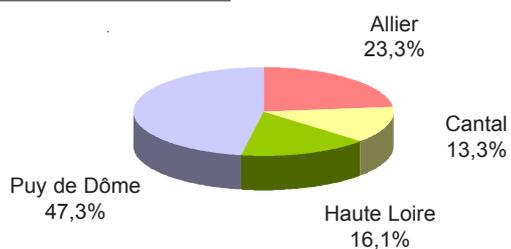
		Allier	Cantal	Haute Loire	Puy de Dôme	Auvergne
Ateliers protégés	Nombre d'établissements	6	3	4	10	23
	Nombre de places autorisées	91	52	63	185	391
Centres d'aide par le travail	Nombre d'établissements	7	7	8	20	42
	Nombre de places autorisées	636	373	441	1 253	2 703

Sources COTOREP-DRASS-FINESS-Etat au 01.01.2006

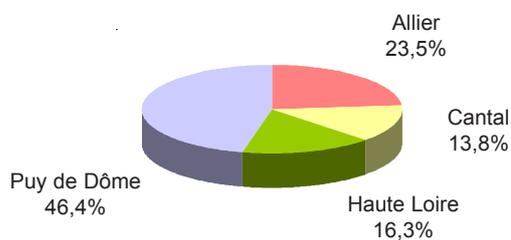
Plus de 3 000 personnes sont employées dans des entreprises de travail protégé. C'est dire la place prépondérante de ce secteur quand on le compare au nombre de salariés embauchés dans les établissements de plus de 20 salariés. Cet espace doit bien entendu être préservé quand on connaît les difficultés que rencontrent les travailleurs handicapés pour conserver leur emploi en milieu ordinaire.

Répartition des places autorisées par département

Ateliers protégés



CAT



Source : *Observatoire Régional pour l'emploi des personnes handicapées en Auvergne*

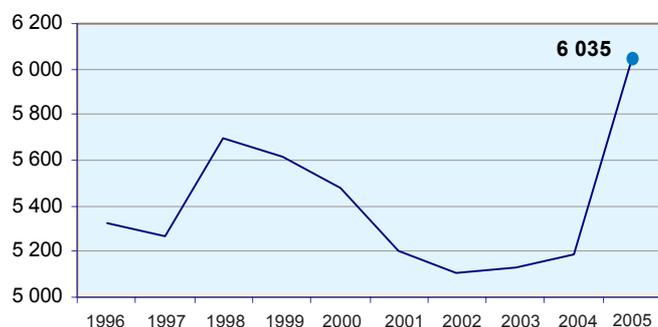
20 000 contrats aidés en 2005

L'alternance

Les formations en ALTERNANCE s'inscrivent comme essentielles de l'emploi aidé dans le **secteur marchand** : 8 200 embauches sous cette forme en 2005. Ce nombre est toutefois pratiquement stabilisé depuis trois ans alors qu'il approchait les 10 000 au début de la décennie. Principale mesure d'alternance, l'**apprentissage** a connu en 2005 un net rebond (+16,4% sur 2004). Alors qu'elles avaient atteint un niveau plancher entre 5 100 et 5 200 de 2001 à 2004, les entrées en apprentissage ont porté sur plus de 6 000 entrées en 2005. Elles représentent ainsi désormais près des **trois-quarts des embauches en alternance** contre 57% en 2000. Au total, toutes années confondues, l'Auvergne compte 8 076 apprentis dans les CFA, répartis dans 34 unités de formation. Le poids de l'apprentissage en Auvergne, qui représente 2,3% de la France entière, apparaît élevé au regard des 1,9% que représente l'emploi salarié régional du secteur privé (champ ASSEDEC).

Mais l'année 2005 a été marquée par la montée en charge du **contrat de professionnalisation**, en remplacement des anciens contrats d'alternance (qualification, adaptation, orientation). Les 2 155 embauches en contrat de professionnalisation réalisées en 2005 apparaissent encore éloignées du total des formes précédentes qui atteignaient encore les 3 100 en 2004 (plus de 4 000 en 2000 et 2001).

Plus de 6 000 entrées en Apprentissage en 2005 : un niveau jamais atteint depuis dix ans



Source : Ministère de l'Emploi

- * CI-RMA : Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité
- RMI : Revenu Minimum d'Insertion
- ASS : Allocation Spécifique de Solidarité
- API : Allocation Parent Isolé

Les autres formes d'emploi du secteur marchand

Outre l'alternance, le **secteur marchand** bénéficie notamment de deux autres formes particulières de contrats aidés : le **Contrat Initiative Emploi** (CIE) et le **Contrat Jeune en Entreprise** (CJE). Ancienne mesure créée en 1995, le CIE avait marqué une forte décroissance ces dernières années. La nouvelle formule du Plan de Cohésion Sociale lui a donné un certain regain (2 233 en 2005 soit +15,2% sur 2004), mais ce nombre reste encore en retrait sensible sur les niveaux atteints jusqu'en 2000. Le **CJE** est de création plus récente, courant 2002. Depuis sa mise en oeuvre, le **CJE** fait l'objet d'un nombre annuel moyen de l'ordre de 1 400 embauches en Auvergne. Créé par le Plan de Cohésion Sociale, le **CI-RMA***, destiné aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS et API dans le secteur marchand, enregistre un démarrage lent. Fin Décembre, 125 conventions ont été signées.

L'emploi aidé dans le secteur non-marchand

Avec la mise en oeuvre du Plan de Cohésion Sociale, l'emploi aidé dans le **secteur non-marchand** a été redéfini, et 2005 marque donc une année de rupture.

Ancienne mesure phare de lutte contre le chômage de longue durée pendant de nombreuses années, le **Contrat Emploi Solidarité** (CES) est arrivé à son terme après une décroissance continue ces dernières années (7 600 en 2000 ; à peine 4 300 en 2004). Les dernières entrées en CES ont porté sur 1 604 bénéficiaires en 2005. Le **Contrat d'Accès à l'Emploi** (CAE) en a pris le relais et, en phase de démarrage en 2005, près de 2 900 entrées en CAE ont été comptabilisées.

Autre mesure appelée à disparaître, les **Contrats Emploi Consolidés** (CEC) ont aussi continué de décroître fortement. Mais d'une durée plus longue que les CES, le nombre des avenants de reconduction reste encore significatif et 1 836 CEC ont été enregistrés en 2005. Le nombre de postes CEC a néanmoins été divisé par 2,6 entre 2000 et 2005.

Le Plan de Cohésion Sociale a en outre créé une mesure dans le secteur non-marchand destinée aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou API : le **Contrat d'Avenir** (CA). En 2005, année de démarrage, 523 conventions de CA ont été reçues.

Le poids des contrats aidés, marchands et non-marchands (20 000), reste donc très important en Auvergne (6,6% de l'emploi Assedic)



... Une population salariée qui se féminise

dans une région encore très industrielle

et dans un espace rural prédominant ...



2. l'appareil productif auvergnat

*C*onnu pour sa ruralité, l'Auvergne est également une région très industrielle avec près d'un actif sur trois qui travaille pour l'industrie auvergnate.

Les secteurs industriels traditionnels de l'Auvergne la fragilisent mais lui donnent également une main-d'œuvre avec un savoir-faire unique en France.

Concentrés autour d'une grosse entreprise comme Michelin (14 500 salariés), la métallurgie, l'agro-alimentaire, les industries pharmaceutiques, le plastique y sont présents dans tous les départements, à l'exception du Cantal.

Les emplois dans le BTP sont nombreux et augmentent chaque année beaucoup plus vite qu'en France.

Enfin, les services, moins bien implantés en Auvergne que sur le territoire national, gagnent du terrain et augmentent désormais aussi vite qu'en métropole.

300 000 salariés Assedic au 31 décembre 2005

Hors agriculture et services financiers, les établissements auvergnats représentent 2,1% de l'ensemble national en 2004. Près des trois-quarts d'entre eux se consacrent à **une activité tertiaire**, une proportion inférieure à la moyenne nationale (78%).

L'**industrie régionale** est cependant bien représentée (2,6% des établissements métropolitains), notamment dans les secteurs de l'**agro-alimentaire** (3%) et des **biens intermédiaires** (3,4%).

En marge de l'industrie, deux autres secteurs bénéficient d'une bonne implantation en Auvergne : l'**énergie et la construction** avec respectivement 3,1% et 2,5% des établissements nationaux.

En majorité, les établissements auvergnats sont de petite taille : plus de la moitié d'entre eux n'ont pas de salarié. Dans plus de neuf établissements auvergnats sur dix, l'effectif est inférieur à 10 personnes, tout comme au niveau national.

L'Auvergne compte toutefois une trentaine de grands établissements (500 salariés et plus).

Le PUY DE DÔME (46% des établissements) et l'ALLIER (24,5%) sont les mieux dotés.

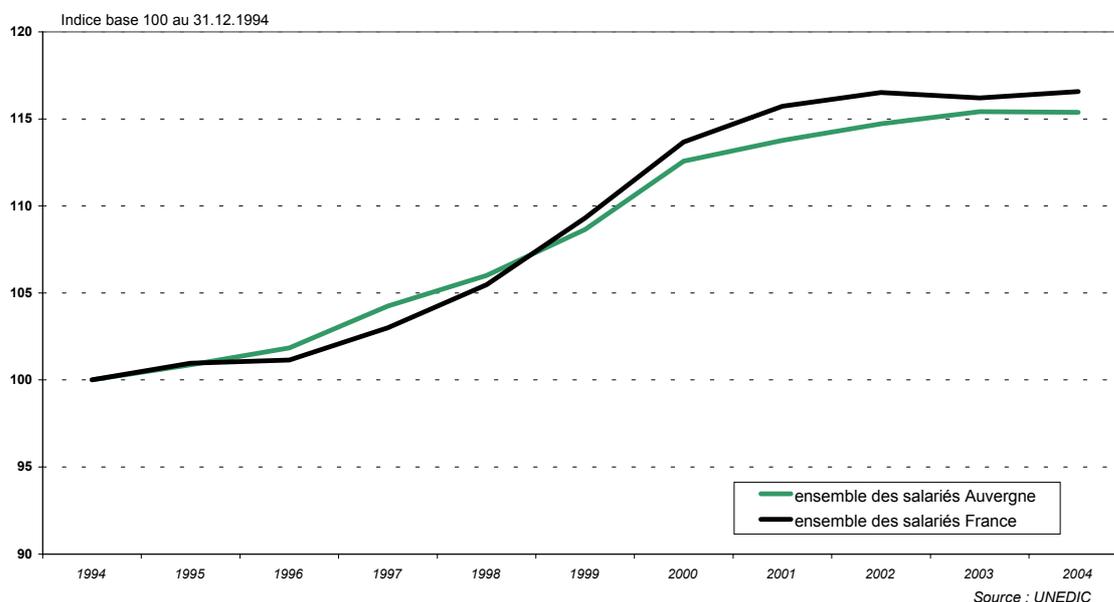
2.1. Répartition des effectifs en 2004 selon le secteur d'activité

En 2005, l'Auvergne comptait **300 000 salariés** (source UNEDIC), soit près de 1,9% du total France entière.

En 10 ans, de 1994 à 2004, l'emploi salarié auvergnat a augmenté (+14,4%)

plus légèrement qu'au niveau France entière (+15,5%).

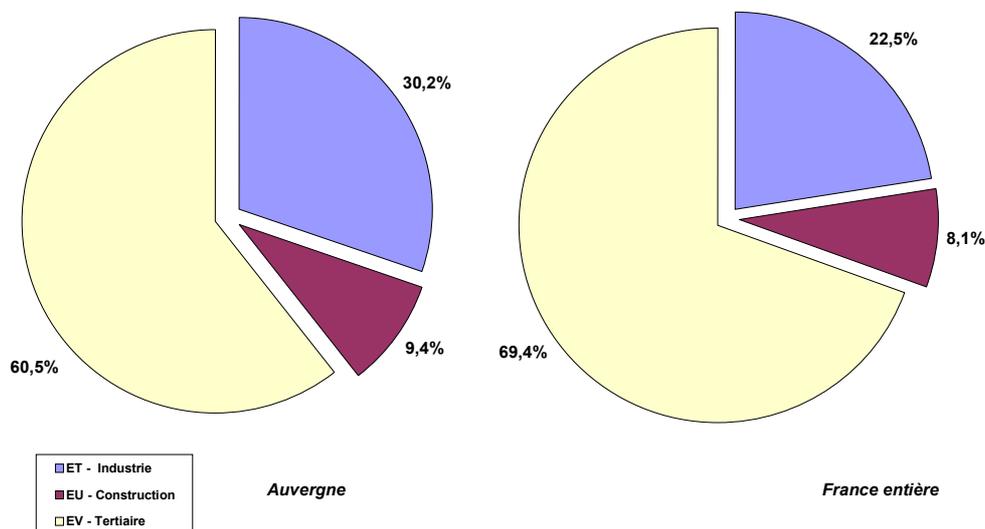
Evolution de l'emploi salarié de 1994 à 2004



En 2004, l'industrie auvergnate occupait près d'un actif salarié sur trois (30,2%) alors qu'au niveau France entière cette part tombe à moins d'un salarié sur quatre (22,5%). A l'inverse, la part du tertiaire est de moindre importance, 60,5% au niveau auvergnat pour 69,3% au niveau France entière.

Sur 10 ans, l'emploi salarié dans l'industrie auvergnate a diminué de 3,7% alors qu'au niveau France entière cette diminution est de 7,7%. A l'inverse, le tertiaire a connu, sur cette même période, une progression moindre en Auvergne de 25,2% pour 26,5% au niveau France entière.

Répartition des effectifs par secteurs d'activité (NES 4) - 2004



Source : UNEDIC - 2003

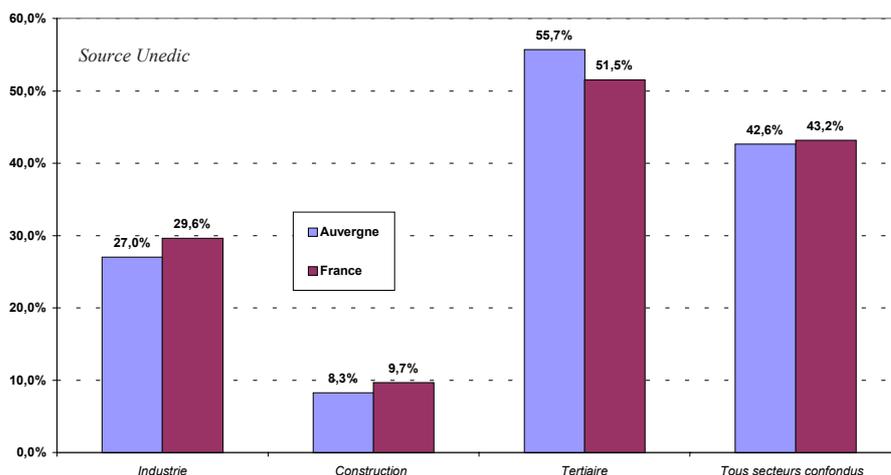
■ L'Emploi féminin en 2004

La part des femmes dans l'emploi salarié auvergnat se situe un peu en-dessous (-0,5 point) de la moyenne nationale. **Sur dix ans, l'emploi féminin en Auvergne aura progressé à un rythme (+20,8%) un peu supérieur au reste de la France (+20,1%).** L'emploi féminin a crû plus vite que l'emploi salarié total, tant dans la région (+14,4%) que dans le reste du pays (+15,4%). En Auvergne, la part de **l'emploi féminin tertiaire (55,7%)** se situe à 4 points au-dessus de la moyenne nationale (51,5%).

Les femmes représentent plus des deux-tiers des effectifs dans trois secteurs : **Education, santé, action sociale (78%) ; administrations para-publiques et associations (75%) ; activités immobilières (69,2%).** L'Auvergne enregistre pour ces trois secteurs des taux de féminisation nettement supérieurs au reste du pays. Dans le secteur activités immobilières, la part régionale des femmes dépasse même de 7 points la moyenne nationale (61,8%).

Même si les femmes sont moins présentes dans l'industrie, notamment en Auvergne, elles représentent malgré tout **plus du quart des effectifs dans les secteurs des biens de consommation (44,8%), de l'agro-alimentaire (38,8%) et de l'automobile (29%). L'Auvergne connaît dans ce dernier secteur une féminisation des emplois nettement plus élevée (11 points) qu'au plan national (17,3%).**

Part des femmes par secteurs (NES 4) en 2004



■ **Malgré son caractère industriel, les services aux entreprises sont moins présents en Auvergne qu'en France.**

En 2004, c'est **le secteur du «commerce» qui emploie le plus grand nombre de salariés auvergnats, 55.404 salariés.** Ce secteur représente 18,6% des effectifs salariés auvergnats. Le poids de ce secteur est quasi analogue à celui de la France où il est de 18,9%.

Viennent ensuite les secteurs des services aux entreprises, 12,21% des effectifs salariés auvergnats avec **36.403 salariés**, et de l'éducation, santé, action sociale : 11,2% des effectifs avec **33.602 salariés**. Le poids du secteur des services aux entreprises est bien moins important qu'au niveau français où il est de 18,4% des effectifs. L'Auvergne représente seulement 1,2% des effectifs salariés de ce secteur. Ce secteur a toutefois connu une augmentation marquée entre 1995 et 2004 (+72,7%). Augmentation plus importante que pour la France entière où elle est de 57,5%.

Un secteur «éducation, santé, action sociale» plus représenté en Auvergne qu'au niveau métropolitain où il représente 9,7% des effectifs salariés nationaux.

Les secteurs du commerce et de l'éducation, santé, action sociale ont eux aussi connu une forte progression entre 1995 et 2004, avec respectivement +14,7% et +24,5% de leurs effectifs. Augmentations se situant quasiment au même niveau que pour la France entière.

Un poids prédominant dans le secteur «chimie, caoutchouc, plastique» par rapport à la France. Ce secteur représente 7,9% des effectifs salariés auvergnats alors qu'il ne représente que 2,1% des effectifs salariés français. **L'Auvergne représente 7% des effectifs salariés de ce secteur.**

Les secteurs industries agricole et alimentaire, industrie du bois et du papier et de la construction occupent eux aussi une place plus importante dans l'économie auvergnate qu'au niveau français. En Auvergne, l'industrie agricole et alimentaire représente 4,2% des effectifs salariés alors qu'en France elle ne représente que 3,3% des effectifs salariés. La construction représente 9,3% des effectifs salariés auvergnats pour 8,1% au niveau France entière.

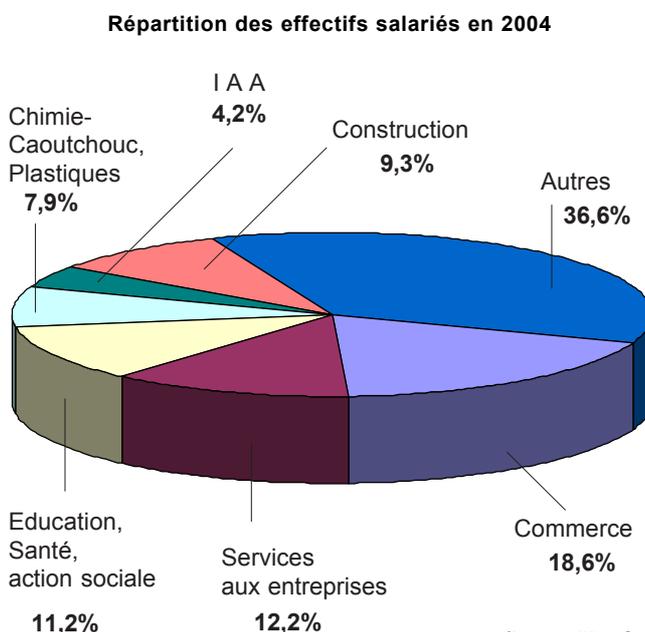
■ **Les principaux secteurs industriels perdent des emplois, à l'exception de l'agro-alimentaire.**

En matière d'évolution des différents secteurs d'activités entre 1995 et 2004, l'Auvergne se distingue par une forte augmentation des effectifs du **secteur «industries agricoles et alimentaires», +13,5%** alors que pour la France entière la progression est seulement de 4,4%. Il en est de même pour les secteurs de **l'énergie, +31,2%** pour l'Auvergne et +0,8% pour la France ; de **la construction, +20,2%** pour l'Auvergne et +9,9% pour la France ; et **des transports, +33,9%** pour l'Auvergne et +27,5% pour la France.

Par contre, concernant le secteur chimie, caoutchouc, plastique, les effectifs ont diminué de manière plus importante en Auvergne (-8,9%) qu'au niveau France entière (-4,4%).

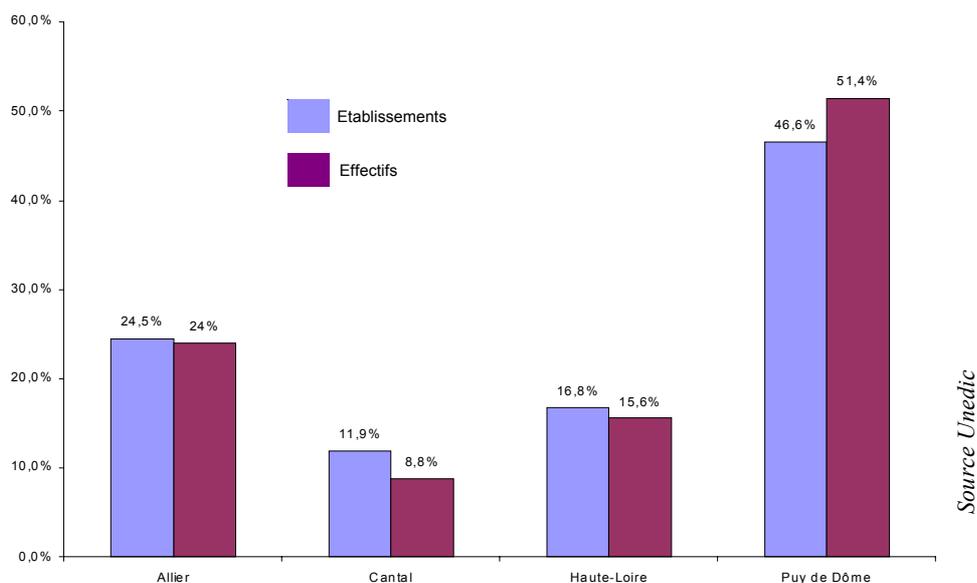
Deux secteurs ont perdu des salariés en Auvergne alors qu'ils ont progressé au niveau France entière : le secteur des activités financières qui a perdu 0,7% de ses effectifs en Auvergne alors qu'il a progressé de 7,1% au niveau France entière, et le secteur administration, association qui a perdu 6,4% de ses effectifs en Auvergne alors qu'au niveau France entière il a augmenté de 5,3%.

Concernant les secteurs industrie des produits minéraux (-10,7%), industrie textile (-17%) et industrie du bois et du papier (-7,7%), la perte d'effectifs est de moindre importance qu'au niveau français.



■ Spécificités départementales

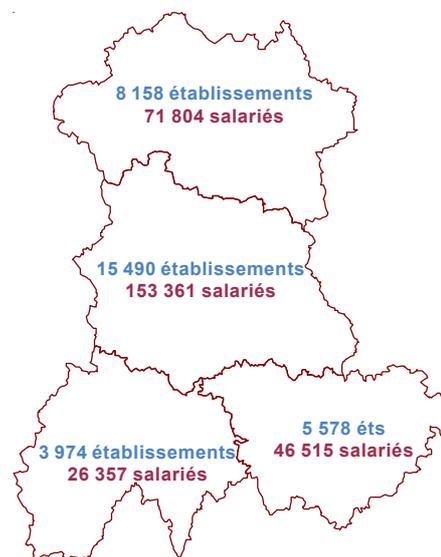
Effectif et établissements par département (2004)



En 2004, concernant le poids de chaque département de la région, le **PUY DE DÔME** représente plus de la moitié (51,4%) des effectifs salariés régionaux et 46,6% des établissements de la région. Viennent ensuite les départements de l'**ALLIER** avec 24% des effectifs et 24,5% des établissements, de la **HAUTE-LOIRE** avec 15,6% des effectifs et 16,8% des établissements et enfin du **CANTAL** avec 8,8% des effectifs et 11,9% des établissements.

Pour l'**ALLIER**, les secteurs les plus importants en effectifs salariés sont le commerce (20,9%), l'industrie métallurgique et connexes (14,8%), les services aux entreprises (12,9%) et l'éducation, santé, action sociale (10,2%). Pour le **CANTAL**, ce sont les secteurs du commerce (22,7%), de l'éducation, santé, action sociale (17,4%) et de la construction (14,5%). Pour la **HAUTE-LOIRE**, les secteurs du commerce (15,6%), de l'éducation, santé, action sociale (14,5%) et de l'industrie métallurgique et connexe (11,3%). Et enfin pour le **PUY DE DÔME**, le commerce (17,7%), les services aux entreprises (13,9%), l'industrie métallurgique et connexe (10,5%) et la chimie, caoutchouc, plastique (10,3%).

33.200 établissements pour 298.037 salariés en Auvergne en 2004



Si le **PUY DE DÔME** occupe une place importante dans l'économie régionale, son poids dans les secteurs de l'énergie (88% des effectifs salariés régionaux du secteur) et dans celui de la chimie, caoutchouc, plastique (67,1% des effectifs régionaux du secteur) est encore plus marqué. Le département de la **HAUTE-LOIRE** quant à lui concentre 77,6% des effectifs salariés régionaux du secteur de l'industrie textile.

Concernant les départements du **CANTAL** et de l'**ALLIER**, leur poids dans les effectifs régionaux de chaque secteur d'activité est analogue au poids du département dans les effectifs salariés régionaux.

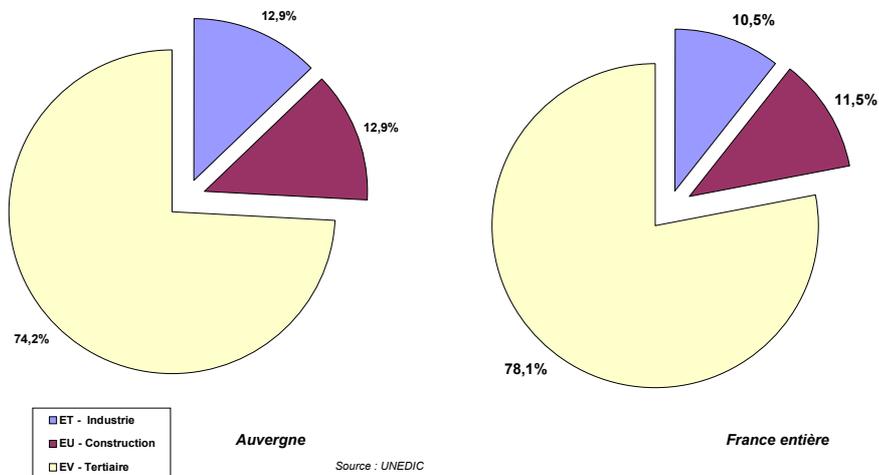
Source Unedic

2.2.

Répartition des établissements en 2004

En 2004, l'Auvergne comptait **33 200 établissements**, soit **2,1%** des établissements français. En dix ans, le nombre d'établissements a augmenté de **4,7%** en Auvergne, augmentation moindre qu'au niveau français où elle est de **7,6%**.

Répartition des établissements par secteurs d'activité (NES 4) - 2004

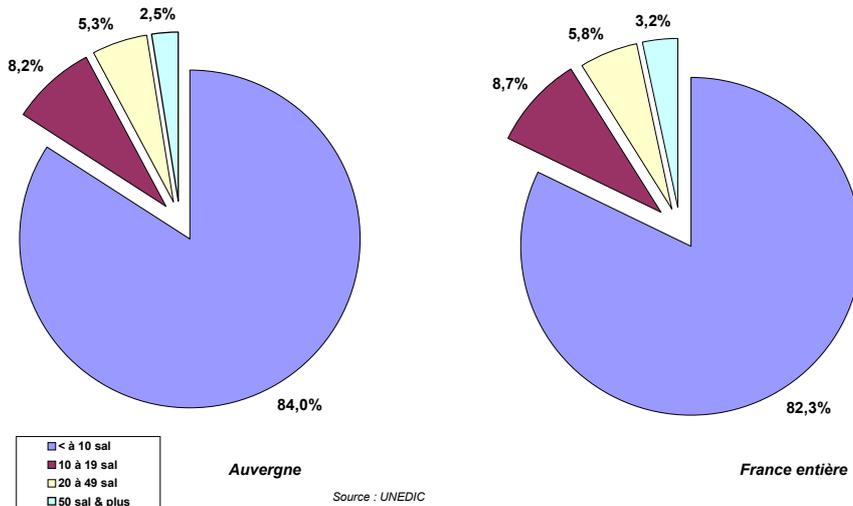


Le poids des établissements du secteur industriel est plus important en Auvergne qu'au niveau France entière. **12,9%** des établissements auvergnats sont des établissements industriels alors qu'au niveau français, seulement **10,4%** des établissements sont dans le secteur industriel. A l'inverse, le poids des établissements se situant dans le secteur tertiaire est moindre en Auvergne : **74,1%** pour l'Auvergne et **77,9%** pour la France.

En matière d'évolution, entre 1995 et 2004, le nombre d'établissements du secteur industriel a moins diminué en Auvergne (-5,4%) qu'au niveau France entière (-8,6%). Et inversement pour les établissements du tertiaire : **+5,7%** pour l'Auvergne et **+8,9%** pour la France entière.

En 2004, en Auvergne, tout comme en France, **plus de 80% des établissements ont moins de 10 salariés**. Si le poids des établissements ayant entre 10 et 19 salariés et ceux ayant entre 20 et 49 salariés est quasi analogue en Auvergne qu'au niveau France entière, l'Auvergne se distingue par un poids plus faible (**2,5%**) des établissements de 50 salariés et plus, **3,2%** pour la France.

Répartition des établissements par taille - 2004



En matière d'évolution, au niveau français, ce sont les établissements de 50 salariés et plus qui ont le plus progressé (**+20,7%**) alors qu'en Auvergne ce sont les établissements ayant entre 10 et 19 salariés (**+21,8%**).

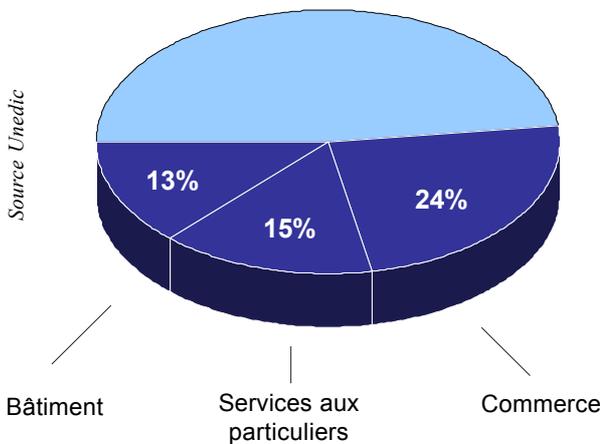
■ Secteurs prédominants

En 2004, c'est le **secteur du commerce qui comptait le plus d'établissements** : 7 987 établissements. Ces établissements sont principalement de petite taille : 6 894 ont moins de 10 salariés. Viennent ensuite les secteurs des services aux particuliers (5 035 établissements) et de la construction (4 292 établissements).

Concernant la taille des établissements, c'est dans le secteur des **activités immobilières** que le poids des établissements de moins de 10 salariés est le plus important : 98,1% des établissements de ce secteur ont moins de 10 salariés.

Dans le secteur **chimie, caoutchouc, plastique**, ce sont les établissements de 50 salariés et plus qui ont le poids le plus important : 19,9% des établissements de ce secteur ont 50 salariés et plus.

52% des établissements auvergnats sont dans le Commerce, les Services aux Particuliers et le Bâtiment en 2004



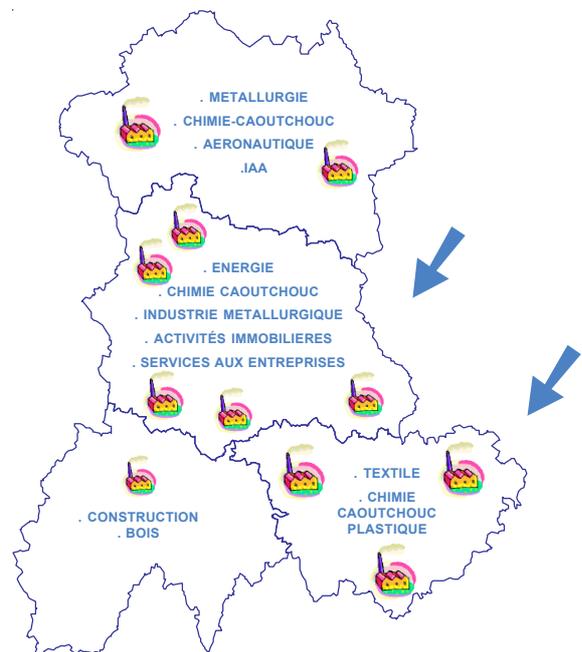
■ Spécificités départementales

En 2004, le **PUY-DE-DÔME** regroupe plus de la moitié des établissements des secteurs **industrie métallurgique et connexes (51,3%), activités immobilières (53,1%) et services aux entreprises (55,1%)**.

72,3% des établissements du secteur textile se situent en HAUTE-LOIRE. 42,3% des établissements du secteur chimie, caoutchouc, plastique se situent également en Haute-Loire.

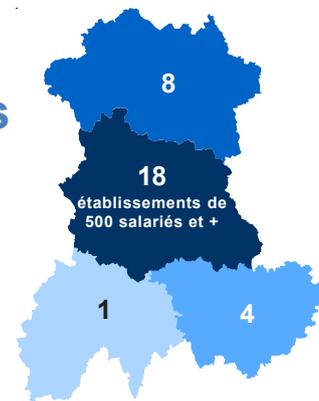
Concernant les tailles d'établissements, le **CANTAL se distingue par une part plus faible des établissements de 50 salariés et plus**, 1,68% des établissements du département pour 2,5% des établissements régionaux. Inversement, la part des établissements de moins de 10 salariés est plus importante (86,5% des établissements) qu'au niveau régional (84% des établissements).

Les départements de l'**ALLIER** et de la **HAUTE-LOIRE** se situent dans la moyenne régionale. Le **PUY DE DÔME** quant à lui est au-dessus des taux régionaux pour les établissements de 10 à 19 salariés (8,4% des établissements), de 20 à 49 salariés (5,31% des établissements) et de 50 salariés et plus (2,6% des établissements). Par contre, il se situe en-dessous du taux régional concernant les établissements de moins de 10 salariés (83,7%).



2.3. 31 établissements emploient près de 12% des salariés auvergnats

En 2004, l'Auvergne comptait **31 établissements de 500 salariés et plus**, soit **1,8%** du total France entière. En 10 ans, le nombre d'établissements de 500 salariés et plus a augmenté de **34,8%**. Cette augmentation est bien plus importante qu'au niveau français où elle est de **17,4%**. Ces 31 établissements de 500 salariés et plus emploient **35.224 salariés**, soit **11,8% des effectifs salariés régionaux**.



C'est dans le **secteur chimie, caoutchouc, plastique** que l'on trouve le **plus grand nombre d'établissements de 500 salariés et plus**, 6 établissements employant **15 915 salariés**, soit **67,5%** des salariés du secteur. Cette concentration d'effectifs salariés d'un même secteur dans un petit nombre d'établissements est également marquée dans le secteur pharmacie, parfumerie, entretien où 3 établissements emploient **63,9%** des effectifs du secteur (**2 284 salariés**). Dans le secteur construction navale, aéronautique et ferroviaire, un seul établissement emploie plus de la moitié des effectifs du secteur (**54,1%**).

C'est dans le **PUY DE DÔME** que l'on trouve le **plus d'établissements de 500 salariés et plus** : **18 établissements**. L'Allier en compte **8**, le Cantal **1** et la Haute-Loire **4**. Les **18 établissements de 500 salariés et plus** du Puy de Dôme emploient **26 090 salariés** soit **17%** des effectifs salariés du département. La concentration est très forte dans les **secteurs chimie, caoutchouc, plastique** où **3 établissements emploient 88,6% des salariés du secteur** ; et pharmacie, parfumerie, entretien où **2 établissements emploient 73,6%** des salariés du secteur.

Dans l'Allier, les **8 établissements de 500 salariés et plus** concentrent **8%** des effectifs salariés du département. La concentration est très forte dans le **secteur construction, navale et aéronautique** où **un seul établissement emploie 99,7% des salariés du secteur**. Dans la Haute-Loire, c'est dans le secteur de l'industrie automobile que la concentration est la plus forte : un seul établissement emploie **85,2%** des salariés du secteur.

Les grands établissements au 01.01.2004

Raison sociale	Effectifs	Département / Commune	Activités
Industrie			
M anuf. Française pneumatiques Michelin	14 440	63 Clermont-Ferrand	Fabrication de pneumatiques
Pechiney Rhénalu	1 520	63 Issoire	Première transformation de l'aluminium
Aubert Duval Allèges	1 500	63 Les Ancizes Comps	Sidéurgie
Banque de France	1 480	63 Chamalères	Imprimerie
Sagem SA	1 040	03 Domérat	Construction de cellules d'aéronefs
Laboratoires Merck Sharp & Dohme Chibret	930	63 Riom	Fabrication de médicaments
Valéo Systèmes d'Essuyage	910	63 Issoire	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules
Construction			
Entreprise L. Mazet & Compagnie	200	63 Clermont-Ferrand	Peinture
SA Matèze	160	15 Aurillac	Tenassements divers, démolition
L'Entreprise Electrique	140	63 Clermont-Ferrand	Construction de lignes électriques et de télécommunication
Commerce			
Auchan France	560	63 Aubière	Hypermarchés
Clermont-Ferrand Distribution	440	63 Clermont-Ferrand	Hypermarchés
Coza	370	63 Lempsdes	Hypermarchés
Services			
SNCF	1 710	63 Clermont-Ferrand	Transports ferroviaires
La Poste	680	63 Clermont-Ferrand	Postes nationales
Saem transports en commun agglomération Clermont	580	63 Clermont-Ferrand	Transports urbains de voyageurs
La Poste	530	63 Lempsdes	Postes nationales
SA GSF Phebus	490	63 Clermont-Ferrand	Activités de nettoyage
La Poste	410	63 Clermont-Ferrand	Postes nationales
Société Etudes Applications Michelin	390	63 Chappes	Ingénierie, études techniques
<i>Champ : Industrie - Commerce - Services (IS)</i>			

Source : INSEE - Répertoire des Entreprises et des Etablissements



*... L'Auvergne est un territoire de tradition industrielle
très fragilisé par les mutations économiques
que connaît notre pays aujourd'hui ...*



3. les mutations économiques

L' Auvergne est très fragilisée par les mutations économiques que connaît notre pays. Plusieurs milliers d'emplois industriels disparaissent chaque année et sont à peine compensés par le dynamisme du secteur tertiaire, tout particulièrement des services qui augmentent fortement chaque année.

Huit bassins d'emploi sont considérés aujourd'hui comme fragiles ou à surveiller. Quatre d'entre eux doivent d'ores et déjà se préoccuper de leur reconversion. C'est dire que l'accompagnement des mutations économiques va devenir en Auvergne un des axes importants d'une politique qui sera inscrite dans les programmes prioritaires.

Elle devra être fortement accompagnée, soutenue et faire l'objet d'une attention particulière. Conscientes de ce déclin inexorable, les entreprises à partir des années 2000, ont modifié leur comportement dans la gestion de leurs effectifs. Elles ont cessé de recourir fortement au chômage partiel pour y substituer des plans sociaux entraînant de nombreux licenciements pour motif économique.

3.1. Les mutations économiques en auvergne

En 2004, tous secteurs d'activité confondus (hors agriculture et secteur financier), les établissements auvergnats représentent **2,1%** de l'ensemble national.

Près des trois-quarts d'entre eux ont **une activité tertiaire**, proportion inférieure à la répartition nationale. L'**industrie** est bien présente (2.6% des établissements français) notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire et des biens intermédiaires. Deux autres secteurs bénéficient d'une bonne implantation dans la région : **l'énergie et la construction**.

L'**Auvergne est un territoire de tradition industrielle** sur lequel se sont développées des entreprises de dimension nationale voire internationale. Ce développement trouve ses origines dans la présence de ressources naturelles et le dynamisme de ses habitants.

Le poids de l'emploi industriel en Auvergne est important : il occupe un salarié sur cinq (21% contre 18% dans toute la France).

L'Auvergne dispose d'un tissu industriel fortement spécialisé dans les secteurs de la chimie-caoutchouc-plastique, métallurgie et transformation des métaux, industries agricoles et alimentaires.

L'industrie des biens intermédiaires, essentiellement composée des activités " métallurgie et transformation des métaux " et " chimie caoutchouc plastique ", génère la moitié de la valeur ajoutée industrielle de la région. Si l'on ajoute l'industrie agro-alimentaire, trois secteurs concentrent plus de la moitié des salariés et produisent plus de 70% de la valeur ajoutée industrielle auvergnate.

Le caoutchouc plastique emploie 45% des salariés de l'industrie régionale. Outre MICHELIN, la région regroupe des unités moindres comme TRELLEBORG, DUNLOP FRANCE (Montluçon). Le secteur de SAINTE-SIGOLÈNE (Haute-Loire) produit 35% de l'extrusion de polyéthylène française. THIERS, important centre de plasturgie (issue de la coutellerie), est bien représenté avec la fabrication de pièces techniques pour l'industrie, la construction ainsi que les secteurs de la cosmétique et parfumerie.

Le travail des métaux et la mécanique, qui occupent plus de 25 000 salariés est une autre activité industrielle importante qui recouvre des disciplines diverses, depuis la fonte des métaux jusqu'au traitement technique, en passant par la forge et la mécanique de précision (THIERS se positionne comme le 3^{ème} pôle français de la forge). Ce secteur comprend des activités d'un haut niveau technologique : AUBERT ET DUVAL, ALCAN et FORTECH.

L'industrie agro-alimentaire (14 000 salariés) représente le 3^{ème} pôle de l'industrie auvergnate. Le groupe LIMAGRAIN joue un rôle fédérateur dans ce secteur. Les autres points forts sont l'industrie laitière, la production de viande de boucherie, l'industrie des boissons avec VOLVIC.

Par ailleurs, l'Auvergne est le 4^{ème} pôle national en matière de recherche et de développement agro-alimentaire.

Le secteur du bois et du papier génère près de 6 000 emplois. L'industrie du bois possède des entreprises performantes de première transformation et de seconde transformation, avec comme spécialité le secteur de l'ameublement (LAPEYRE).

L'Auvergne compte d'autres secteurs d'activité bien représentés, avec un fort potentiel de développement : les équipements composants électriques et électroniques, la chimie et la parachimie avec un axe santé prépondérant et la pharmacie.

Points forts - Points faibles de l'économie auvergnate

Le taux d'encadrement demeure faible : la proportion d'ingénieurs et de cadres en Auvergne est inférieure au niveau national. Le phénomène s'accroîtra à l'horizon 2015 où plus de la moitié des cadres atteindront 60 ans.

Si la région possède de grands établissements, le réseau industriel reste marqué par la présence de PME de petite taille : les TPE constituent une part importante de l'activité économique, notamment en zone rurale. Elles concentrent 40% des emplois. L'artisanat représente 42% des TPE en Auvergne, une part un peu plus importante que sur le reste du territoire national. Ces structures d'entreprises qui sont souvent familiales, peuvent fragiliser le territoire faute de transmission d'entreprise préparée.

A cela s'ajoute **un faible taux de création d'entreprise** contrebalancé par un faible taux de défaillance (le taux de survie à 5 ans est supérieur à la moyenne nationale).

En effet, le taux de création régional se situe structurellement en-dessous du taux national ; pour 2002, il atteint 8,5% dans la région contre 10,8% au niveau national. Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprises en Auvergne est en diminution tendancielle depuis 1995, malgré un sursaut en 2000 et une légère augmentation en 2003. Ce sont les reprises qui diminuent le plus et de façon continue, même si celles-ci demeurent importantes en Auvergne.

Si le taux de création est faible en Auvergne, la résistance des jeunes entreprises, mesurée au travers des taux de survie est bonne. Ce constat est à mettre en relation avec la part plus importante des reprises d'entreprises déjà existantes. Les taux de survie analysés en fonction des autres facteurs positifs de survie (importance des moyens investis au lancement, forme sociétaire de la nouvelle entreprise, expérience du créateur) apparaissent le plus souvent favorables à l'Auvergne comparativement à l'ensemble des régions françaises.

La transmission d'entreprise va se poser comme une problématique de plus en plus importante dans les dix prochaines années où plus d'un tiers des chefs d'entreprises passeront le cap de la soixantaine. En effet, lors du recensement de la population de 1999, il est apparu que 36% des chefs d'entreprises auvergnats avaient 50 ans ou plus. Il en est de même au niveau national où le pourcentage est de 35%. De fait, l'offre en matière de reprise d'entreprise devrait fortement augmenter à compter de 2005 qui constitue une étape charnière.

Les dirigeants d'entreprise exerçant en commune rurale ne sont pas plus âgés que ceux de la ville et ce, quel que soit le secteur d'activité. Toutefois, il existe des disparités entre secteurs d'activité. Les chefs d'entreprise dans l'hôtellerie restauration et le commerce de détail sont en moyenne plus âgés. **Pour les dix ans à venir, ce sont près de 1 800 chefs d'entreprise dans l'hôtellerie-restauration et 3 200 dans le commerce de détail qui passeront le cap de la soixantaine. Par ailleurs, ces activités comptent parmi les plus dynamiques en matière de reprise d'entreprise.**

Parmi les chefs d'entreprise, ceux employant des salariés sont un peu plus âgés que les non-employeurs. Par conséquent, dans les dix prochaines années, pour au minimum 26 400 salariés, l'avenir serait subordonné à la réussite de la reprise de leur entreprise.

La transmission d'une affaire constitue un enjeu important, quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour les plus grandes, le maintien de l'emploi est l'une des préoccupations principales. Pour celles de plus petite taille, s'y ajoute le maintien d'activité de proximité au service de la population. De ce fait, la reprise d'entreprise joue un rôle économique et social majeur pour l'avenir.

Des Industries anciennes et concentrées sur quelques bassins d'emploi

L'orientation économique de la région est fondée essentiellement sur des secteurs à forte intégration de main-d'œuvre, très soumis aux restructurations industrielles liées à la concurrence internationale et à la stratégie des firmes multinationales. De plus, certaines zones d'emploi auvergnates présentent des vulnérabilités, liées soit à une forte spécialisation sectorielle (THIERS, YSSINGEAUX), soit à la concentration d'une partie importante de l'emploi dans un nombre limité d'établissements (GANNAT), soit à ces deux facteurs simultanément (ISSOIRE, DOMPIERRE-SUR-BESBRE) : si un secteur disparaît, par le jeu de la forte spécialisation, c'est tout un pan de l'économie qui s'effondre et la main-d'œuvre trop spécialisée aura plus de mal à se reconvertir.

A l'opposé, les services aux entreprises et les TIC, activités qui traduisent un dynamisme économique, sont nettement sous-représentées en Auvergne. Ainsi, pour les services aux entreprises, le parc auvergnat ne représente que 1.4% des établissements français. Quant au secteur des technologies de l'information et de la communication, il ne concentre que 1.1% de ses unités en Auvergne.

Mais une dépendance extérieure moins importante qu'en France Métropolitaine

Une autre fragilité peut apparaître lorsque **les centres de décision** sont externes à la région. Pour l'Auvergne, en ce qui concerne les établissements industriels de 20 salariés ou plus, le degré d'autonomie (effectif des établissements ayant leur siège social dans la région / effectif total des établissements industriels) est de 74,3% alors que pour la France métropolitaine il est de 72,4%. Si l'on traduit cela en nombre de salariés, sur les 77 800 salariés employés dans des établissements industriels, en 2003, 57 800 sont employés par des établissements ayant leur siège social en Auvergne et 20 000 hors Auvergne.

L'Auvergne a également un moindre taux de dépendance par rapport à la région Ile-de-France. En effet, celui-ci est de 20,1% alors qu'au niveau France métropolitaine il est de 34,1%.

On peut également évoquer **la participation étrangère** dans les établissements industriels. Pour l'année 2002, 13,6% des établissements industriels auvergnats avaient leur capital détenu à 50% au moins par une société étrangère. Ce pourcentage est de 20,2% pour la France métropolitaine.

(Source INSEE Auvergne)

3.2. Les pôles de compétitivité

Face aux mutations économiques internationales et par répercussion, nationales, la France a décidé d'initier une politique industrielle de grande envergure : la mise en avant de facteurs clefs de compétitivité industrielle, au premier rang desquels se trouve la capacité d'innovation par la recherche-développement, constitue le contexte et les enjeux de la politique des pôles de compétitivité.

Dans le prolongement des décisions prises par le gouvernement le 13 décembre 2002, le **CIADT** (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire) du 14 septembre 2004 a décidé de conduire cette nouvelle politique industrielle et a défini les mesures qui seront mises en œuvre pour le développement des pôles.

Cette politique nationale entre dans un cadre européen plus général de soutien à la compétitivité. De nombreux pays de l'Union Européenne possèdent les mêmes préoccupations et souhaitent se tourner vers un développement économique durable. On assiste à une véritable action communautaire en faveur de la compétitivité.

Le CIADT du 12 juillet 2005 a labellisé 67 pôles de compétitivité et a distingué parmi ceux-ci 6 projets mondiaux et 9 projets à vocation mondiale.

Trois pôles de dimension nationale ont été attribués à l'Auvergne : la biotechnologie, l'agro-alimentaire et la mécanique. Le pôle biotechnologie, où collaborent notamment LIMAGRAIN et l'INRA entend travailler sur la génomique du blé, le pôle agro-alimentaire concentre la filière viande à Clermont Ferrand et le pôle mécanique, baptisé VIAMÉCA, englobe les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et de la machine-outil sous le houlette de MICHELIN.

3.3. L'Observatoire des mutations économiques

La création de **l'observatoire régional des mutations économiques** résulte de la création de la Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques (MIME), créée par décret du 20 octobre 2003, suite au rapport VIET, paru en janvier 2003, sur les mutations économiques à la demande du Ministre de l'Emploi.

Ce rapport concluait à la nécessité de mettre en place une veille active, avec l'établissement de diagnostics partagés globaux sur les bassins d'emploi ou certaines filières industrielles pour détecter et prévenir les risques.

La circulaire du Premier Ministre du 28 janvier 2004 sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques a prévu la mise en place, dans chaque région, d'un **observatoire régional** sur l'anticipation des mutations économiques, dont l'organisation a été précisée par une circulaire de la MIME de mai 2004. L'observatoire doit permettre à tous les acteurs régionaux d'élaborer ensemble une méthode d'échange et d'interprétation des éléments

financiers, statistiques et sectoriels. C'est un outil d'observation partagée des mutations économiques affectant les filières et secteurs professionnels ainsi que les territoires qui composent la région. Il mutualise et valorise les sources d'informations existantes : études sectorielles, contrats d'études prospectifs, travaux des OREF...

En région AUVERGNE, **l'observatoire régional** a été créé par un arrêté préfectoral du 27 avril 2005. Il est composé d'un noyau dur : Préfectures, SGAR, DRIRE, DRTEFP, DRE, DRAF, DR INSEE, DR Banque de France, DRRT, DR ANVAR, Rectorat ; des services départementaux associés : Préfecture, Sous-Préfet, DDTEFP, DDAF, DDE, subdivision DRIRE. Le représentant de la MIME pour la région Auvergne est *Dominique Lefèvre* (DRTEFP).

Un premier travail a été mené avec la réalisation d'une radioscopie de la zone d'emploi de MONTLUÇON, avec un rapport de synthèse établi suite à une réunion de l'ensemble des services de l'Etat concernés le 27 avril 2005. La prochaine radioscopie devrait concerner la zone d'emploi d'YSSINGEAUX. Des secteurs comme le travail des métaux et la sous-traitance pourraient également faire l'objet de travaux.

3.4. L'accompagnement des entreprises

■ LE CHOMAGE PARTIEL

Entre 1995 et 2004, le **recours au chômage partiel** (nombre d'heures autorisées) a connu une évolution en dents de scie avec deux pics importants en 1996 (2 205 876 heures autorisées) et en 1999 (968 854 heures autorisées). Après le pic de 1996, le chômage partiel diminue de manière importante pour atteindre 689 363 heures autorisées en 1998. Entre 1999 et 2000, le chômage partiel diminue de 67% pour repartir à la hausse jusqu'en 2003 et diminuer de nouveau entre 2003 et 2004.

Le **nombre des autorisations** de chômage partiel dépend de la conjoncture. Avant 2000, l'intensité du recours au dispositif suit nettement le cycle conjoncturel. Le nombre d'autorisation d'heures de chômage partiel augmente quand la demande attendue par les entreprises diminue. Un recentrage du dispositif a eu lieu en juillet 2001, pour prendre en compte la plus grande flexibilité permise par les accords de réduction du temps de travail. **Ce resserrement à partir de 2001**, s'est traduit par une

contraction importante du dispositif et la relation entre demande attendue et intensité du recours au dispositif est devenue beaucoup moins nette. Si le chômage partiel a bien augmenté avec le retournement conjoncturel de 2001, cela n'a pas été le cas lors du creux conjoncturel de 2003 malgré la dégradation de la situation économique et des anticipations. Ainsi en Auvergne, **la baisse du nombre d'heures autorisées** entre 1999 et 2000 s'explique par les nombreux résultats encourageants de l'activité économique en 2000.

La hausse continue du recours au chômage partiel en 2001 et 2002 trouve sa source dans le ralentissement de l'activité auvergnate notamment dans **l'industrie**, secteur fortement consommateur de chômage partiel. Contrairement à ce qui s'est passé au niveau national, l'année 2003, marquée par un contexte économique ralenti en Auvergne, a vu une augmentation du recours au chômage partiel.

La baisse du recours au chômage partiel entre 2003 et 2004 trouve une explication dans l'amorce d'une reprise économique dans la région, mais également par des changements de comportement des employeurs qui préfèrent licencier pour motif économique plutôt que de conserver leur personnel en sous-activité chronique.

■ LES LICENCIEMENTS POUR MOTIF ECONOMIQUE

En effet, entre 1995 et 2004, le nombre de **procédures de licenciements économiques concernant 10 salariés et plus** est en moyenne de 32 par an. C'est l'année 2004 qui a vu le plus grand nombre de procédures ouvertes avec 43 procédures. La plus forte évolution a été constatée entre 2001 et 2002 où le nombre de procédures a augmenté de 52%, passant de 27 procédures en 2001 à 41 en 2002.

En ce qui concerne **le nombre de salariés concernés** par ces licenciements, c'est en 2004 qu'il y a eu le plus grand nombre de suppressions d'emploi avec 1 575 salariés concernés. L'évolution la plus forte a été constatée entre 1997 et 1998 (+87%). Le nombre de salariés concernés passant de 546 en 1997 à 1 023 en 1998. Sur la période 1995-2004, les licenciements économiques de **10 salariés et plus** ont entraîné le licenciement de 10 220 salariés.

C'est le secteur du **travail des métaux** qui a subi les plus fortes pertes avec 1 178 salariés concernés, suivi par le secteur de **la construction** avec 1 049 salariés concernés. C'est également le secteur de la construction qui a connu sur cette période le plus grand nombre de procédures de licenciement avec 52 procédures.

REGION AUVERGNE

Années 1995 à 2004



Source Ministère de l'emploi

3.5. Les zones d'emploi de la région face aux mutations économiques

PRESENTATION GENERALE DES ZONES D'EMPLOI DE LA REGION

Les 16 zones d'emploi qui composent la région Auvergne sont des espaces qui, s'ils présentent une certaine cohérence par définition, sont cependant d'une grande diversité et d'inégales importances, comme en témoigne l'écart entre la zone d'emploi de CLERMONT-FERRAND qui concentre près de 470.000 habitants sur les 1.310.000 que compte la région, et la plus petite zone d'emploi qui est celle de GANNAT qui ne compte que 14.600 habitants. Par ailleurs, la zone d'emploi de MONTLUÇON, la deuxième en importance ne rassemble que 125.000 habitants. En outre, il convient de noter l'existence d'un vaste ensemble centré sur l'agglomération de CLERMONT-FERRAND regroupant les 4 zones d'emploi de CLERMONT-FERRAND, ISSOIRE, THIERS et VICHY. Dans cet espace de 665.000 habitants, soit plus de 50% de la population auvergnate, et plus de 53% des emplois de la région, se concentre l'essentiel du secteur tertiaire et des infrastructures.

Sont présents sur ce territoire la plupart des secteurs d'activités identifiés en région Auvergne. C'est également dans ce vaste ensemble qu'ont été signés les deux contrats territoriaux du BASSIN DES COMBRAILLES et du BASSIN DE THIERS, ainsi que le contrat de site du BASSIN DE VICHY-CUSSET.

La zone de Clermont Ferrand concentre 42% des salariés ASSEDIC de la région. Entre 1996 et 2004, les effectifs ASSEDIC ont augmenté de 16,7%, pour atteindre le chiffre de 124.470 salariés. C'est le résultat d'une bonne résistance du tissu industriel (-1,5% sur la période) qui représente 26% des emplois ASSEDIC, et de la progression du secteur tertiaire (+25%) dont la part atteint 66% du total des emplois ASSEDIC.

La zone concentre 35,5% des salariés de l'industrie de la région, soit 31.900 salariés. A lui seul, le secteur de la chimie-caoutchouc et plastiques représente plus de 14.000 salariés avec les établissements MICHELIN (12.000 salariés), MSD (1.100 salariés), et TRELLEBORG (600 salariés). Ensuite, vient le secteur des industries agroalimentaires (4.100 salariés) avec des entreprises comme EAUX DE VOLVIC (800 salariés), la SEITA-ALTADIS (400 salariés), et LIMAGRAIN (300 salariés). Le secteur de la métallurgie (2.900 salariés) est représenté par l'aciérie AUBERT ET DUVAL (1.300 salariés), située au cœur du bassin des Combrailles précité, ainsi que par des établissements comme les ACC et AUVERGNE AERONAUTIQUE (environ 400 salariés chacun). En matière de tertiaire, la zone d'emploi de Clermont Ferrand concentre 45% des salariés et 39% des établissements ASSEDIC de la région.

La zone d'Issoire qui représente 12.200 salariés ASSEDIC est rattachée depuis longtemps à l'espace clermontois. L'augmentation du nombre de salariés ASSEDIC, avec +32% entre 1996 et 2004, est forte ; l'activité industrielle, qui représente 47% de l'ensemble des salariés ASSEDIC de la zone, est très importante avec quelques gros établissements dans les filières de l'aéronautique (PECHINEY-ALCAN - 1.500 salariés ; FORTECH – 350 salariés) et de l'automobile (VALEO – 800 salariés).

La zone de Thiers également située dans l'attraction clermontoise, voit sa population diminuer avec la baisse de -10% de l'emploi salarié total entre 1996 et 2004 dont -24% pour les seuls effectifs industriels.

Ce secteur demeure très présent puisqu'il représente 57% du total des 10.164 salariés ASSEDIC, notamment dans le domaine du travail des métaux, soit 3.700 salariés en 2004 contre plus de 5.000 en 1996.

Les difficultés dans notamment la coutellerie et la sous-traitance industrielle ont abouti à la conclusion du contrat de territoire : disparition de COUZON (300 salariés), difficultés d'EURODEC-DAPTA (450 salariés), ...

La zone de Vichy intégrée récemment dans l'orbite de Clermont Ferrand est la troisième de la région avec un peu plus de 23.000 salariés ASSEDIC, et une croissance de 9% sur la période 1996 - 2004.

Il s'agit d'une zone diversifiée où 30% des salariés ASSEDIC travaillent dans un secteur industriel varié, avec des entreprises comme EAUX DE VICHY (200 salariés), THIVAT (200 salariés), LIDV (550 salariés), SERMETO (350 salariés), ... dans des secteurs comme les IAA, la plasturgie, le travail des métaux.

Le territoire se ressent de la disparition d'un établissement de GIAT Industries (500 salariés), ce qui a conduit à l'établissement d'un contrat de site, et de la fermeture programmée de SEDIVER (300 salariés).

La zone d'emploi de Montluçon, la deuxième de la région ne compte que 26.000 salariés ASSEDIC.

Sur la période 1996-2004, le nombre de salariés ASSEDIC n'a crû que de 3% du fait de la perte de 13% du nombre de salariés dans l'industrie et d'une croissance de seulement +12% dans le tertiaire.

Avec 8.200 salariés, le secteur industriel représente 32% du total des salariés ASSEDIC de la zone. Il se caractérise par la présence de grands établissements industriels dans des secteurs comme la métallurgie (2.100 salariés dont 600 chez AMIS, 500 chez BREA et 400 chez ERASTEEL), la chimie – caoutchouc (1.700 salariés dont 700 chez DUNLOP et 600 chez ADISSEO) ; la construction aéronautique est représentée par les 1.300 salariés de SAGEM, et les IAA par les 750 salariés de SOCOPA. La plupart de ces établissements dépendent de centres de décision extérieurs à la région.

Comme la zone de Montluçon, **les zones de Moulins, du Puy en Velay et d'Aurillac** sont centrées sur une aire urbaine isolée. Toutes ces zones voient leur population baisser avec des perspectives démographiques négatives.

Les zones de Moulins, du Puy en Velay et d'Aurillac rassemblent essentiellement des emplois tertiaires (respectivement 57%, 66% et 70% du total des salariés ASSEDIC).

Toutefois, on note à Moulins, la présence de quelques établissements industriels d'importance comme BOSCH, JPM et POTAIN avec respectivement 450, 420 et 300 salariés ; la zone d'emploi du Puy en Velay recèle un potentiel industriel (26% des salariés ASSEDIC) avec MICHELIN (550 salariés), MSD (200 salariés) et les TANNERIES (160 salariés).

Sur la zone d'emploi d'Aurillac où sont concentrés une bonne part des emplois du département (66% du total des salariés ASSEDIC et 61% des salariés de l'industrie), on note la présence d'industries agro-alimentaires et du bois (FROMAGERIES OCCITANES – 400 salariés, LAFA – 280 salariés et PRIEUR – 200 salariés).

La zone d'Yssingeaux qui rassemble 17.000 salariés ASSEDIC bénéficie de la proximité de Saint-Etienne avec, en outre un dynamisme entrepreneurial propre.

Sur la période 1996-2004, les effectifs ASSEDIC ont augmenté de 9%, malgré une baisse de 8,5% dans l'industrie qui représente encore plus de 52% des salariés ASSEDIC.

La zone est spécialisée dans le secteur de la plasturgie avec 76 entreprises totalisant près de 3.000 salariés (BARBIER – 450 salariés ; AUTOBAR – 200 salariés). Les secteurs de la métallurgie avec 72 entreprises et 1.270 salariés (PEM, SNOP et DEVILLE) et du textile-habillement qui compte encore 52 entreprises et 1.530 salariés (CHEYNET – 400 salariés, BOISSY – 240 salariés et SATAB – 200 salariés) sont également bien représentés.

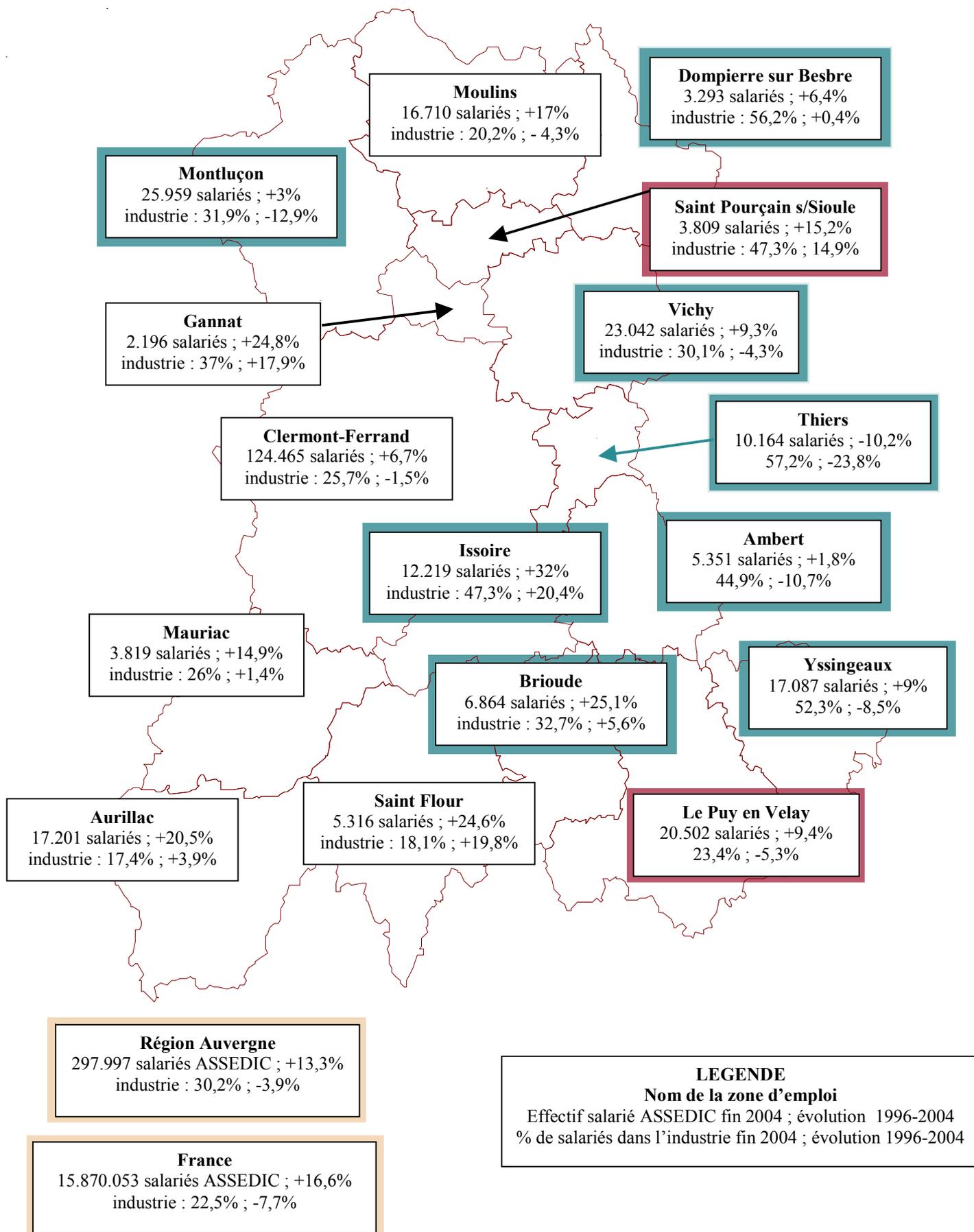
Aux difficultés du secteur textile s'ajoutent les contraintes environnementales pour les industries de l'extrusion du polyéthylène.

Les 7 autres zones d'emploi (Mauriac, Saint Flour, Gannat, Brioude, Dompierre sur Besbre, Ambert et Saint Pourçain)

sont toutes marquées par leur caractère rural.

Certaines subissent l'empreinte de la présence d'un ou plusieurs grands établissements industriels comme Dompierre sur Besbre (900 salariés à la fonderie PEUGEOT), Saint Pourçain (600 salariés dans un atelier VUITTON, et 400 dans le plastique chez WAVIN), Ambert (plus de 600 salariés chez AVENTIS dans la pharmacie et plus de 300 au total chez JOUBERT et OMERIN), ou encore Brioude (800 salariés chez JOHNSON CONTROLS dans la filière automobile).

L'emploi total et industriel (assedic) par zones d'emploi à fin 2004



Le poids de l'Industrie fragilise la presque totalité des bassins d'emploi auvergnats

	SALARIES	Poids de l'INDUSTRIE	
MOULINS	+17%	20,2%	+ - +
MONTLUCON	+3,0%	31,9%	- - -
DOMPIERRE	+6,4%	56,2%	- - + -
SAINT-POURCAIN	+15,2%	47,3%	- - + +
VICHY	+9,3%	30,1%	+ - -
GANNAT	+24,8%	37,0%	- + + +
CLERMONT-FD	+6,7%	25,7%	+ + -
THIERS	-10,2%	57,2%	- - - - -
AMBERT	+1,8%	44,9%	- - -
ISSOIRE	+32%	47,3%	- - + + + +
BRIOUDE	+25,1%	32,7%	- + + +
LE PUY	+9,4%	23,4%	+ - -
YSSINGEAUX	+9%	52,3%	- - - - -
SAINT-FLOUR	+24,6%	18,1%	+ + + +
AURILLAC	+20,5%	17,4%	+ + + +
MAURIAC	+14,9%	26,0%	+ + +
AUVERGNE	+13,3%	30,2%	
FRANCE	+16,6%	22,5%	

à surveiller

à surveiller



*... Une terre de syndicalisme actif et représentatif,
imprégnée d'un dialogue social nourri et constructif ...*



4. le dialogue social

*T*erre de tradition industrielle, l'Auvergne possède également une bonne implantation syndicale dans les entreprises.

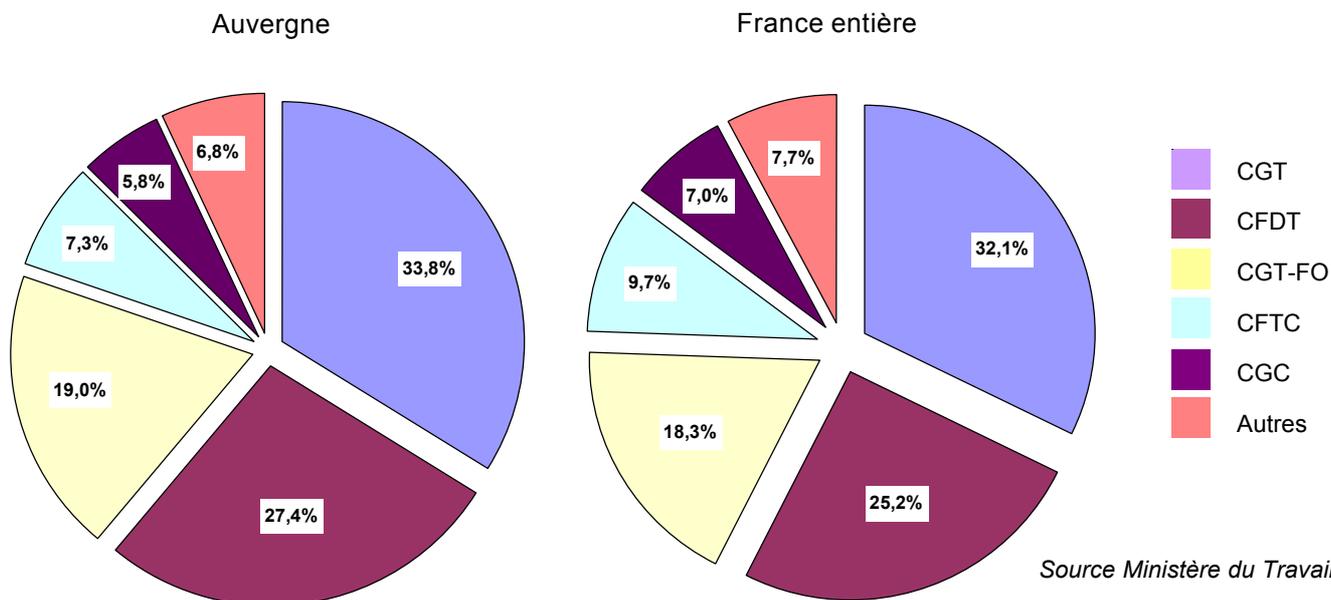
Le syndicalisme auvergnat, majoritairement représenté par la CGT et la CFDT, se caractérise par son pragmatisme.

La négociation collective y est plus présente qu'ailleurs et les instances paritaires sont des lieux d'échanges riches et constructifs, grâce à des partenaires sociaux forces de propositions et de compromis réalistes.

Ainsi, les institutions représentatives du personnel sont majoritairement présentes dans les entreprises et le taux de couverture dans les établissements possédant des délégués du personnel, des comités d'entreprises ou des CHS-CT y est élevé, tout particulièrement dans les terres de tradition que sont l'Allier, la Haute-Loire et le Cantal.

4.1. Les Prud'hommes en 2002

Résultats des Elections Prud'Homales du 11 décembre 2002



Par rapport à 1997, le corps électoral, au total 329 154 électeurs, s'est accru de 25 921 nouveaux inscrits. Celui-ci enregistre ses plus fortes hausses dans l'**Agriculture** (+22,5%) et les **Activités Diverses**. L'électorat auvergnat représente exactement 2% du total Collège salarié France entière.

	inscrits	taux exprimés
Auvergne	329 154	38,4%
France entière	16 414 275	31,5%

Ce vote s'est traduit par des gains pour la CFDT (+0,6 point), la CFTC (+1,2 points) et la CGC (+0,9 point). En revanche, la CGT et Force Ouvrière ont cédé du terrain. La CGT perd ainsi 3,4 points. Force Ouvrière recule de 2,1 points après une période de hausse continue depuis 1979.

En 5 ans, la participation, calculée à partir du taux des suffrages valablement exprimés, s'est légèrement redressée (+0,3 points). Elle se situe à 38,5% des inscrits. **Ce chiffre est faible, mais reste toutefois nettement supérieur à la moyenne nationale (31,5%).**

Ces deux syndicats cèdent du terrain dans des sections qui constituent leur point fort. Ainsi, la CGT essuie des pertes importantes dans l'**Industrie** (-4,8 points). Ce repli ne l'empêche pas de rester majoritaire dans une section où elle attire encore 4 bulletins de vote sur 10.

La section **INDUSTRIE** présente le taux de participation le plus élevé (50,4%) de la Région, devant l'Encadrement (42,6%). A l'inverse, la section Commerce enregistre la participation la plus faible (30,1%).

Le recul de Force Ouvrière est général. Cette organisation enregistre toutefois de fortes pertes (-3,4 points) dans la section **Commerce**, où elle jouissait d'une solide implantation. Avec 22,6% des voix des employés du Commerce, Force Ouvrière rétrograde de la deuxième à la troisième place derrière la CGT (33,1%) et la CFDT (26,9%).

La participation a surtout progressé dans l'Encadrement (+3,5 points) et le **Commerce** (+1,3 points).

Elle recule, en revanche, de 0,8 points dans la section des Activités Diverses (31%).

Le scrutin 2002 aura été particulièrement favorable aux Divers (+2,8 points). Ce résultat s'explique par la percée de l'**UNSA** (4,5%), qui, en cinq ans, a multiplié ses scores par 7,5. L'UNSA progresse fortement (+4,7 points) dans la section de l'**encadrement**. En recueillant près de 10% des voix des électeurs cadres, l'UNSA mord sur l'électorat de la CFDT et freine la remontée de la CGC.

Au lendemain du 11 décembre 2002, le paysage syndical auvergnat est resté inchangé. **La CGT** (33,8%) **reste en tête** devant la CFDT (27,4%) et Force Ouvrière (19%). Viennent ensuite la CFTC (7,3%) et la CGC (5,8%).

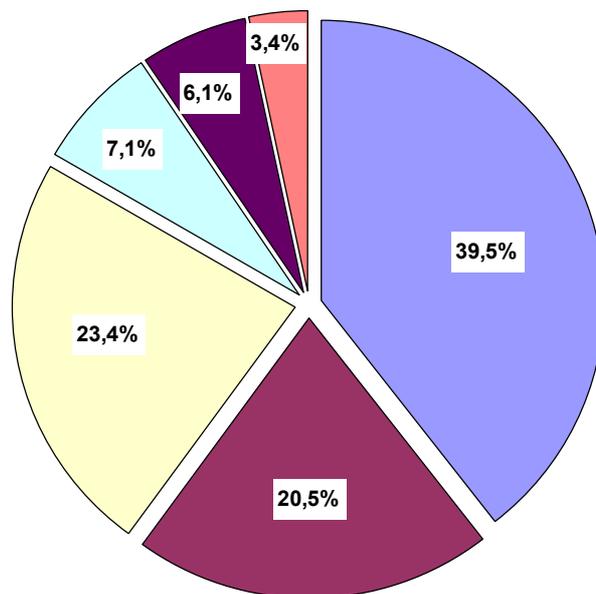
Résultats des Elections Prud'Homales du 11 décembre 2002

ALLIER

La CGT est fortement présente ...

L'ALLIER affiche le **taux d'exprimés (40,5%) le plus élevé de la Région**. Pour la région, la **CGT (39,5%) réalise ses meilleurs scores** dans ce département. Ces résultats sont nettement supérieurs à ce qu'a obtenu la CGT au niveau France entière (32,1%).

De même, Force-Ouvrière, avec 23,4% des suffrages dans l'ALLIER, fait mieux qu'au niveau régional (19%) et national (18,3%). En revanche, la CFDT (20,5%) se situe nettement en-dessous des ses scores régionaux (27,4%) et nationaux (25,2%).



Inscrits : 81 453
Taux d'exprimés : 40,5 %



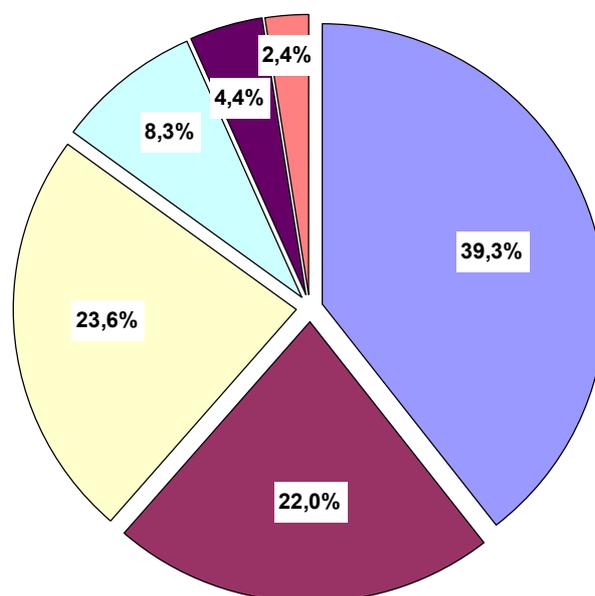
Source Ministère du Travail

CANTAL

Une participation plus faible que dans le reste de la région ...

Le CANTAL enregistre le **taux d'exprimés le plus faible de la région (36,7%)**. Ce taux reste malgré tout plus élevé que le taux national (31,5%).

La CGT (39,3%) et Force-Ouvrière (23,6%) disposent d'une bonne implantation dans le département. La CFDT (22%) reste en revanche moins bien représentée.



Inscrits : 30 405
Taux d'exprimés : 36,7 %

Résultats des Elections Prud'Homales du 11 décembre 2002

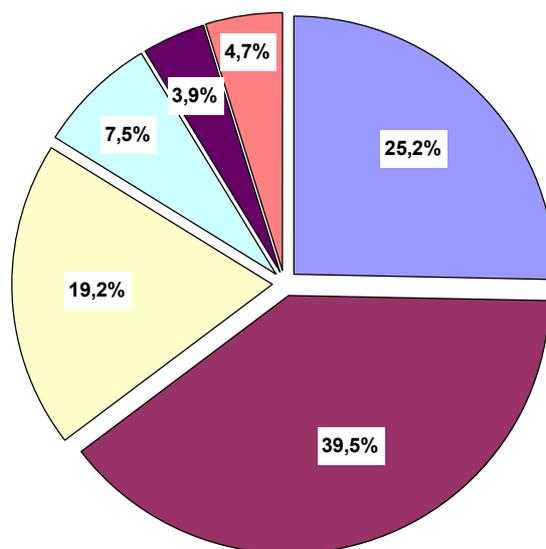
HAUTE-LOIRE

Une CFDT bien implantée ...

La HAUTE-LOIRE enregistre un **taux d'exprimés (38,8%) proche de la moyenne régionale.**

Dans ce département, près de 40% des voix se sont portées sur la **CFDT**. Cette organisation réalise là son meilleur score dans la région, ce résultat est également nettement supérieur à ce qu'obtient la CFDT au niveau France entière (25,2%).

De son côté, la **CGT** obtient en HAUTE-LOIRE ses scores les plus faibles (25,2%) pour la région. Ce résultat est rigoureusement identique à la part de la CGT au plan national.



Inscrits :	51 172
Taux d'exprimés :	38,8%



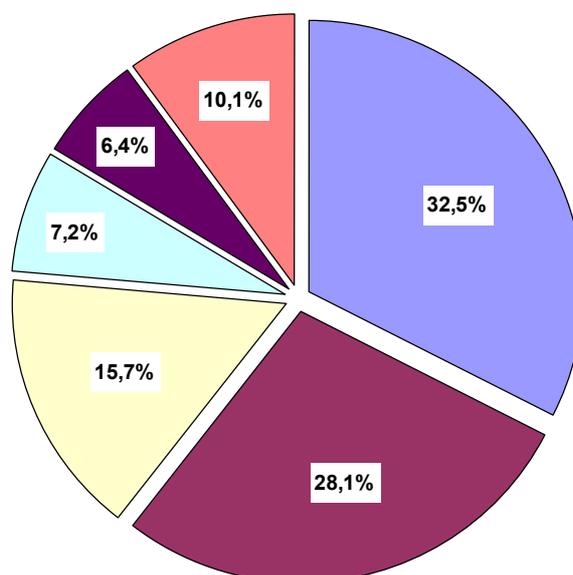
Source Ministère du Travail

PUY DE DOME

une audience plus forte de la CFDT et plus faible de la CGT qu'au niveau régional ...

Le PUY-DE-DÔME enregistre un **taux d'exprimés (37,5%) légèrement inférieur au reste de l'Auvergne (38,4%).**

LA CFDT dispose dans ce département d'une audience un peu plus forte (28,1%) que dans le reste de la région (27,4%). A l'inverse, les résultats de la **CGT** se situent un peu en-dessous de son audience régionale (33,8%). Force-Ouvrière (15,7%) obtient dans le PUY-DE-DÔME des résultats bien en-dessous de son audience régionale (19%), voire nationale. Enfin, les **Divers** (10,1%) affichent dans le PUY-DE-DÔME un **score nettement plus élevé** qu'au plan régional (6,8%) ou national (7,7%).



Inscrits :	166 124
Taux d'exprimés :	37,5 %

4.2. Les sections syndicales et les délégués syndicaux en Auvergne fin 2005

L'Auvergne compte **945 sections syndicales**. Plus de la moitié d'entre elles (51,3%) se situent dans le **Tertiaire**. Le secteur **Education, santé, action sociale** regroupe à lui seul une section syndicale sur 5. Ce secteur rassemble 193 sections syndicales pour 88 établissements de 50 salariés et plus. Plus de 60% des sections disposent d'un délégué syndical. De son côté, le **Commerce** possède 116 sections syndicales, soit un taux de couverture de 91%. Toutefois, moins de la moitié des sections syndicales du **Commerce** sont dotées d'un délégué syndical.

L'Industrie, qui réunit 39% des établissements d'au moins 50 salariés, accueille 43,3% des sections syndicales. A ce titre, **les Industries métallurgiques et connexes** arrivent en tête avec 154 sections syndicales pour 119 établissements de 50 salariés et plus. Plus de la moitié d'entre elles (55,8%) ont procédé à la désignation d'un Délégué syndical.

Le secteur de la **Construction**, quant à lui, connaît une implantation syndicale un peu plus faible avec 51 sections pour 57 établissements d'au moins 50 salariés. Des délégués syndicaux ont été désignés dans 43% des sections syndicales du secteur de la Construction.

La **CFDT** (30,3%) bénéficie globalement d'une meilleure implantation que la CGT (28,9%). La CFTC dispose d'une implantation plus forte que son audience réelle (3% aux élections professionnelles de 2003-2004).

La **CGT** est surtout implantée dans l'**Industrie** ; elle y détient 1/3 des sections. Le **Tertiaire** est davantage le domaine de la **CFDT**. Dans la **Construction**, la CGT détient près de 6 sections syndicales sur 10.

Les Industries métallurgiques et connexes connaissent une bonne implantation de la CGT (34,4%), mais aussi de la CGT-FO (20,1%). Toutefois, cette dernière est surtout présente dans le secteur des **Biens de consommation** (21,4%).

Pour sa part, la **CFDT** détient près de 4 sections syndicales sur 10 dans le secteur **Education, Santé, Action sociale**. La CFTC connaît sa meilleure implantation dans le secteur associatif (16,2%).

La représentation syndicale en entreprise en Auvergne fin 2005
(hors agriculture & transports)

Secteurs d'activité	Nbre d'étab. > à 50 salariés	Nb de sections syndicales	Nb de Délégués Syndicaux	Part des sections syndicales pourvues d'un DS
<i>Education, santé, action sociale.</i>	88	193	120	62,2%
<i>Industries métallurgiques & connexes</i>	119	154	86	55,8%
<i>Commerce</i>	127	116	55	47,4%
<i>Chimie, caoutchouc, plastiques</i>	54	75	49	65,3%
<i>Industrie des biens consommation</i>	38	70	50	71,4%
<i>Services aux entreprises</i>	95	52	20	38,5%
<i>Construction</i>	57	51	22	43,1%
<i>Industries agricoles & alimentaires</i>	39	44	30	68,2%
<i>Activites financieres</i>	21	42	15	35,7%
<i>Administrations</i>	23	37	23	62,2%
<i>Services aux particuliers</i>	31	35	12	34,3%
<i>Industries du bois et du papier</i>	17	25	21	84,0%
<i>Industrie textile</i>	11	22	16	72,7%
<i>Industries des produits minéraux</i>	9	17	13	76,5%
<i>Activites immobilieres</i>	10	10	6	60,0%
<i>Energie</i>	5	2	1	50,0%
Ensemble Région	744	945	539	57,0%

(Source SIE)

La représentation syndicale en entreprise par départements fin 2005

(hors agriculture & transports)

Départements	Nbre d'étab. > à 50 salariés	Nb de sections syndicales	Nb de Délégués Syndicaux	Part des sections syndicales pourvues d'un DS
<i>Allier</i>	174	121	104	86,0%
<i>Cantal</i>	49	59	51	86,4%
<i>Haute-Loire</i>	151	275	129	46,9%
<i>Puy-de-Dôme</i>	370	490	255	52,0%
Région	744	945	539	57,0%

(Source SIE)

Plus de la moitié des sections syndicales sont domiciliées dans le **PUY-DE-DÔME** et 52% d'entre elles dans ce département sont pourvues d'un délégué syndical.

La **HAUTE-LOIRE** représente 30% du total des sections syndicales de la région ; 47% d'entre elles sont dotées d'un délégué syndical. C'est le taux de désignation le plus faible de la région.

Les meilleurs taux se situent dans l'**ALLIER** et le **CANTAL**. Dans ces deux départements, 86% des sections syndicales ont désigné un délégué syndical.

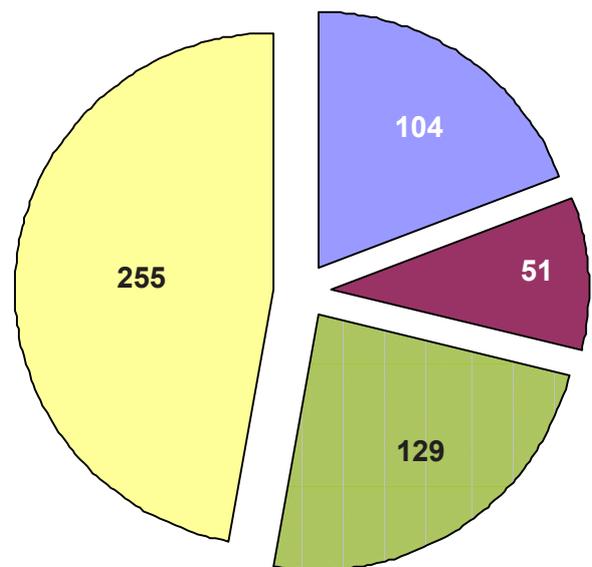
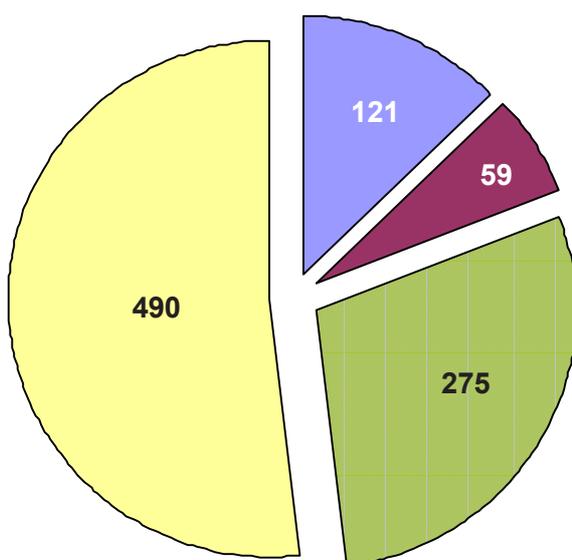
L'**ALLIER** et le **CANTAL** représentent toutefois à eux deux 19% du total des sections syndicales de la région.

En Auvergne fin 2005

945 sections syndicales

pour

539 délégués syndicaux



4.3.

Les délégués du personnel dans les établissements de 11 à 49 salariés en 2003-2004

La base SIE recense plus de 2 800 établissements de 11 à 49 salariés en AUVERGNE. Sur ce total, près de 30% des assujettis ont engagé des élections de Délégués du Personnel au cours de la période 2003-2004. Un tiers de ces opérations de vote ont débouché sur un constat de carence.

Etablissements de 11 à 49 salariés ayant engagé des élections de DP en 2003 & 2004

Taux de couverture par taille & secteur (hors agriculture et transports)

Secteurs d'activités	De 11 à 19 salariés	De 20 à 49 salariés	Total
Activités immobilières	25,0%	83,3%	46,9%
Industrie des biens consommation	31,4%	58,6%	45,9%
Energie	100,0%	25,0%	40,0%
Education, Santé, action sociale	21,4%	52,0%	38,6%
Industries métallurgiques & connexes	28,0%	40,4%	34,7%
Chimie, caoutchouc, plastiques	13,7%	54,2%	33,3%
Industries du bois et du papier	20,0%	54,2%	32,8%
Commerce	19,0%	43,0%	30,2%
Industries des produits minéraux	6,3%	47,6%	29,7%
Administrations & secteur associatif	30,8%	27,3%	29,2%
Construction	15,7%	42,0%	27,6%
Industrie textile	18,8%	33,3%	27,5%
Services aux entreprises	18,4%	40,0%	27,5%
Industries agricoles & alimentaires	12,1%	44,4%	25,2%
Services aux particuliers	13,1%	30,9%	19,3%
Activités financières	2,4%	3,8%	3,0%
Ensemble	18,6%	42,6%	29,7%

(source : SIE)

Note méthodologique

Le taux de couverture ci-dessus s'obtient en rapportant la somme des entreprises de 11 à 49 salariés ayant organisé régulièrement des élections de DP en 2003 et 2004 (y compris les carences) au total des établissements de 11 à 49 salariés répertoriés dans SIE au 31 décembre 2004. Cette opération s'est faite après élimination des doublons et des pseudos.

Les obligations légales en matière de Délégation du Personnel sont davantage respectées dans les établissements de 20 à 49 salariés (43%). Pour les établissements de 11 à 19 salariés, la part des employeurs ayant organisé des élections tombe à 19%.

Au total, **34% des établissements industriels** de 11 à 49 salariés ont engagé des élections. Le **Tertiaire** et la **Construction** se trouvent à parité avec un taux de couverture tournant autour de 28%.

Dans le détail, le taux de couverture varie, pour le **secteur secondaire**, de 25% dans les **Industries agricoles et alimentaires** à 46% dans le secteur des **Biens de consommation**. Dans ce dernier secteur, le taux de couverture atteint même 59% au sein des établissements de 20 à 49 salariés. A l'inverse, les Industries agricoles et alimentaires se situent à la traîne au niveau des établissements de 11 à 19 salariés (12%).

Le **tertiaire** présente une plus grande disparité. Le taux de couverture est de 47% dans les **Activités immobilières** et de 39% dans le secteur **Education, Santé, Action sociale**. Les **Services aux particuliers** affichent un taux de couverture plus faible (19%).

Les **Activités financières** (3%) affichent un taux de couverture peu significatif compte-tenu de la structure propre à ce secteur. Ce secteur est éclaté en un réseau d'agences qui élisent leurs représentants du personnel à un niveau central.

Etablissements de 11 à 49 salariés ayant engagé des élections de DP en 2003 & 2004 par département

Taux de couverture par taille (hors agriculture et transports)

Secteurs d'activités	De 11 à 19 salariés	De 20 à 49 salariés	Total
Allier	22,1%	46,7%	32,9%
Cantal	29,1%	60,2%	42,7%
Haute-Loire	17,3%	45,2%	29,8%
Puy-de-Dôme	14,3%	35,5%	24,6%
Ensemble	18,5%	42,5%	29,6%

(source : SIE)

Globalement, le taux de couverture varie de 25% dans le PUY-DE-DÔME à 43% dans le CANTAL. Dans ce dernier département, 60% des établissements de 20 à 49 salariés ont procédé à des opérations de vote, ce qui reste élevé au regard de la moyenne nationale.

4.4.

Les élections au Comité d'Entreprise au cours des années 2003-2004

Pour 2003 et 2004, les élections au CE ont été organisées dans 593 établissements de la région et ont abouti à la désignation de 560 CE ou DU. Les carences représentent 5,6% du total des répondants.

Ainsi, en Auvergne, près de 80% des établissements assujettis à la législation sur les CE ont satisfait à leurs obligations. Ce taux est remarquablement stable et a peu varié sur la longue durée.

Note méthodologique

Le taux de couverture est calculé en rapportant le nombre de répondants (CE élus + carences) à l'enquête CE de la DARES sur le nombre d'établissements de 50 salariés et plus fourni par SIE.

Ces données s'entendent hors agriculture et transports.

Sources

DARES enquête CE 2003 & 2004
SIE pour le nombre d'établissements de 50 salariés et plus.

Dans l'INDUSTRIE, le taux de couverture excède les 80% partout, à l'exception des Industries du bois et du papier (58,8%) et de l'Energie (40%).

Pour sa part, le TERTIAIRE se singularise par un taux de couverture plus faible (74,4%) que l'INDUSTRIE (87,3%) et la CONSTRUCTION (77,2%).

De façon plus détaillée, deux secteurs du TERTIAIRE se situent en-dessous de la moyenne régionale (79,7%). Il s'agit des **Services aux particuliers** (77,4%) et des **Services aux entreprises** (52,6%). Ce dernier secteur se situe même nettement en-dessous de la moyenne régionale.

Ce secteur inclut notamment les activités de conseil et assistance, les agences d'intérim ou les entreprises de propreté. Toutes ces activités comprennent un grand nombre d'entreprises à assise nationale, fonctionnant en réseau au travers d'une multiplicité de sites et d'agences.

De ce fait, un même comité d'établissement réunit souvent plusieurs sites différents. Le siège de ce comité peut être lui-même situé en dehors de la région. C'est, sans doute, cette structure particulière qui explique le faible taux de couverture dans le secteur des **Services aux entreprises**.

Secteurs d'activités	CE+DU élus (A)	Carences (B)	Total répondants (A+B)	Tx de couverture
Industries des produits minéraux	9	0	9	100,0%
Ind agri. alimentaires	35	2	37	94,9%
Ind biens consommation	34	2	36	94,7%
Industrie textile	10	0	10	90,9%
Chimie, caoutchouc, plastiques	46	2	48	88,9%
Industries métallurgiques & connexes	99	4	103	86,6%
Education, santé action sociale	71	2	73	83,0%
Administrations	19	0	19	82,6%
Commerce	95	8	103	81,1%
Activites financieres	17	0	17	81,0%
Activites immobilieres	8	0	8	80,0%
Services aux particuliers	21	3	24	77,4%
Construction	40	4	44	77,2%
Industries du bois et du papier	9	1	10	58,8%
Services aux entreprises	45	5	50	52,6%
Energie	2	0	2	40,0%
Ensemble	560	33	593	79,7%

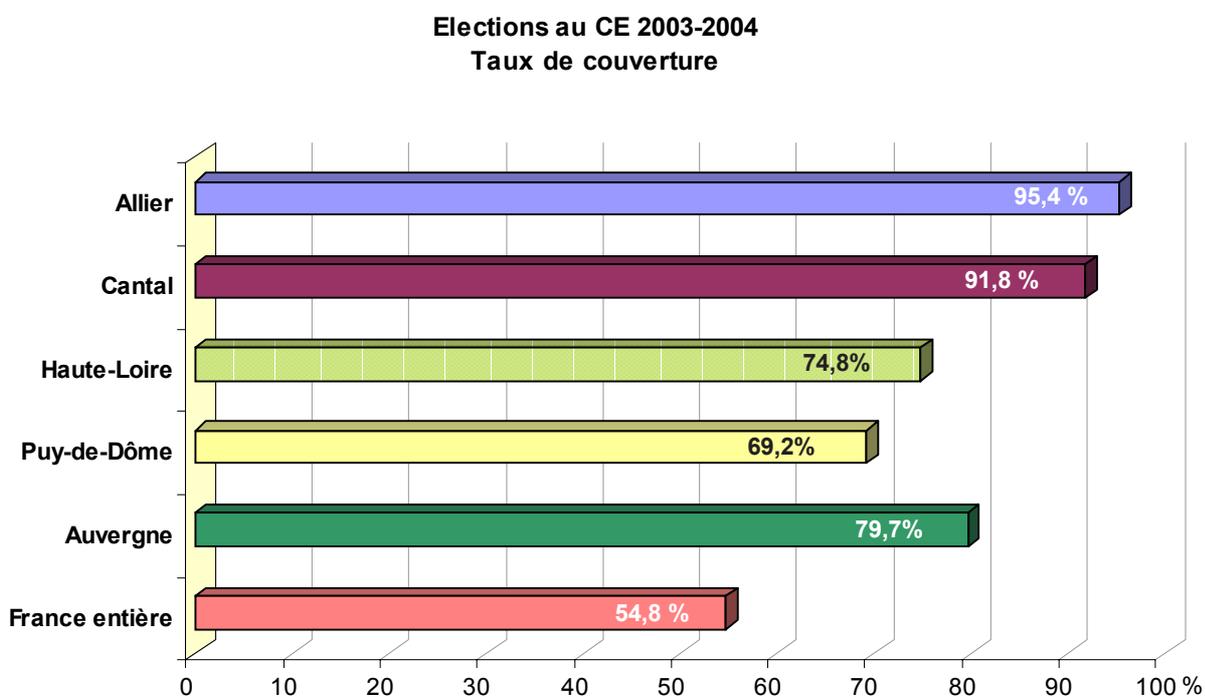
Source : DARES -enquête CE+DU 2003 & 2004 - SIE

Le taux de couverture par département

L'ALLIER et le CANTAL connaissent des taux de couverture supérieures à 90%. La HAUTE-LOIRE se situe à un niveau proche de la moyenne nationale.

Le PUY-DE-DÔME affiche, en revanche, un taux de couverture plus faible (69,2%). Cette particularité s'explique par l'importance du secteur **Services aux entreprises**, où, souvent, compte-tenu de la structure éclatée du secteur, un même comité d'établissement peut couvrir plusieurs établissements différents.

En comparaison avec le taux de couverture national, l'Auvergne est largement mieux placée que la France métropolitaine.

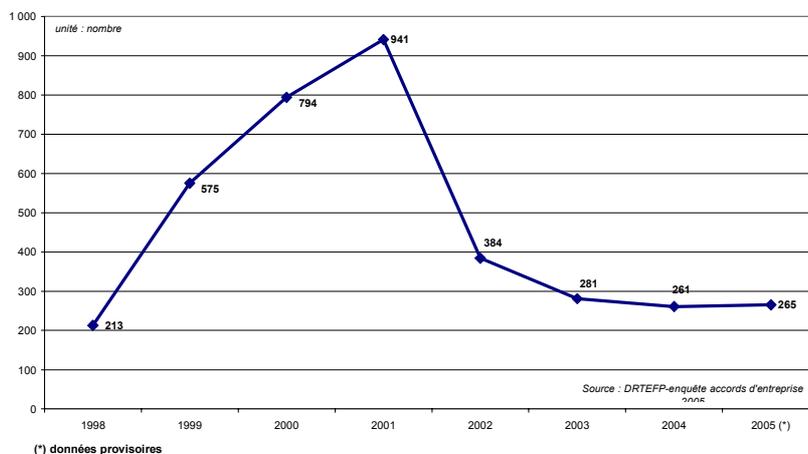


Ces résultats sont révélateurs d'une bonne implantation syndicale et d'une bonne présence des représentants du personnel dans les entreprises auvergnates. Quand on sait que le comité d'entreprise et que la délégation unique restent le lieu privilégié du dialogue social dans l'information sur la situation économique et sociale de l'entreprise, on ne peut que se satisfaire de cette bonne couverture qui devra continuer à être maintenue et encouragée par les services de l'Inspection du Travail.

4.5. La négociation d'entreprise en 2005 en Auvergne

De 1990 à 1996, l'Auvergne représentait environ 2% de la négociation totale France entière. Le poids de la région s'est ensuite renforcé (3% en 2001) avec le développement des négociations sur la durée du travail. En 2004, la part de l'Auvergne s'est encore accrue et atteignait 4% de la négociation totale France entière, soit le double de son poids qui est environ de 2% au regard de sa population.

Auvergne : la négociation d'entreprise depuis 1998

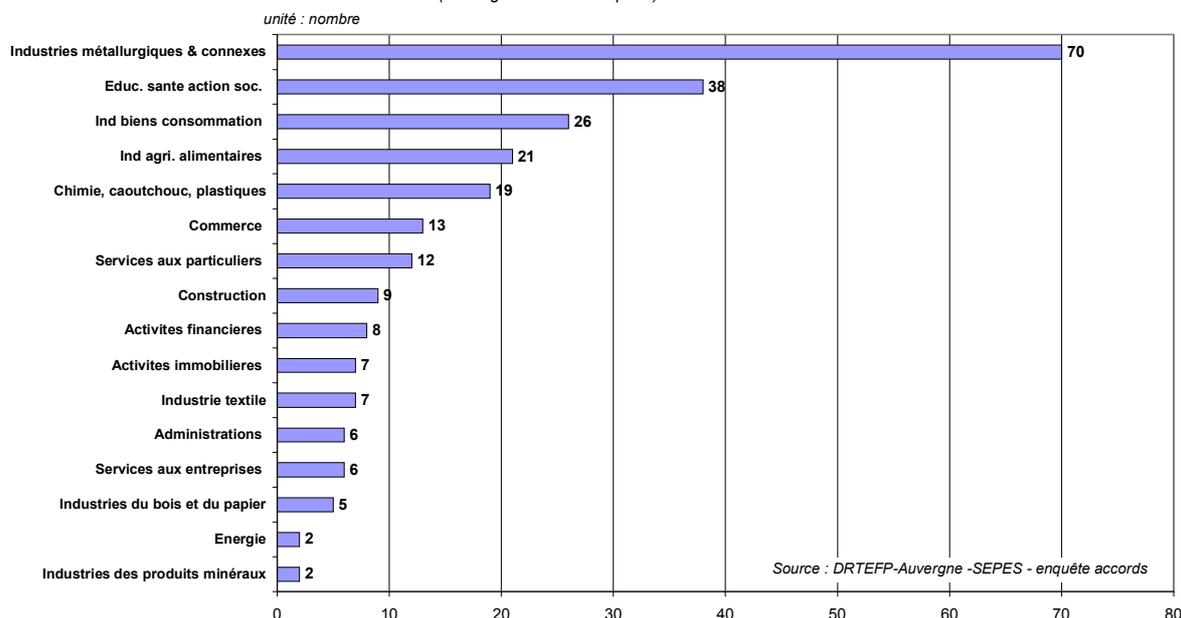


En données provisoires, il est déjà acquis qu'en **2005**, le niveau de la négociation d'entreprises, **265 accords déposés**, sera supérieur à celui de l'année précédente. Ce niveau s'inscrit dans la tendance amorcée depuis trois ans, à l'issue d'une période d'intenses négociations. Cette période correspondait alors à la mise en place des 35 heures. **Ces 265 accords proviennent de 173 établissements différents et couvrent 42 600 salariés**, tous secteurs confondus y compris agriculture et transports. Hors agriculture et transports, **l'Industrie** représente 60% des accords négociés. Le solde se répartit entre **le Tertiaire (35,9%)** et **la Construction (3,6%)**. Le ralentissement des années 2001 est principalement dû à l'arrêt de la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail et du passage aux 35 heures qui prévoyaient l'obligation de négocier dans de nombreux cas.

De façon plus détaillée, **les Industries métallurgiques et connexes** sont à l'origine du dépôt de près de 28% des accords signés en 2005. Toujours au sein de l'industrie, les Biens de consommation représentaient, en 2005, plus de 10% du volume de la négociation d'entreprise. Le secteur Education, Santé, Action sociale, arrive en seconde position avec 38 accords signés, soit 15% du total des accords. Le secteur Education, Santé, Action sociale, rassemble plus de 40% des accords conclus dans le tertiaire hors transports.

Auvergne : Négociation par secteurs d'activité en 2005 (*)

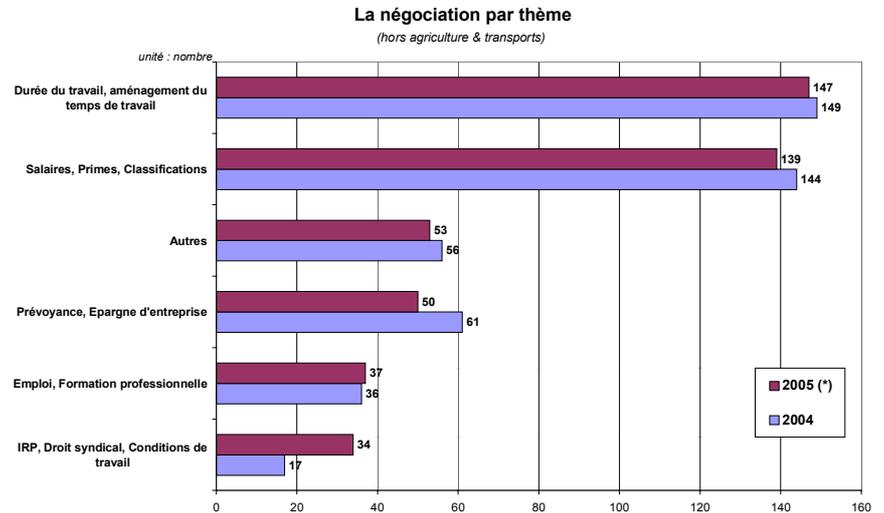
(hors agriculture & transports)



(*) Données provisoires

Par thèmes de négociation, ces 251 accords ont d'abord porté sur la **durée du travail** (147 accords). Les **accords salariaux** arrivent en seconde place avec un total de 139 accords.

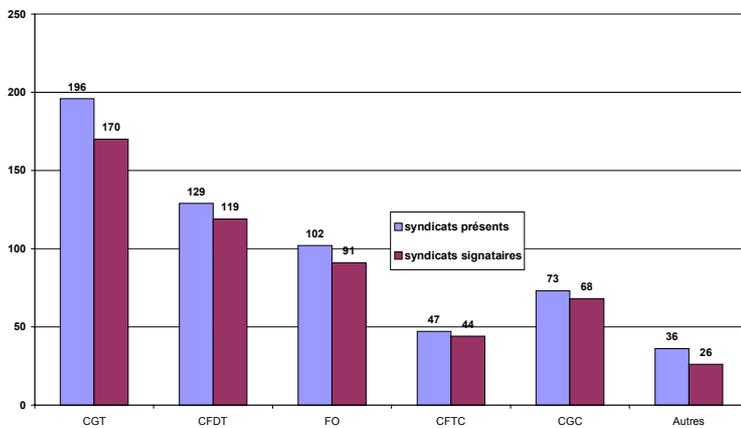
Les négociations sur la durée du travail proprement dites se réduisent désormais à fixer le calendrier des ponts et des congés. On note toutefois la présence de quelques accords visant à amender des dispositifs adoptés dans le cadre de la RTT.



(*) Chiffres provisoires

Source : DRTEFP-Auvergne -SEPEs - enquête accords 2005

Les syndicats présents & signataires en 2005 (*)



(*) Chiffres provisoires

Source : DRTEFP-Auvergne -SEPEs - enquête accords 2005

Des accords majoritairement signés par la CGT et la CFDT

La CGT a signé 170 accords sur les 196 qu'elle a été appelée à négocier. La CFDT, quant à elle, a été invitée 129 fois à une table de négociation et a ratifié 119 accords. La CFDT affiche ainsi un taux de signature (92%) sensiblement supérieur à la CGT (87%).

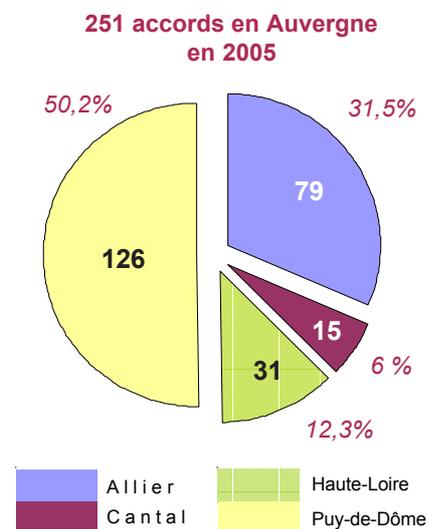
La négociation par départements

À moitié des accords hors agriculture et transports proviennent du PUY-DE-DÔME, notamment des **Industries métallurgiques et connexes** (32 accords), du secteur **Education, Santé, Action sociale** (22 accords) et du **Commerce** (10 accords). L'ALLIER représente plus de 30% du volume de la négociation régionale avec deux secteurs particulièrement en pointe : les **Industries métallurgiques et connexes** (33 accords) et les **Industries agricoles et alimentaires** (15 accords). Dans le CANTAL et en HAUTE-LOIRE, qui réunissent moins de 20% des accords déposés en 2005, les négociations sont sectoriellement plus dispersées. Celles-ci ont toutefois tendance à se concentrer sur le secteur industriel.

Nombre d'accords par secteurs et départements en 2005 (résultats provisoires)
(hors agriculture & transports)

Secteurs d'activités	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Région
Industries métallurgiques & connexes	33	0	5	32	70
Education, Santé, action sociale	5	5	6	22	38
Industrie des biens de consommation	4	5	2	15	26
Industries agricoles & alimentaires	15	1	1	4	21
Chimie, caoutchouc, plastiques	5	2	4	8	19
Commerce	0	0	3	10	13
Services aux particuliers	5	0	0	7	12
Construction	1	1	2	5	9
Activités financières	2	0	0	6	8
Industrie textile	0	1	6	0	7
Activités immobilières	0	0	0	7	7
Services aux entreprises	3	0	0	3	6
Administrations	1	0	0	5	6
Industries du bois et du papier	4	0	1	0	5
Industries des produits minéraux	0	0	0	2	2
Energie	1	0	1	0	2
Ensemble	79	15	31	126	251

(source : DRTEFP-SEPEs - enquête accords 2005)



4.6.

Les conflits du travail en 2005 en Auvergne : un département de l'Allier particulièrement actif

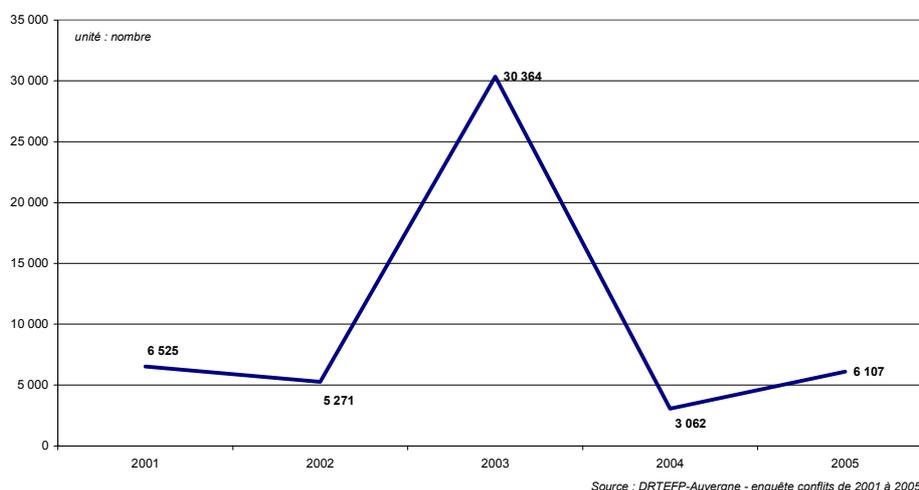
L'année 2005 a enregistré **11 conflits du travail** et **6 107 journées** individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève.

Le nombre total de conflits est resté identique à l'an dernier. En revanche, le total des JINT a doublé en un an.

Le niveau des JINT de 2005 reste toutefois, comme en 2004, à un niveau nettement inférieur à 2003. Cette année-là, la Région avait enregistré une série de conflits salariaux dans plusieurs gros établissements de la métallurgie du Puy-de-Dôme. Ces conflits avaient été de longue durée et avaient fortement mobilisé les salariés.

Au total, **1 368 salariés** ont observé un mot d'ordre de grève en 2005, contre 892 un an plus tôt. La combativité des salariés est également en hausse : elle passe de 3,4 journées de grève par gréviste en 2004 à 4,5 en 2005.

Evolution du nombre de journées individuelles non travaillées depuis 2001



La majorité des conflits ont porté en 2005 sur **les salaires** (7 conflits). Les conditions de travail sont à l'origine de 5 conflits, tandis que la défense de l'emploi a mobilisé à 3 reprises. Une forte proportion (94%) de journées individuelles non travaillées (JINT) se concentre sur l'Industrie, principalement, dans les Industries métallurgiques et connexes (87,8%). Enfin, près de 9 JINT sur 10 proviennent d'établissements de 200 salariés et plus.

Près de 84% des journées individuelles non travaillées (JINT) se concentrent sur l'ALLIER, notamment dans **les Industries métallurgiques et connexes**. Ainsi, la métallurgie de l'ALLIER à elle seule est à l'origine des trois-quarts des JINT de l'année 2005. La HAUTE-LOIRE et le PUY-DE-DÔME ont connu une faible conflictualité. Le CANTAL, comme à l'accoutumée, a connu une année de paix sociale.

Conflits 2005 : les JINT par secteurs et départements

Secteurs d'activité	Allier	Cantal	Hte-Loire	P-de-D.	Total Région
Industries métallurgiques & connexes	4 600			761	5 361
Services aux entreprises	300				300
Ind agri. alimentaires	180				180
Ind biens consommation			140		140
Chimie, caoutchouc, plastiques	31		30		61
Construction			48		48
Services aux particuliers				17	17
Ensemble	5 111	0	218	778	6 107

(source: enquête conflit 2005)

4.7.

Les CHSCT en 2003-2004 en Auvergne

Les CHSCT en 2003-2004

(hors Agriculture et transports)

L'Auvergne compte près de **400 CHSCT**. Deux comités d'entreprise sur trois ont ainsi désigné un CHST. Le secteur de la **Construction** présente le taux de couverture le plus élevé (87,5%) devant l'**Industrie** (69,3%) et le **Tertiaire** (62,7%).

Secteurs d'activité	CHSCT (*)	CE+DU élus (**)	Tx de couverture
Industries métallurgiques & connexes	64	99	64,6%
Commerce	61	95	64,2%
Education, santé, action sociale	47	71	66,2%
Construction	35	40	87,5%
Ind agri. alimentaires	28	35	80,0%
Ind biens consommation	27	34	79,4%
Chimie, caoutchouc, plastiques	26	46	56,5%
Services aux entreprises	23	45	51,1%
Activités financières	15	17	88,2%
Administrations	13	19	68,4%
Industries des produits minéraux	8	9	88,9%
Industries du bois et du papier	8	9	88,9%
Services aux particuliers	8	21	38,1%
Industrie textile	7	10	70,0%
Activités immobilières	6	8	75,0%
Energie	1	2	50,0%
Ensemble	377	560	67,3%

(*) Source : SIE

(**) Source : DARES -enquête Comité 2003 & 2004

Les **Industries métallurgiques & connexes** arrivent en tête avec près de 17% du total des CHSCT existants. Ce secteur présente toutefois un taux de couverture (64,6%) inférieur à la moyenne nationale (67,3%). Ce taux s'améliore sensiblement dans les **Industries agricoles et alimentaires** (80%) et les **Biens de consommation** (79,4%).

Dans le tertiaire, le secteur des **Activités financières** se signale par un taux de couverture de 88,2%. Le secteur **Education, Santé, Action sociale** affiche un taux de couverture (66,2%) un peu en-dessous de la moyenne régionale (67,2%).

Malgré les risques inhérents au secteur du **Commerce**, le taux couverture reste dans cette activité assez médiocre (64,2%). Toutefois, les **Services aux particuliers** (40%) constituent, tous secteurs confondus, la lanterne rouge en matière de CHSCT.

CHSCT : taux de couverture par départements

CHSCT : taux de couverture par secteurs d'activité et départements en 2003-2004
(hors Agriculture et transports)

Par département, on remarque surtout le faible taux de couverture prévalant dans l'**ALLIER** (22,7%). Ce chiffre est peu cohérent avec les derniers résultats des élections au comité d'entreprise. En 2003-2004, le taux de participation s'établissait dans ce département à 69,4% des inscrits, soit un peu plus que la moyenne régionale (68,5%), et la CGT y reste encore bien implantée (30,8% des voix).

Secteurs d'activité	Allier	Cantal	Hte-Loire	P-de-D.
Industries métallurgiques & connexes	21,1%	100,0%	88,2%	93,0%
Commerce	17,1%	41,7%	90,9%	88,9%
Education, santé, action sociale	12,5%	100,0%	60,0%	83,8%
Construction	36,4%	80,0%	83,3%	100,0%
Ind agri. alimentaires	41,2%	100,0%	100,0%	100,0%
Ind biens consommation	40,0%	83,3%	71,4%	100,0%
Chimie, caoutchouc, plastiques	36,4%	100,0%	100,0%	66,7%
Services aux entreprises	8,3%	0,0%	50,0%	66,7%
Activités financières	25,0%	100,0%	-	100,0%
Administrations	20,0%	50,0%	75,0%	100,0%
Industries des produits minéraux	50,0%	100,0%	50,0%	100,0%
Industries du bois et du papier	0,0%	-	28,6%	100,0%
Services aux particuliers	13,3%	-	-	66,7%
Industrie textile	-	100,0%	100,0%	50,0%
Activités immobilières	0,0%	-	100,0%	100,0%
Energie	-	-	-	50,0%
Ensemble	22,7%	68,9%	72,8%	87,7%

(*) Sources : SIE et DARES -enquête Comité 2003 & 2004



... Une région fortement exposée

aux risques professionnels

dans le monde du travail ...



*F*ort de sa tradition industrielle, le territoire auvergnat est également soumis aux risques liés au travail. Les accidents y sont plus nombreux qu'ailleurs et le taux de gravité y est plus important que la moyenne métropolitaine.

C'est bien entendu dans les secteurs traditionnels que se situent les principaux risques pour les salariés (métallurgie, bâtiment, chimie), mais le secteur tertiaire et tout particulièrement les services, ne sont pas épargnés par les accidents du travail.

Parallèlement, 900 à 1 000 maladies professionnelles sont déclarées chaque année, ce qui est un taux élevé quand on le compare à la moyenne nationale.

Les secteurs les plus exposés restent le bâtiment et l'industrie et les maladies les plus citées sont l'Amiante et les Troubles Musculo-Squelettiques liés aux gestes répétitifs que nous rencontrons dans de nombreuses entreprises manufacturières, mais qui sont également aujourd'hui en forte augmentation dans les commerces. Le bruit et les pathologies lombaires sont quand à eux fortement cités par les Médecins du Travail comme risques répertoriés en premier lieu. A noter que les conditions de travail (équipes alternantes) et le travail sur écran font désormais leur apparition dans les principaux risques répertoriés par la médecine du travail d'entreprise.

Afin de pallier à cette situation, l'Inspection du Travail depuis plusieurs années s'est attachée à repérer les produits dangereux et à demander leur substitution par d'autres compositions moins agressives pour les salariés. C'est le résultat de l'action CMR, en place depuis 4 ans et qui va s'accroître dans les prochains mois, dans le cadre de l'orientation de la nouvelle Politique Travail.*

Seront programmées systématiquement, pour faire face à ces dangers potentiels, des visites en nombre important dans le BTP et dans les industries à risques. Parallèlement les entreprises SEVESO seront systématiquement visitées chaque année.

* CMR : cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

5.1. Les risques liés au travail

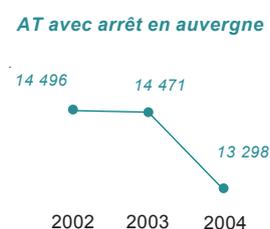
5.1.1. Les accidents du travail en région Auvergne

Une diminution des accidents du travail mais un indice de fréquence préoccupant.

Sur les trois années considérées, l'Auvergne a connu un recul sensible (-8,3%) du nombre d'accidents du travail avec arrêt. Cette baisse s'inscrit dans une tendance générale. Au plan national, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a diminué de -8,9% en trois ans.

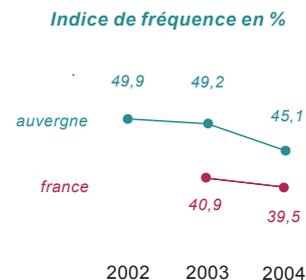
En matière d'accidents du travail en région Auvergne, on a comptabilisé :

Source CRAM	Accidents du travail avec arrêt
2002	14 496
2003	14 471
2004	13 298



L'indice de fréquence pour 1000 salariés – toutes activités – s'élève à :

Source CRAM	Région Auvergne	France entière
2002	49,9	nd
2003	49,2	40,9
2004	45,1	39,5



Cet indice est supérieur à la moyenne nationale.

La baisse du nombre d'accidents du travail est principalement due aux établissements de plus de 50 salariés.

En-dessous de ce seuil, la tendance reste en revanche à la hausse.

Près de la moitié des accidents du travail avec arrêt se concentrent sur trois secteurs d'activité :

le BTP, le Commerce et la Métallurgie.

Il apparaît à l'examen des tableaux que de réelles difficultés persistent dans ces entreprises, dans lesquelles la prévention ainsi que l'évaluation des risques professionnels ne font pas partie des préoccupations premières des dirigeants et chefs d'entreprise.

Evolution des accidents de travail en région AUVERGNE de 2002 à 2004

Nous retiendrons le nombre d'accidents du travail avec arrêt

Auvergne 2002

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	2 663	104,3	62,3	3,90
Industries métallurgiques & connexes	2 264	67,1	41,0	1,89
Commerce	2 147	42,3	25,9	1,19
Services aux entreprises	1 651	47,1	31,7	1,47
Transports	934	71,3	39,9	1,94
Chimie, caoutchouc, plastiques	927	36,6	20,2	0,95
Services aux particuliers	925	41,7	29,6	1,28
Education, sante, action sociale	921	30,1	20,7	1,13
Industries agricoles & alimentaires	792	66,4	40,9	2,31
Industries des biens de consommation	361	29,4	19,1	0,99
Industries du bois et du papier	296	92,1	55,7	3,02
Industries des produits minéraux	225	64,3	37,6	2,11
Industrie textile	130	48,2	29,7	2,31
Activités immobilières	117	22,7	19,8	1,12
Administrations & secteur associatif	82	9,6	6,7	0,36
Energie	34	42,4	24,5	0,70
Activités financières	27	4,2	2,6	0,41
Ensemble	14 496	49,9	31,4	1,61
France entière	759 980	n.d.	n.d.	n.d.
Part de l'Auvergne dans la France entière	1,9%			

Source : CRAM-Auvergne

Auvergne 2003

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	2 572	98,3	60,6	4,17
Commerce	2 235	42,9	26,7	1,38
Industries métallurgiques & connexes	2 119	64,5	40,0	2,00
Services aux entreprises	1 783	49,3	33,5	1,53
Transports	977	72,9	41,5	2,57
Education, sante, action sociale	960	30,4	21,1	1,35
Services aux particuliers	948	42,4	30,0	1,51
Chimie, caoutchouc, plastiques	823	32,7	18,6	1,03
Industries agricoles & alimentaires	784	65,5	41,2	2,55
Industries des biens de consommation	323	26,9	17,5	0,97
Industries du bois et du papier	309	97,4	59,5	3,62
Industries des produits minéraux	229	64,2	38,0	2,19
Activités immobilières	123	22,9	20,5	1,41
Administrations & secteur associatif	108	12,5	8,7	0,49
Industrie textile	100	37,9	24,2	2,47
Energie	48	56,2	33,8	1,17
Activités financières	30	4,8	3,0	0,24
Ensemble	14 471	49,2	31,5	1,79
France entière	721 227	40,9	26,9	1,35
Part de l'Auvergne dans la France entière	2,0%			

Source : CRAM-Auvergne

Auvergne 2004

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	2 533	95,5	58,8	3,78
Commerce	2 063	39,3	24,6	1,25
Industries métallurgiques & connexes	1 869	57,5	35,7	1,78
Services aux entreprises	1 571	41,9	28,4	1,37
Education, sante, action sociale	938	29,2	20,2	1,38
Services aux particuliers	913	41,9	29,1	1,45
Transports	883	64,2	36,8	2,21
Industries agricoles & alimentaires	654	54,7	34,0	2,00
Chimie, caoutchouc, plastiques	652	26,5	15,4	0,97
Industries des biens de consommation	346	30,1	19,5	1,07
Industries du bois et du papier	271	87,3	52,9	3,37
Industries des produits minéraux	208	57,0	34,3	1,98
Administrations & secteur associatif	113	13,2	9,3	0,45
Activités immobilières	108	20,4	18,0	0,93
Industrie textile	99	38,9	25,0	2,39
Activités financières	41	6,5	4,0	0,18
Energie	36	42,6	26,3	0,96
Ensemble	13 298	45,1	28,9	1,63
France entière	692 363	39,5	26,1	1,33
Part de l'Auvergne dans la France entière	1,9%			

Source : CRAM-Auvergne

Evolution des accidents du travail dans l'ALLIER de 2002 à 2004

Nous retiendrons le nombre d'accidents du travail avec arrêt

Allier 2002

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Industries métallurgiques & connexes	751	69,3	43,3	1,78
Commerce	569	42,1	26,1	1,14
Construction	552	93,4	55,8	3,31
Services aux entreprises	486	51,3	38,5	1,70
Industries agricoles & alimentaires	345	94,3	57,4	2,88
Services aux particuliers	229	41,1	28,4	1,06
Transports	222	75,6	41,9	1,97
Education, sante, action sociale	193	28,6	19,1	0,87
Chimie, caoutchouc, plastiques	120	37,7	24,6	1,14
Industries du bois et du papier	77	121,5	75,7	3,26
Industries des biens de consommation	73	27,6	17,0	0,86
Industries des produits minéraux	73	72,3	41,5	1,63
Activites immobilières	22	19,2	17,6	1,36
Administrations & secteur associatif	16	10,7	7,3	0,31
Activites financières	8	4,9	3,2	0,39
Industrie textile	7	75,3	45,7	1,32
Energie	3	34,1	19,3	0,35
Ensemble	3 746	53,1	34,3	1,59

Source : CRAM-Auvergne

Allier 2003

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Industries métallurgiques & connexes	667	62,5	39,6	1,70
Commerce	586	42,5	26,7	1,34
Construction	569	91,8	56,2	3,14
Services aux entreprises	496	52,3	38,6	1,46
Industries agricoles & alimentaires	316	89,7	56,7	3,11
Education, sante, action sociale	237	33,6	22,7	1,13
Transports	230	79,0	43,9	2,44
Services aux particuliers	215	39,1	26,6	1,37
Chimie, caoutchouc, plastiques	103	33,8	22,4	1,20
Industries du bois et du papier	75	119,4	74,1	3,90
Industries des produits minéraux	67	66,0	39,0	1,76
Industries des biens de consommation	52	20,2	12,4	0,61
Activites immobilières	25	20,2	20,0	1,66
Administrations & secteur associatif	20	13,3	8,9	0,35
Industrie textile	5	54,3	35,4	1,93
Energie	4	41,7	26,3	1,03
Activites financières	3	2,0	1,2	0,19
Ensemble	3 670	51,8	33,7	1,66

Source : CRAM-Auvergne

Allier 2004

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Industries métallurgiques & connexes	629	59,1	36,9	1,57
Commerce	571	40,9	25,7	1,07
Construction	550	87,6	53,9	3,02
Services aux entreprises	449	45,5	33,3	1,24
Industries agricoles & alimentaires	264	76,9	47,3	2,73
Education, sante, action sociale	245	34,5	23,0	1,34
Services aux particuliers	226	42,0	27,9	1,33
Transports	210	71,0	40,6	1,99
Chimie, caoutchouc, plastiques	86	29,6	19,4	0,95
Industries des biens de consommation	67	26,0	16,3	0,74
Industries du bois et du papier	64	105,3	64,7	3,68
Industries des produits minéraux	59	54,3	33,1	1,65
Administrations & secteur associatif	27	18,0	12,6	0,40
Activites immobilières	26	21,7	21,4	0,65
Activites financières	10	6,5	4,0	0,19
Industrie textile	3	40,0	26,2	0,40
Energie	2	22,2	14,0	0,38
Ensemble	3 488	49,0	31,8	1,50

Source : CRAM-Auvergne

L'indicateur le plus représentatif des accidents du travail qui est l'indice de fréquence (rapport du nombre d'accidents du travail avec arrêt au nombre des salariés qui varie en fonction de l'activité), montre que le département présente **un indice un peu fort** pour les trois années considérées comparativement à l'indice régional. Ce même indice **décroit** cependant en 2004 par rapport à 2002.

Evolution des accidents du travail dans le CANTAL de 2002 à 2004

Le secteur de la **Construction** connaît un indice de fréquence fort par rapport à l'indice régional ainsi qu' un taux de fréquence en augmentation en 2003 et 2004 à comparer à 2002. La branche **Commerce**, après avoir marqué une moindre pause en 2003, connaît une augmentation en 2004 de son nombre d'accidents du travail avec arrêt. Une évolution positive pour le secteur de l'industrie du **Bois** en 2004

Cantal 2002

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	397	115,3	66,6	3,06
Commerce	199	36,7	21,8	0,87
Education, sante, action sociale	120	29,6	19,9	0,87
Services aux particuliers	110	46,3	31,6	1,05
Industries des biens de consommation	83	45,0	28,7	0,94
Services aux entreprises	81	44,9	26,5	0,86
Industries agricoles & alimentaires	77	59,4	35,0	1,95
Industries métallurgiques & connexes	77	112,2	60,3	2,13
Transports	77	64,8	35,8	1,42
Chimie, caoutchouc, plastiques	35	46,7	26,9	0,85
Industries du bois et du papier	35	177,7	102,2	3,86
Industries des produits minéraux	23	78,5	43,2	2,61
Administrations & secteur associatif	15	17,5	13,2	0,49
Industrie textile	10	62,9	39,4	2,20
Activites immobilières	5	12,4	14,0	0,43
Energie	4	166,7	122,2	3,30
Activites financières	1	2,4	1,5	0,07
Ensemble	1 349	53,5	33,0	1,37

Source : CRAM-Auvergne

Cantal 2003

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	363	105,3	62,6	3,83
Commerce	183	32,5	19,3	1,14
Education, sante, action sociale	135	31,3	21,4	1,14
Services aux particuliers	128	52,2	36,4	1,30
Industries des biens de consommation	93	51,9	33,4	1,16
Transports	79	62,0	35,2	1,87
Industries métallurgiques & connexes	76	111,1	63,0	2,44
Industries agricoles & alimentaires	64	50,6	29,7	1,63
Services aux entreprises	64	33,0	20,5	0,60
Chimie, caoutchouc, plastiques	35	45,5	27,2	1,44
Industries du bois et du papier	34	162,7	96,1	6,15
Industries des produits minéraux	19	63,5	34,5	1,70
Administrations & secteur associatif	12	14,0	11,3	0,58
Industrie textile	11	68,8	42,8	2,04
Activites immobilières	8	19,5	23,4	0,83
Activites financières	2	4,7	2,9	0,19
Energie	0	0,0	0,0	0,00
Ensemble	1 306	50,3	31,7	1,63

Source : CRAM-Auvergne

Cantal 2004

Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
Construction	384	111,0	65,7	3,32
Commerce	220	38,4	23,0	1,00
Education, sante, action sociale	143	33,7	22,1	0,99
Services aux particuliers	139	59,8	41,0	1,53
Industries des biens de consommation	101	57,2	36,6	1,24
Services aux entreprises	79	38,7	25,0	0,64
Industries métallurgiques & connexes	75	113,8	64,7	2,47
Transports	75	59,1	32,6	1,43
Industries agricoles & alimentaires	55	42,8	25,7	1,45
Industries du bois et du papier	28	131,5	75,5	5,21
Chimie, caoutchouc, plastiques	26	34,9	20,5	0,87
Industries des produits minéraux	21	66,2	37,4	0,91
Administrations & secteur associatif	8	9,5	7,7	0,42
Activites immobilières	4	9,0	11,6	0,17
Industrie textile	3	19,0	12,7	1,22
Energie	1	37,0	26,3	1,26
Activites financières	1	2,3	1,4	0,01
Ensemble	1 363	52,5	33,0	1,44

Source : CRAM-Auvergne

Evolution des accidents du travail en HAUTE-LOIRE de 2002 à 2004

Les statistiques concernant la Haute-Loire font apparaître un recul du nombre d'accidents du travail avec arrêt sur trois ans. Les Industries métallurgiques connaissent une amélioration notable (-169 accidents). Le secteur de la Chimie-Caoutchouc-Plastiques se stabilise. La Construction avait réduit son volume d'accidents du travail (-68) en 2003, mais est repartie à la hausse (+32 accidents du travail) en 2004.

L'indice de fréquence du département s'améliore sensiblement en 2004 (45,8) comparativement à 2002 (54,5).

Haute-Loire		2002			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	462	112,9	67,7	4,75	
Industries métallurgiques & connexes	430	78,8	47,6	2,37	
Commerce	259	38,8	23,9	1,31	
Chimie, caoutchouc, plastiques	245	59,5	33,3	1,54	
Services aux entreprises	225	59,7	36,3	1,26	
Education, sante, action sociale	187	30,9	20,8	1,28	
Industries agricoles & alimentaires	136	59,3	37,1	2,66	
Transports	102	63,7	34,9	1,65	
Industrie textile	96	47,5	29,4	2,25	
Services aux particuliers	84	29,4	22,3	1,21	
Industries du bois et du papier	82	81,8	50,0	3,04	
Industries des biens de consommation	70	34,8	23,0	1,46	
Industries des produits minéraux	41	73,6	41,9	2,52	
Activités immobilières	11	20,9	18,4	0,95	
Administrations & secteur associatif	8	7,4	5,3	0,65	
Energie	1	25,6	19,5	0,14	
Activités financières	1	1,7	1,0	0,33	
Ensemble	2 440	54,5	34,0	1,94	

Source : CRAM-Auvergne

Haute-Loire		2003			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	394	95,0	58,7	4,91	
Industries métallurgiques & connexes	355	66,9	42,2	2,51	
Commerce	280	40,3	25,2	1,41	
Chimie, caoutchouc, plastiques	230	55,3	31,6	1,49	
Services aux entreprises	226	57,3	36,1	1,76	
Education, sante, action sociale	201	31,8	22,2	1,41	
Industries agricoles & alimentaires	150	61,9	41,0	3,01	
Industries du bois et du papier	102	100,3	61,5	4,22	
Transports	85	51,8	28,9	2,24	
Industrie textile	70	36,2	23,3	2,65	
Services aux particuliers	65	23,1	17,3	1,29	
Industries des biens de consommation	49	24,0	15,6	1,04	
Industries des produits minéraux	46	80,4	47,0	2,50	
Activités immobilières	12	22,1	20,5	1,35	
Administrations & secteur associatif	12	10,4	7,6	0,47	
Activités financières	3	4,9	2,9	0,03	
Energie	1	24,4	17,6	0,56	
Ensemble	2 281	50,0	32,0	2,09	

Source : CRAM-Auvergne

Haute-Loire		2004			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	424	99,9	61,5	4,26	
Industries métallurgiques & connexes	261	51,0	31,8	1,77	
Commerce	257	37,5	23,6	1,55	
Chimie, caoutchouc, plastiques	232	54,7	33,1	1,64	
Services aux entreprises	203	49,5	30,5	1,53	
Education, sante, action sociale	168	26,1	18,3	1,53	
Industries agricoles & alimentaires	123	50,3	32,9	2,06	
Industries du bois et du papier	96	97,3	59,4	3,97	
Transports	76	47,1	26,3	2,20	
Industrie textile	73	38,5	24,7	2,58	
Services aux particuliers	63	23,3	17,3	1,22	
Industries des biens de consommation	60	29,3	19,8	1,47	
Industries des produits minéraux	26	44,9	26,4	1,69	
Administrations & secteur associatif	18	15,7	11,3	0,83	
Activités immobilières	8	14,4	13,4	0,84	
Energie	1	22,2	16,3	0,38	
Activités financières	1	1,6	1,0	0,05	
Ensemble	2 090	45,8	29,4	1,93	

Source : CRAM-Auvergne

Evolution des accidents du travail dans le PUY-DE-DOME de 2002 à 2004

Les tableaux ci-dessous montrent une sensible diminution du nombre d'accidents du travail avec arrêt en 2004 à comparer de 2002 et 2003. L'indice de fréquence s'inscrit à la baisse en 2004 par rapport à 2002 et surtout 2003 (41,7 en 2004 pour 46,3 en 2002 et 47,5 en 2003). Le secteur de la **Métallurgie** a, depuis 2002, un indice de fréquence toujours haut par rapport à l'ensemble des secteurs d'activités du département : En 2002 : 60,1 pour 46,3 ; En 2003 : 63,0 pour 47,5 ; En 2004 : 56,2 pour 41,7. Le secteur **Chimie-Caoutchouc-Plastiques** voit son nombre d'accidents du travail avec arrêt diminuer et passer de 527 unités en 2002 à 308 en 2004.

L'indice de fréquence du département du **Puy-de-Dôme** est en sensible amélioration par rapport à l'indice régional.

Puy-de-Dôme		2002			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	1 252	103,6	62,3	4,15	
Commerce	1 120	44,5	27,3	1,25	
Industries métallurgiques & connexes	1 006	60,1	36,4	1,80	
Services aux entreprises	859	43,0	28,4	1,48	
Transports	533	72,2	40,9	2,08	
Chimie, caoutchouc, plastiques	527	30,5	16,2	0,79	
Services aux particuliers	502	44,2	31,5	1,45	
Education, santé, action sociale	421	30,7	21,8	1,28	
Industries agricoles & alimentaires	234	50,0	31,2	1,78	
Industries des biens de consommation	135	23,3	15,7	0,90	
Industries du bois et du papier	102	73,9	44,1	2,78	
Industries des produits minéraux	88	53,6	32,4	2,17	
Activités immobilières	79	25,7	21,4	1,13	
Administrations & secteur associatif	43	8,5	5,9	0,30	
Energie	26	39,9	22,6	0,69	
Industrie textile	17	40,0	24,1	2,85	
Activités financières	17	4,5	2,7	0,46	
Ensemble	6 961	46,3	29,0	1,56	

Source : CRAM-Auvergne

Puy-de-Dôme		2003			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	1 246	100,7	62,9	4,55	
Commerce	1 186	46,1	28,7	1,45	
Industries métallurgiques & connexes	1 021	63,0	38,6	2,01	
Services aux entreprises	997	47,9	32,2	1,61	
Transports	583	77,0	44,4	2,82	
Services aux particuliers	540	46,7	33,1	1,68	
Chimie, caoutchouc, plastiques	455	26,4	14,6	0,89	
Education, santé, action sociale	387	27,8	19,7	1,50	
Industries agricoles & alimentaires	254	53,4	33,3	2,18	
Industries des biens de consommation	129	23,0	15,4	1,06	
Industries du bois et du papier	98	74,4	45,2	2,62	
Industries des produits minéraux	97	57,8	34,9	2,44	
Activités immobilières	78	24,5	20,4	1,39	
Administrations & secteur associatif	64	12,5	8,5	0,53	
Energie	43	62,3	36,4	1,25	
Activités financières	22	6,1	3,7	0,30	
Industrie textile	14	31,2	19,5	1,96	
Ensemble	7 214	47,5	30,2	1,79	

Source : CRAM-Auvergne

Puy-de-Dôme		2004			
Secteurs d'activités	Nb AT avec arrêt	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	
Construction	1 175	93,6	58,2	4,13	
Commerce	1 015	39,1	24,7	1,33	
Industries métallurgiques & connexes	904	56,2	34,7	1,88	
Services aux entreprises	840	39,0	26,2	1,46	
Transports	522	65,9	38,2	2,42	
Services aux particuliers	485	42,6	29,9	1,54	
Education, santé, action sociale	382	26,7	18,9	1,45	
Chimie, caoutchouc, plastiques	308	18,4	10,4	0,81	
Industries agricoles & alimentaires	212	44,2	27,3	1,61	
Industries des biens de consommation	118	23,1	15,1	1,02	
Industries des produits minéraux	102	61,2	37,4	2,52	
Industries du bois et du papier	83	64,0	38,7	2,47	
Activités immobilières	70	22,6	18,3	1,09	
Administrations & secteur associatif	60	11,9	8,1	0,39	
Energie	32	46,8	28,4	1,06	
Activités financières	29	7,8	4,8	0,23	
Industrie textile	20	48,3	30,4	2,35	
Ensemble	6 357	41,7	26,6	1,63	

Source : CRAM-Auvergne

Ce constat est le reflet –au niveau régional– de la volonté d'une meilleure prise en compte de la permanence des risques inhérents aux différentes conditions de travail que rencontrent les salariés de la région Auvergne.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2004
évolution par rapport à 2003

	INDICE DE FREQUENCE	TAUX DE FREQUENCE	TAUX DE GRAVITE
ALLIER	49,0 	31,8 	1,50 
CANTAL	52,5 	33,0 	1,44 
HAUTE-LOIRE	45,8 	29,4 	1,93 
PUY-DE-DOME	41,7 	26,6 	1,63 
AUVERGNE	45,1 	28,9 	1,63 
FRANCE	39,5 	26,1 	1,33 

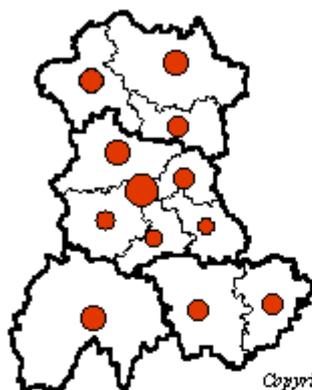
Les formules de calcul

- . du taux de fréquence :
$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 10^6$$
- . du taux de gravité :
$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 10^3$$
- . de l'indice de fréquence :
$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Effectifs du secteur d'activité}} \times 10^3$$

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN RÉGION AUVERGNE EN 2004

RÉPARTITION PAR SECTION D'INSPECTION DU TRAVAIL

**Auvergne : nombre d'accidents du travail avec arrêt
par sections d'inspection du travail
en 2004**



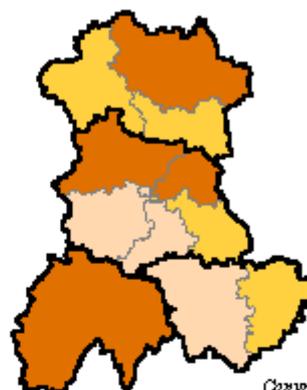
Copyright : I.G.N.

**Nombre d'accidents du travail par S.I.T.
en 2004**



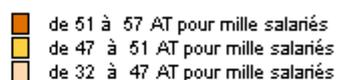
Source : CRAM-Auvergne

**Auvergne : Indice de fréquence par sections
d'inspection du travail
en 2004**



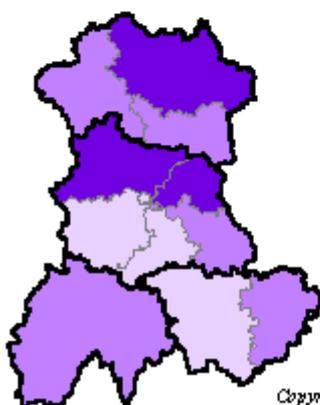
Copyright : I.G.N.

**IF par sections d'inspections
en 2004**



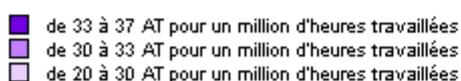
Source : CRAM-Auvergne

**Auvergne : taux de fréquence par sections
d'inspection du travail
en 2004**



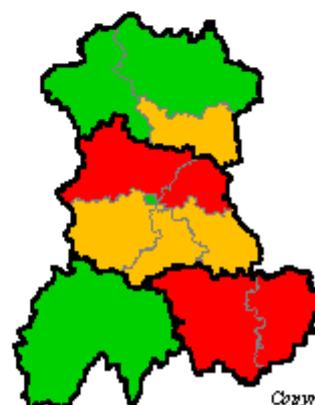
Copyright : I.G.N.

**Taux de fréquence par SIT
année 2004**



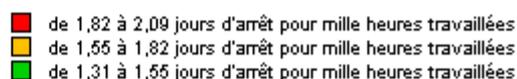
Source : CRAM-Auvergne

**Auvergne : taux de gravité par sections
d'inspection du travail
en 2004**



Copyright : I.G.N.

**Taux de Gravité par SIT
en 2004**



Source : CRAM-Auvergne

5.1.2. Les maladies professionnelles déclarées en 2005

**1 161 maladies professionnelles déclarées,
809 reconnues dont 36,5 % concernent des Femmes**

Nombre de maladies professionnelles déclarées et avis des CPAM - Année 2005

	Puy de Dôme	Allier	Haute Loire	Cantal	Total
Accord	539	168	50	52	809
Refus	184	112	28	28	352
Total de MP déclarées	723	280	78	80	1161

Source DRTEFP - Inspection Médicale Régionale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

69,7 % de maladies professionnelles sont reconnues représentant un **total de 809**.

L'augmentation de déclaration et donc de reconnaissance de 70% environ

est surtout marquée en proportion identique pour les départements du PUY DE DÔME et de l'ALLIER et par une stabilité en HAUTE LOIRE et dans le CANTAL avec un total de déclarations identique pour les deux départements.

Nombre de maladies professionnelles accordées réparties par sexe en 2005

Sexe	Puy de Dôme	Allier	Haute Loire	Cantal	Total
Hommes	364	97	25	28	514
Femmes	175	71	25	24	295
Total	539	168	50	52	809

Source DRTEFP - Inspection Médicale Régionale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Nombre de maladies professionnelles accordées réparties par tranches d'âge en 2005

Age	Puy de Dôme	Allier	Haute Loire	Cantal	Total
≤ 30 ans	19	17	2	4	42
30-39	60	43	11	12	126
40-49	139	48	12	19	218
50-65	244	57	21	17	339
≥ 65	77	3	4	0	84
Total	539	168	50	52	809

Source DRTEFP - Inspection Médicale Régionale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Les tranches d'âge de plus de 50 ans sont les plus touchées par les maladies professionnelles et correspondent pour beaucoup à des manifestations de **lombalgies** ou de pathologies liées à l'**amiante** voire de **surdité**.

Les tranches d'âge plus jeunes sont essentiellement touchées par les **Troubles Musculo-Squelettiques**.

Nombre de maladies professionnelles accordées en 2005 réparties par tableau de maladies professionnelles

Tableau de Maladie Professionnelle	Puy de Dôme	Allier	Haute Loire	Cantal	Répartition H-F		Total
					Hommes	Femmes	
4 - benzène	1				1		1
6- rayonnement ionisant	2				1	1	2
8 - Ciments	2		1		1	2	3
10- Chrome	1				1		1
16 bis - Brai de houille	1	1			2		2
25- Silice	2				2		2
30- Amiante	184	10	5	1	191	9	200
36- huiles		1	1		1	1	2
37 - nickel		1				1	1
40- tuberculose		1				1	1
42- Bruit	9	2	1	1	13		13
43- formaldéhyde		1				1	1
44- oxyde fer	1				1		1
45- Hépatite	1			1		2	2
47- Bois	1		1		2		2
49-amines aliphatiques	1				1		1
51- résines époxydiques	4				4		4
57-TMS	289	128	33	37	228	259	487
65-allergie cutanée	2	2	2	1	5	2	7
66-allergie ORL et pulmonaire	6	2	1		3	6	9
69- vibration transmise par outils	3	1			4		4
76-Gale		2				2	2
77-perionyxis	1				1		1
79 – Lésions ménisques	1	2			3		3
84- solvants		1		1	2		2
95- Latex				2	1	1	2
97-	6	3	1	1	11		11
98-	21	9	4	7	36	5	41
cancer poumon		1			1		1

Source DRTEFP - Inspection Médicale Régionale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Tableau 77 : Onyxis et périonyxis liés à utilisation de produits sucrés ou dans les abattoirs et chantiers du bâtiment

Tableau 97 : affections du rachis lombaire provoquées par vibrations de basses et moyennes fréquences

Tableau 98 : affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

■ Récapitulatif

En Auvergne, on constate que le tableau 57 –Troubles Musculo-Squelettiques–**TMS**- représente **60% (487)** des maladies professionnelles reconnues en 2005, en corrélation avec la constatation nationale.

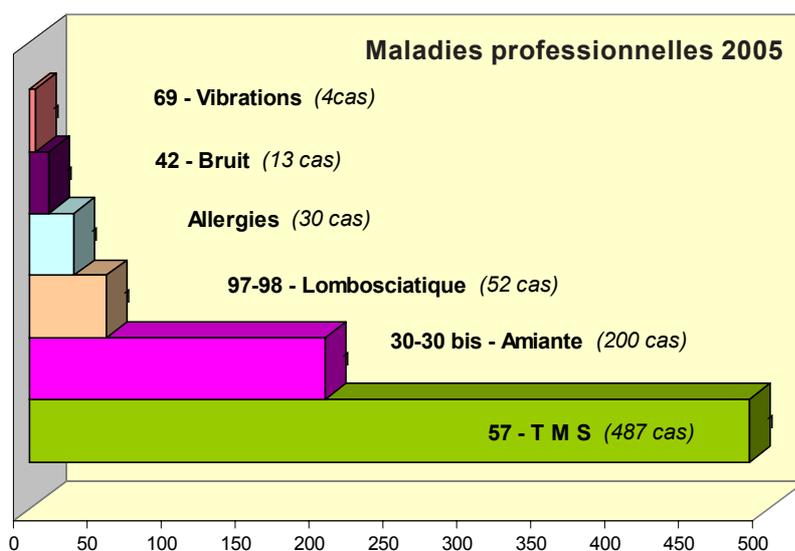
On constate **10% (52)** de **pathologies lombaires** liées pour les trois-quarts au port de charges lourdes.

On remarque une augmentation importante de maladies professionnelles relevant du tableau 30 et 30 bis, dues à **l'inhalation de poussières d'amiante** soit **25% (200)**, dont 2 mésothéliomes et 8 cancers pulmonaires dont les deux-tiers pour le compte d'une même entreprise.

Près de **4 % (30)** de maladies reconnues sont des manifestations **allergiques**.

13 soit **1,70%** de maladies professionnelles reconnues sont liées à une exposition antérieure au **bruit**,

A noter **8 pathologies consécutives à l'exposition antérieure à des produits ayant des effets différés**, soit **2 leucémies** (benzène et rayonnement ionisant), **une radiodermite** (rayonnement ionisant) , **2 cancers cutanés** (produits contenant du brai de houille), **9 cancers pulmonaires** (un lié à l'exposition à l'acide sulfurique et les 8 autres liés à l'exposition à des fibres d'amiante) et **2 mésothéliomes** (amiante).



Source DRTEFP
Inspection Médicale Régionale
du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Les manifestations allergiques constatées dans le graphe sont représentées par les pathologies et numéros de tableau de maladie professionnelle répertoriés ci-dessous :

Pathologie	Nombre MP
65 - Allergie cutanée	7
66 - Allergie ORL, pulmonaire	9
51 - Résines époxy	4
8 - Ciments	3
95 - Latex	2
36 - Huiles	2
62 - Isocyanates	1
37 - Nickel	1
43 - Formaldehyde	1

On constate une légère augmentation des manifestations allergiques cutanées à des produits plus diversifiés mais pour la majorité liées au **ciment**, aux produits de **coiffure**, **au latex**. Cependant le risque d'asthme ou de rhinite se manifeste essentiellement avec la **farine** ou les **produits de la coiffure**.

ZOOM SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES - année 2005 -

Tableau de maladie professionnelle numéro 57 du régime général

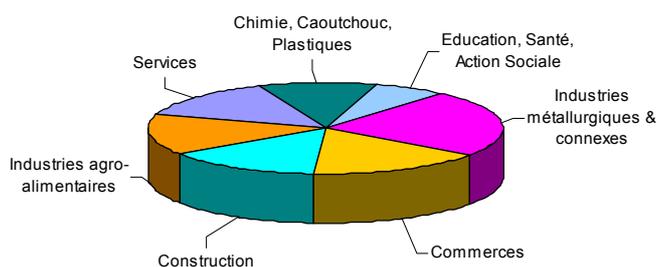
Secteurs d'activités	PUY DE DOME	ALLIER	HAUTE LOIRE	CANTAL	Total
Industries agro- alimentaires	19	27	9	1	56
Industries biens de consommation	13	5	2	3	23
Industries métallurgiques & connexes	62	26	4	1	93
Chimie, Caoutchouc, Plastiques	25	6	6	5	42
Industries des produits minéraux	2	2	4		8
Industrie textile	3				3
Industries du bois et du papier	1	12	2	1	16
Energie	3				3
Construction	37	8	3	7	55
Commerce	38	17	2	6	63
Transports	8	4			12
Activités financières		1			1
Activités immobilières	4	2			6
Services aux entreprises	23	2		3	28
Services aux particuliers	14	8		5	27
Education, Santé, Action sociale	18	4	1	2	25
Administrations	4	0		1	5
Sans	15	4		2	21
Total	289	128	33	37	487

Source DRTEFP - Inspection Médicale Régionale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

Les départements du PUY DE DÔME et de l'ALLIER ont beaucoup de déclarations de Maladies Professionnelles au titre du Tableau 57 dans les mêmes secteurs d'activité.

Secteurs d'activités les plus à risques en 2005

Secteurs d'activités	Nbre de MP
Industries métallurgiques & connexes	93
Commerces	63
Construction	55
Industries agro-alimentaires	56
Services	55
Chimie, Caoutchouc, Plastiques	42
Education, Santé, Action Sociale	25



Les secteurs d'activités les plus touchés sont ceux de la **métallurgie**, du **commerce**, de la **construction**, les **industries agro-alimentaires** et le secteur des **services aux particuliers et aux entreprises** (entreprise de traitement de surface ou employée de maison)

Répartition par ensemble musculotendineux

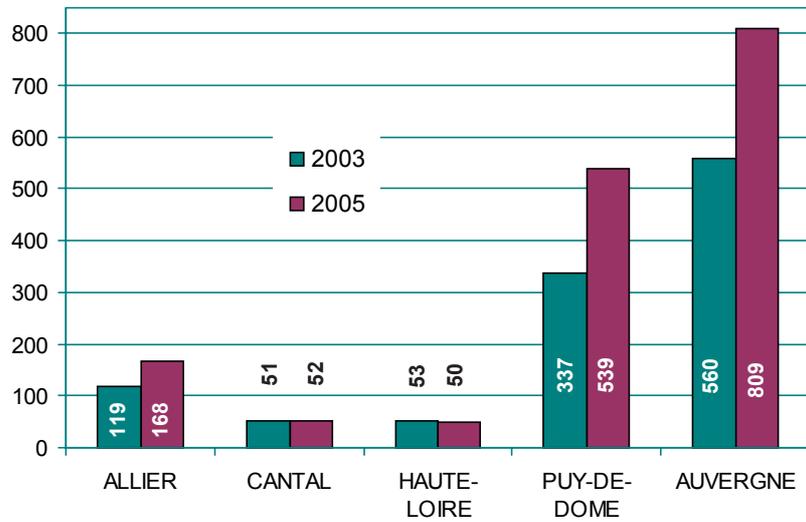
	A Epaule	B Coude	C - Poignet & Main	D Genou	TOTAL
Puy-de-Dôme	70	59	152	8	289
Allier	29	17	81	1	128
Haute-Loire	12	6	14	1	33
Cantal	6	7	21	3	37
Total	117	89	268	13	487
	24%	18%	55%	3%	100%

55 % des atteintes musculotendineuses affectent le **poignet et la main** avec une prédominance pour le **canal carpien** qui est atteint dans 217 cas, **soit 81%** des atteintes de la main.

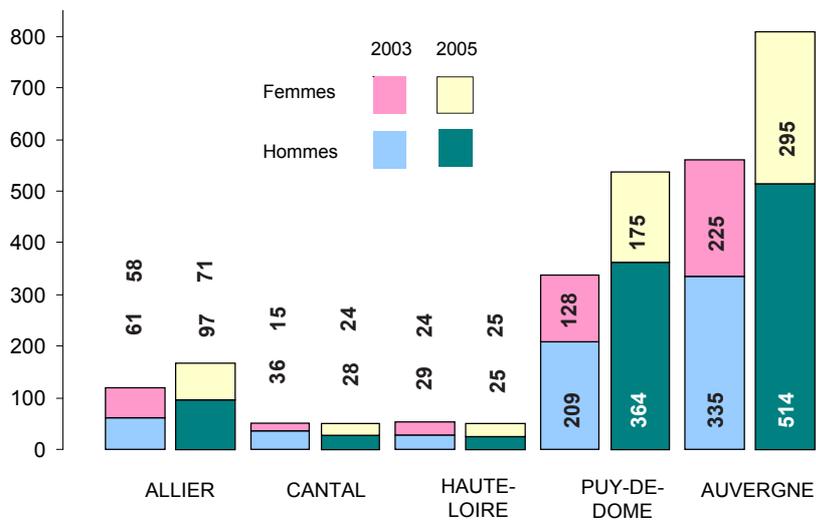
LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES EN AUVERGNE

- COMPARATIF 2003 - 2005 -

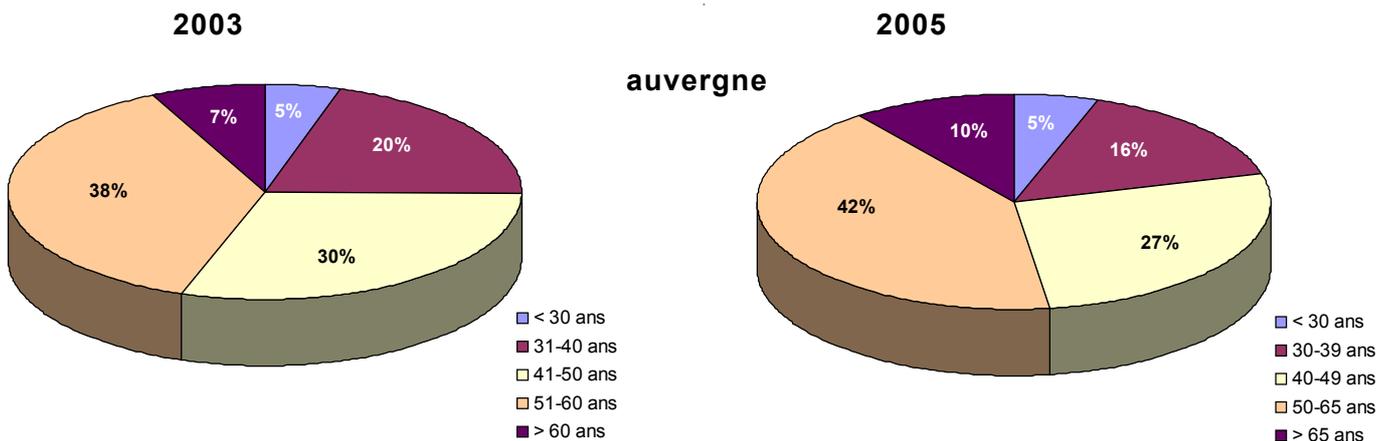
Selon le département



Selon le sexe



Selon la tranche d'âge



5.1.3. Situations de risques professionnels répertoriés par les médecins du travail en 2004

Ces données sont issues de la synthèse des rapports annuels des médecins du travail pour l'année 2004. En 2004, 145 médecins, répartis dans 22 services de santé au travail dont 124 (soit 105 ETP) dans les 10 services interentreprises, suivent une population de 305.000 salariés dont 91% dans les services interentreprises. (*Une partie des salariés du privé n'est pas suivie et une faible partie des salariés de la Fonction Publique est suivie dans les services de la région*).

Principales expositions répertoriées par les médecins du travail d'Auvergne en 2004

Près de **119 200 situations à risques** ont été dénombrées en 2004, soit **43 pour cent** de la population suivie en service de santé au travail.

Le médecin du travail recense les expositions professionnelles en fonction de sa connaissance de l'entreprise et/ou par les informations recueillies lors des examens médicaux des salariés.

Expositions	Effectif de salariés	Répartition (%)
Travail sur écran	36410	31%
Bruit	35249	30%
Agents biologiques	17216	14%
Travail équipes alternantes	8917	7,5%
Travail de nuit	8525	7%
Huiles minérales	5955	5%
denrées alimentaires	4989	4%
Outils pneumatiques	3356	2,8%
Poussières de bois	3026	2,6%
Silice	2264	2%
Peinture par pulvérisation	1721	1,5%
Drves hydrocarbures	1469	1,2%
Poussières de fer	1336	1,1%
Standard téléphonique	1200	1%
Chambres frigorifiques	1180	1%
Agents CMR	1161	1%
Amiante	1143	1%
Plomb	950	0,8%
Abattoirs	768	0,6%
Benzène	744	0,6%
Radiations ionisantes	708	0,6%

L'ensemble des expositions ne correspond pas à un nombre de personnes puisqu'une même personne peut avoir plusieurs situations à risque.

Source : DRTEFP – Rapport des médecins du travail 2004

Les situations à risques répertoriées par les médecins du travail sont encadrées par la réglementation.

Article R.241-50 :

Le médecin du travail exerce une **surveillance médicale renforcée** pour :

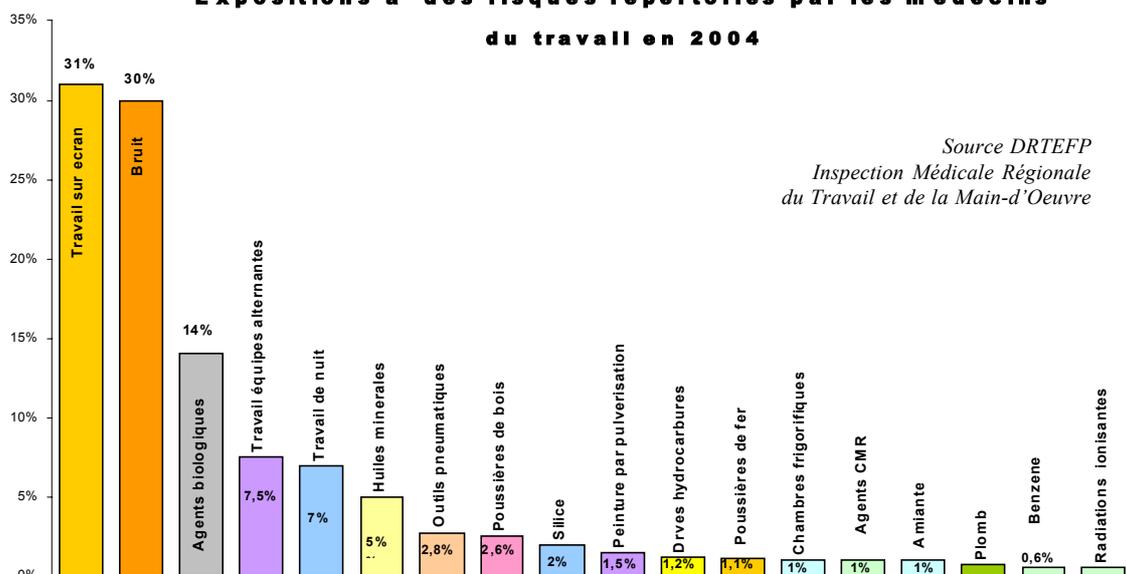
1°) **Les salariés affectés à certains travaux** comportant des **exigences** ou des **risques** déterminés par des règlements pris en application de l'article **L. 231-2 (2°)** ou par **arrêtés** du ministre chargé du travail.

Des accords collectifs de branche étendus peuvent préciser les **métiers** et **postes** concernés ainsi que convenir de **situations** relevant d'une telle surveillance en dehors des cas prévus par la réglementation ;

.....

Le médecin du travail est juge de la fréquence et de la nature des examens que comporte cette surveillance médicale renforcée, sans préjudice des dispositions de l'article R. 241-49 (=examens périodiques).

Expositions à des risques répertoriés par les médecins du travail en 2004



Source DRTEFP
Inspection Médicale Régionale
du Travail et de la Main-d'Oeuvre

En Auvergne, l'exposition au **bruit** supérieure à 85 dB reste importante avec 30% des situations à risques concernant près de 35.500 salariés, avec une sur-représentation dans les départements de L'ALLIER et du CANTAL.

Cependant, avec près de 36.000 salariés, **le travail sur écran** reste prépondérant à 31% et cette estimation est en corrélation avec les données nationales.

L'effectif de salariés **travaillant de nuit** est établi à seulement 7%. Toutefois, l'effectif de 7,5% de salariés signalés avec des horaires de travail en **équipes alternantes** comprend certainement un pourcentage non négligeable de personnes travaillant de nuit...

En ce qui concerne les situations particulières liées à des contraintes horaires nous recensons un effectif de 16.000 salariés correspondant à 14% des situations à risques.

En 2004, **le risque chimique** n'était pas encore répertorié dans le rapport annuel des médecins du travail puisque le décret date seulement de Décembre 2003.

Seuls certains produits chimiques sont répertoriés dans le rapport annuel. On peut estimer à environ 10% seulement de situations de travail exposant à un produit chimique (comprenant huiles minérales, peinture par pulvérisation, agents CMR, dérivés des hydrocarbures, plomb, benzène..

On identifie une exposition aux **huiles minérales** dans 5% des expositions.

L'exposition aux composés du **plomb** et aux dérivés des **hydrocarbures** représente près de 2% de cet effectif

L'exposition à des **produits CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) est constatée dans seulement 1% du total des situations à risques ; cependant si on ajoute les expositions aux fibres d'amiante et aux poussières de bois, cette exposition représente environ **4%**.

Ces données relatives à l'exposition aux agents CMR ne sont pas concordantes avec les résultats de l'enquête SUMER 2003-2004 estimant que dans la population des salariés, 13,5% sont exposés à des agents cancérogènes, 1% à des agents reprotoxiques et 1% à des agents mutagènes .

On remarque que l'exposition aux **huiles minérales** est de 5 % environ avec une prépondérance dans les départements de L'ALLIER et du PUY DE DÔME.

Environ 3% sont exposés à des **vibrations** transmises par les outils pneumatiques.

Situations à risques par département auxquelles sont exposés les salariés en 2004

Le pourcentage de salariés considérés en Surveillance Médicale Particulière (ou renforcée) par les médecins du travail est de 43% pour la région, avec une répartition allant de 32% pour le PUY DE DÔME à 50% pour le CANTAL.

	Allier	Cantal	Puy de Dôme	Haute Loire	Total
Effectif total	66948	24649	144085	39176	274858
Effectif SMP	26893	12386	62044	17833	119156
% SMP	40%	50%	32%	45,50%	43%

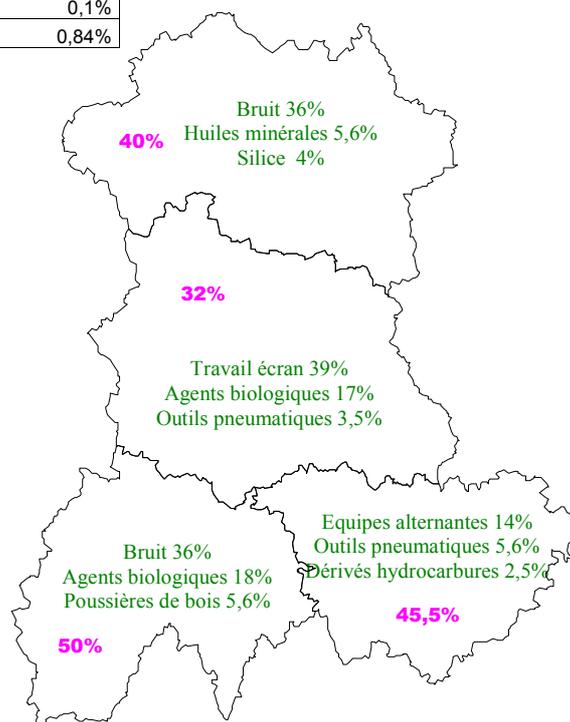
Les risques répertoriés par les médecins du travail sont à peu près identiques dans tous les départements.

Cependant, le risque “ **bois** ” est prépondérant dans le **CANTAL** et le risque “ **huiles minérales** ” dans les départements de l'**ALLIER** et de la **HAUTE LOIRE**. L'exposition à la **silice** se situe essentiellement dans le département de l'**ALLIER**.

Le tableau ci-dessous permet d'identifier les risques par département

Expositions	Puy de Dôme	ALLIER	Haute Loire	CANTAL	REGION
Travail sur écran	39%	26%	27%	24%	31%
Bruit	28%	36%	30%	36%	30%
Agents biologiques	17%	13%	10,50%	18%	14%
Equipes alternantes	4,80%	10%	14%	8%	8%
Travail de nuit	14%	10%	4,90%	0,00%	7%
Huiles minérales	7%	5,60%	2,70%	0,80%	5%
Denrées alimentaires	4,20%	3%	9,60%	2%	4%
Outils pneumatiques	3,50%	1%	5,60%	0,20%	2,8%
Poussières de bois	2,20%	2,40%	2,60%	5,60%	2,6%
Silice	0,90%	4%	1,90%	2%	2%
Peinture par pulvérisation	1,40%	1,90%	0,90%	2,30%	1,5%
Dérivés hydrocarbures	1,20%	1%	2,50%	0,70%	1,2%
Poussières de fer	0,90%	1,70%	1,50%	0,70%	1,1%
Agents CMR	1,70%	1,20%	0,30%	0,05%	1%
Amiante	1,50%	0,90%	0,10%	0,60%	1%
Plomb et ses composés	0,40%	1,30%	1,80%	0,30%	0,8%
Benzène	0,60%	0,14%	2%	0,20%	0,6%
Chromates	0,07%	0,02%	0,20%	0,14%	0,1%
Chambres frigorifiques	1,30%	1%	0,40%	0,64%	0,84%

Source : DRTEFP – Rapport des médecins du travail 2004



5.1.4. Repérage des préparations Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) de catégorie 1 ou 2 (*)

1 - Collecte de données

Lors des contrôles sur le risque chimique, les agents de l'Inspection du Travail ont renseigné, pour chaque préparation CMR repérée, une fiche d'aide au contrôle. Ces fiches sont transmises à la DRTEFP qui en effectue la saisie. Quant cela se révèle nécessaire une recherche complémentaire, pour identifier sans ambiguïté les substances CMR contenues dans les préparations CMR repérées, est réalisée.

2 – Résultats (Source DRTEFP)

Dans le texte qui suit, l'expression «CMR de catégorie 1 ou 2» est abrégée par le sigle «CMR».

2 - 1 – Nombre d'entreprises et de préparations CMR

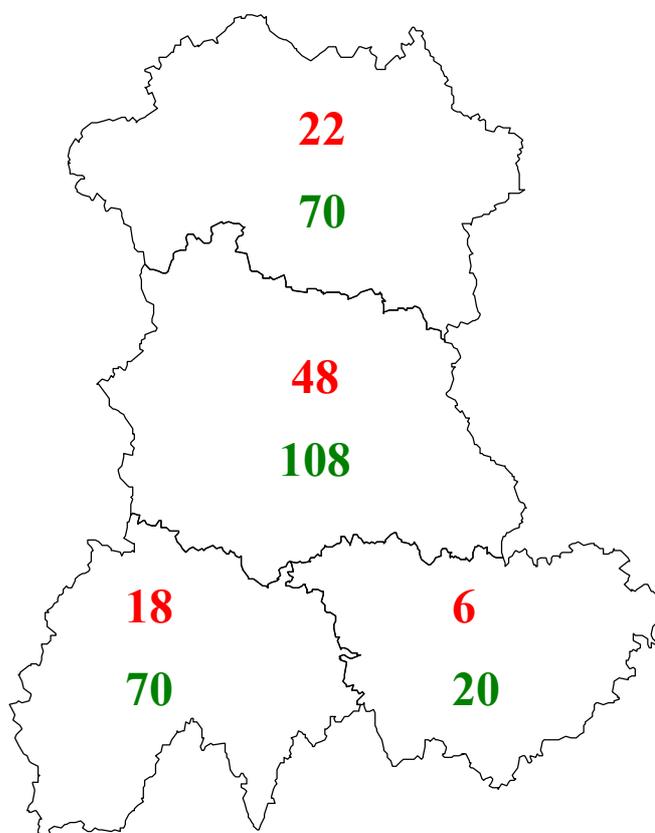
Depuis 2002 et sur l'ensemble de la région, 94 entreprises ont été repérées comme utilisant des préparations CMR. Le nombre de ces dernières s'élève à 268 soit 2,8 par entreprise en moyenne.

Carte 1 : localisation départementale des entreprises et des préparations CMR repérées

Comme le montre la carte ci-contre, les agents de contrôle des 4 départements ont contribué à cette action de repérage avec **une participation particulièrement forte dans le Cantal**. En effet, ce dernier avec 18 entreprises et 70 préparations CMR repérées représente 19 % des entreprises et 26% des préparations repérées au niveau régional. C'est

- presque autant que l'Allier (22 entreprises et 70 préparations CMR)
- 3 fois plus que la Haute-Loire (6 entreprises et 20 préparations CMR)
- et seulement 2,7 fois moins pour les entreprises et 1,5 fois moins pour les préparations que le Puy-de-Dôme (48 entreprises et 108 préparations CMR).

Les entreprises cantaliennes repérées utilisent en moyenne 3,9 préparations CMR, chiffre nettement supérieur à la moyenne régionale. L'Allier et la Haute-Loire avec respectivement 3,2 et 3,3 préparations CMR par entreprise, présentent également un nombre moyen de préparations CMR par entreprise qui est légèrement plus élevé que la moyenne régionale. Pour le Puy-de-Dôme la tendance est inversée, seulement 2,2 préparations CMR en moyenne sont utilisées par entreprise.



Légende

Nombre d'entreprises

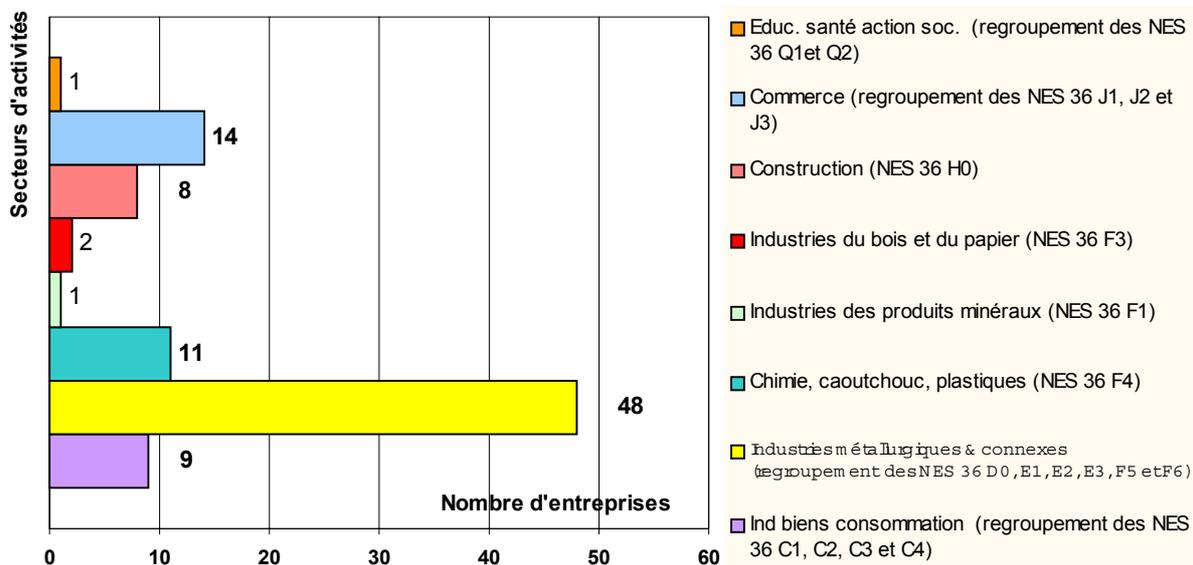
Nombre de préparations

(*) Voir Définitions en fin de chapitre

2 - 2 – Secteurs d'activités concernés

Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous le secteur d'activités le plus représenté au sein de ces 94 entreprises est celui des **industries métallurgiques & connexes** avec **48 entreprises** soit plus de la moitié. Viennent ensuite le commerce (14 entreprises dont **10 entreprises du secteur J1 commerce et réparation automobile**), la chimie, caoutchouc, plastiques (11 entreprises), l'industrie des biens de consommation (9 entreprises) et enfin la construction (8 entreprises).

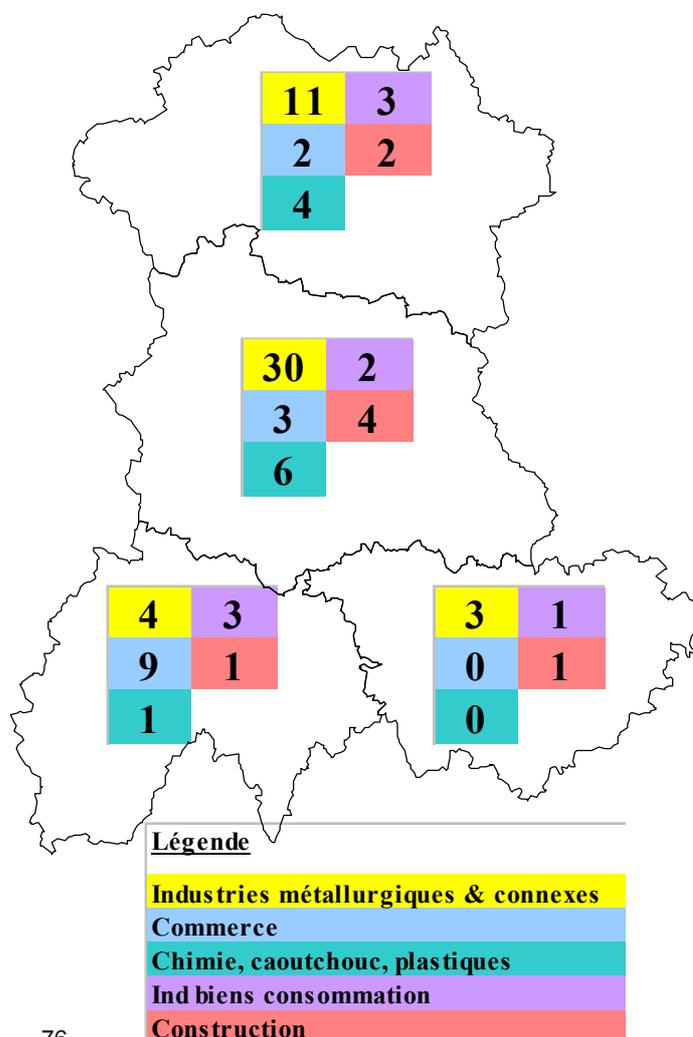
Graphique 1 : nombre d'entreprises par secteur d'activités



Carte 2 : localisation départementale des 5 secteurs d'activités les plus représentés à l'échelle régionale

Comme on peut le voir sur la carte ci-contre, c'est dans le Puy-de-Dôme que le plus grand nombre d'entreprises du secteur des industries métallurgiques & connexes ont été repérées. Avec 30 entreprises, le Puy-de-Dôme représente près de 63% des entreprises de ce secteur repérées à l'échelle régionale. Et cela équivaut à près des 2/3 des entreprises repérées dans le département. Arrive ensuite l'Allier avec 11 entreprises ce qui correspond à 20% des entreprises de ce secteur repérées à l'échelle régionale et à la moitié des entreprises repérées dans le département.

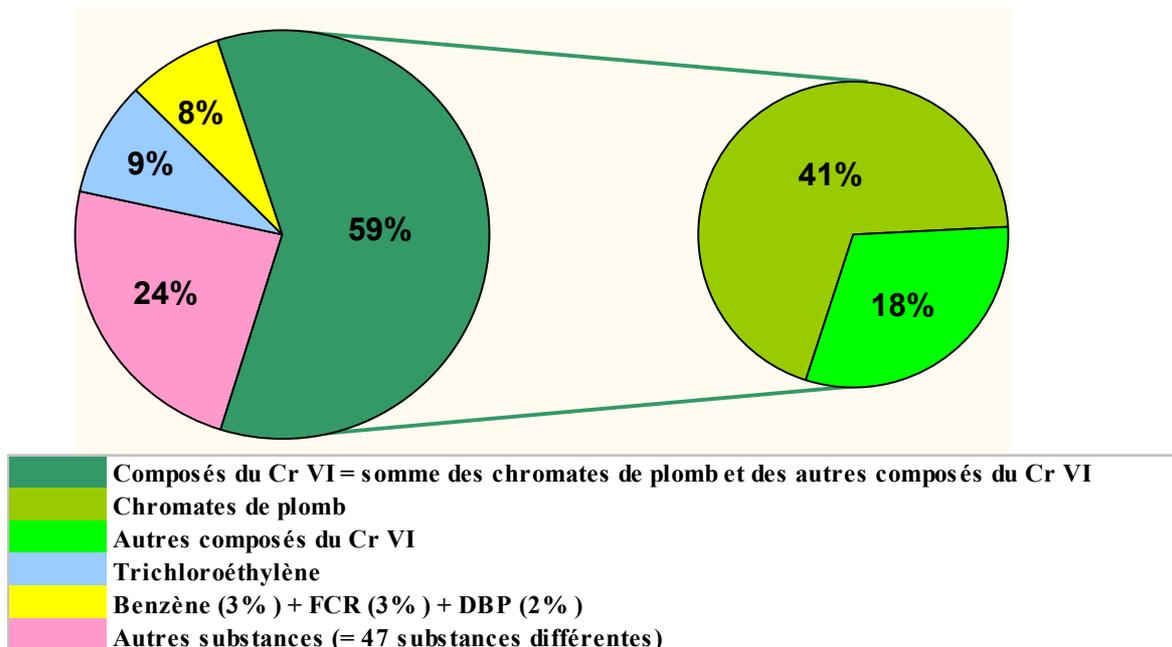
Le Cantal s'écarte de la tendance régionale. En effet ce n'est pas le secteur des industries métallurgiques & connexes qui est le plus représenté comme pour les 3 autres départements mais bien le secteur du commerce. Avec 9 entreprises (6 garages et 3 "commerce de gros"), le Cantal représente 64% des entreprises de ce secteur repérées à l'échelle régionale et 50% des entreprises repérées dans le département.



2 - 3 - Identification des substances CMR

Pour 89 % des préparations (238), les substances CMR qui entrent dans leur composition sont identifiées. Cela correspond à 61 substances différentes.

Graphique 2 : Répartition des préparations par substance



Sur ces 238 préparations pour lesquelles les substances CMR ont été identifiées :

- **59% (142)** contiennent des **composés du chrome hexavalent (Cr VI)**. Les composés du Cr VI sont ici représentés par 10 substances différentes : 4 chromates de plomb (désignés par le **terme générique «chromates de plomb»**), le trioxyde de chrome, le chromate de strontium, le dichromate de potassium, le dichromate de sodium, le chromate de zinc et enfin le chromate de zinc et potassium (désignés par le **terme générique «autres composés du Cr VI»**). Avec **41%** des préparations (**99**) qui contiennent des chromates de plomb, ces derniers arrivent largement en tête. En effet, les autres composés du Cr VI ne sont présents que dans **18%** des préparations (**43**).
Les chromates de plomb ainsi que le chromate de strontium, le chromate de zinc et le chromate de zinc et potassium entrent dans la composition des peintures alors que le trioxyde de chrome, le dichromate de potassium et le dichromate de sodium sont des composants de produits de traitement de surface.
- **9%** contiennent du **trichloroéthylène**. Ces préparations sont des **dégraissants pour pièces métalliques**.
- **3%** contiennent du **benzène**.
Ces préparations sont des dérivés du pétrole (huiles aromatiques utilisées dans l'industrie du caoutchouc). Le benzène est également utilisé comme réactif de synthèse dans une entreprise de l'industrie chimique.
- **3%** contiennent des **fibres céramiques réfractaires (FCR)**.
Les fibres céramiques réfractaires sont des produits qui résistent à très haute température (plus de 1000°C). Elles sont employées comme produit de substitution de l'amiante et elles sont retrouvées dans des produits d'isolation thermique.
- **2%** contiennent du **dibutylphtalate (DBP)**.
Le dibutylphtalate est utilisé comme plastifiant dans la fabrication des polymères (plastiques, caoutchoucs synthétiques, résines...). Dans notre échantillon, on le retrouve dans 2 colles, une peinture, une résine et en tant que réactif d'essais d'un laboratoire de l'industrie du caoutchouc.
- les **24%** des préparations qui restent, contiennent les 47 autres substances.

Où trouve-t-on les composés du chrome hexavalent ?

→ Préparations contenant des chromates de plomb

Dans le texte qui suit l'expression «*préparations contenant des chromates de plomb*» est abrégée par le terme «*préparations*».

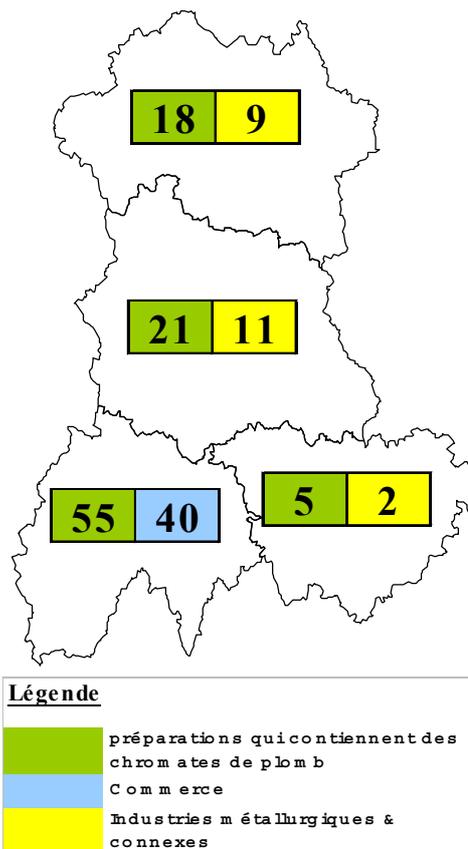
Les **99 préparations** repérées sont presque toutes des peintures.

La carte ci-contre montre que c'est dans le **Cantal** qu'il y en a le plus. Avec **55 préparations**, ce dernier représente plus de la moitié des préparations repérées. Sur ces **55 préparations**, **40** sont utilisées dans le **commerce** soit plus de **70%**. Les 30% restants se répartissent entre 3 secteurs d'activités : les industries métallurgiques & connexes (6 préparations), la construction (5 préparations) et l'industrie des biens de consommation (4 préparations).

Dans le **Puy-de-Dôme**, **21 préparations** ont été repérées dont plus de la moitié (**11**) sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes**. Les 10 autres préparations se répartissent entre les autres secteurs d'activités, les 2 secteurs qui sortent du lot étant la construction (4 préparations) et le commerce (2 préparations).

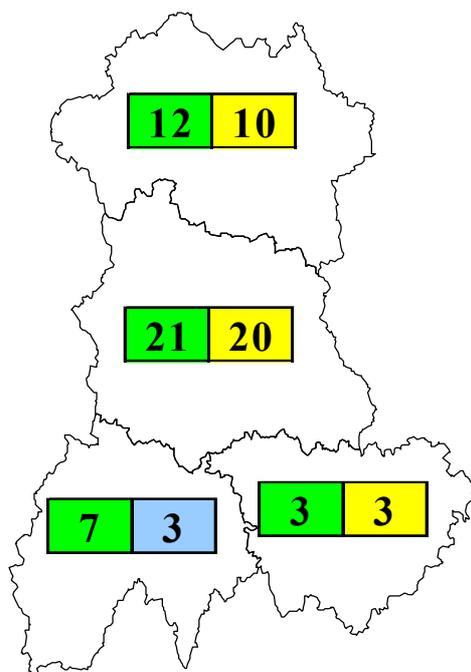
Dans l'**Allier**, **18 préparations** ont été repérées dont la moitié (**9**) sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes**. Les 9 autres préparations se répartissent entre 2 secteurs d'activités : la chimie, caoutchouc, plastiques (7 préparations) et la construction (2 préparations).

Dans la **Haute-Loire**, sur les **5 préparations** repérées, **2** sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes** et 3 dans la construction.



→ Préparations contenant les autres dérivés du chrome VI

Dans le texte qui suit l'expression «*préparations contenant les autres dérivés du chrome VI*» est abrégée par le terme «*préparations*».



Légende

préparations qui contiennent les autres composés du CrVI
Commerce
Industries métallurgiques & connexes

Les **43 préparations** repérées sont soit des **produits de traitement de surface** (préparations contenant du **dichromate de potassium**, du **dichromate de sodium** ou du **trioxyde de chrome**), soit des **peintures** (préparations contenant le **chromate de strontium**, le **chromate de zinc** et le **chromate de zinc et potassium**)

La carte ci-contre montre que c'est dans le **Puy-de-Dôme** qu'il y en a le plus. Avec **21 préparations**, ce dernier représente presque la moitié des préparations repérées. Sur ces **21 préparations**, **20** sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes**.

Dans l'**Allier**, **12 préparations** ont été repérées dont **10** sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes**.

Dans le **Cantal**, sur les **7 préparations** repérées, **3** sont utilisées dans le **commerce**, **3** dans le secteur de la chimie, caoutchouc plastiques et 1 dans le secteur de la pharmacie, parfumerie, entretien.

Dans la **Haute-Loire**, les 3 préparations repérées sont utilisées dans les **industries métallurgiques & connexes**.

2 - 4 - Substitution

Ces résultats sont issus des données collectées lors **des visites initiales de contrôle** qui ont permis le repérage. En effet pour l'instant très peu de préparations repérées ont fait l'objet d'une visite de suivi.

Sur les **268 préparations** repérées, la **substitution**

- a été **réalisée** pour **23** préparations
- est à **l'étude** pour **59** préparations
- n'a **pas** été **réalisée** pour **79** préparations

et l'information n'est pas disponible pour **101** préparations car le **champ «substitution» de la fiche de contrôle** n'a pas été renseigné.

Définitions

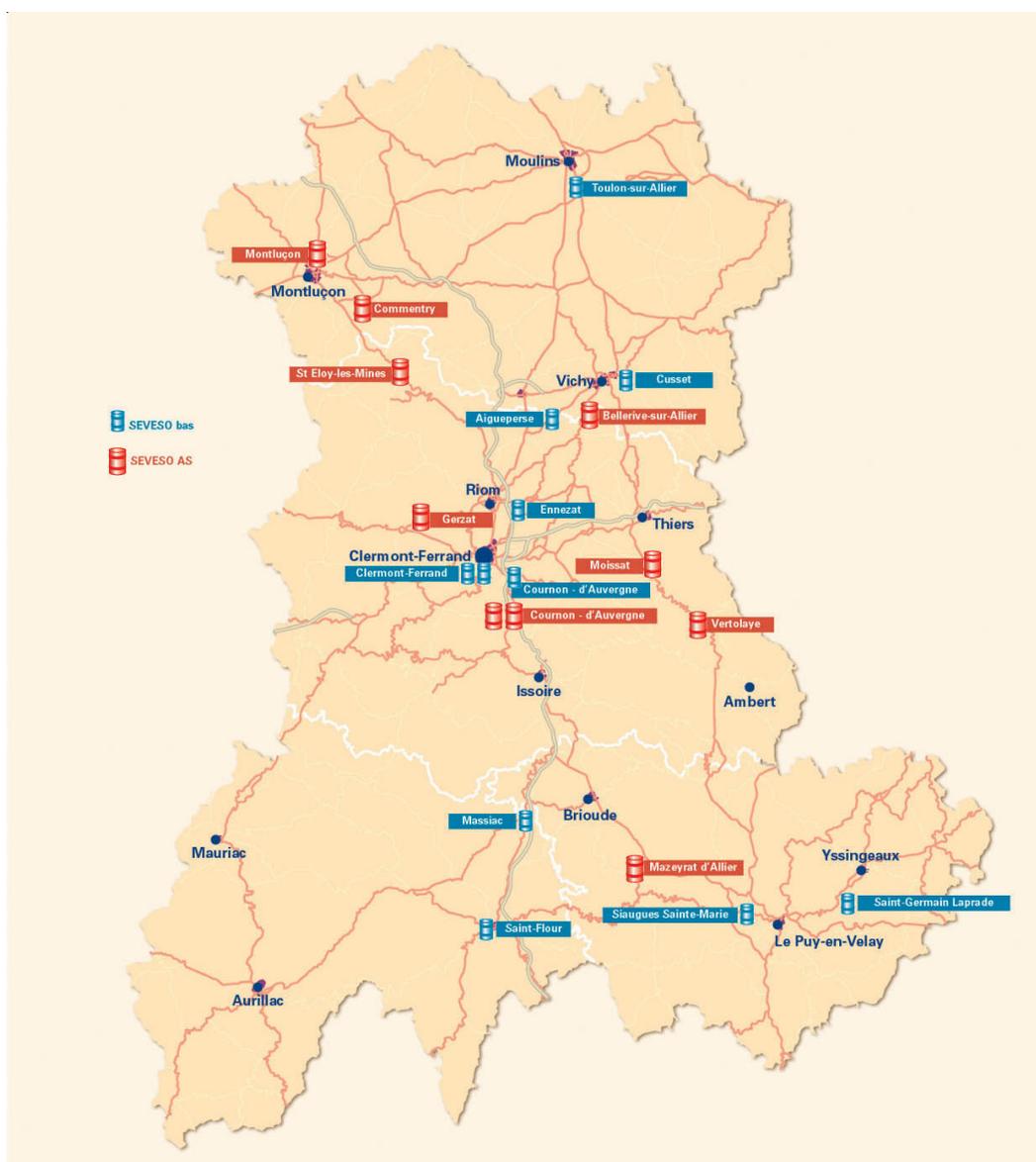
- CMR** : cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction (ou reprotoxique).
- Catégorie 1** : le caractère CMR a été prouvé pour l'homme au travers de données épidémiologiques.
- Catégorie 2** : le caractère CMR a été prouvé pour l'animal au travers d'essais en laboratoire.
- Préparation** : produit qui est un mélange de plusieurs substances ou composants chimiques ; la toxicité d'une préparation provient de la toxicité des composants qu'elle contient.
- Substitution** : remplacement d'un produit chimique dangereux par un produit chimique pas ou moins dangereux. Dans le cas des préparations CMR de catégorie 1 ou 2, c'est la première action à envisager (décret du 1^{er} février 2001 codifié dans le code du travail aux articles R.231-56 et suivants).

5.1.5. Les entreprises classées SEVESO en Auvergne

Carte des entreprises SEVESO en Auvergne (édition 2004)

Pour les sites SEVESO seuil haut, il faut enlever le Dépôt de Gaz Liquéfié de Gerzat et Manurhin à Bellerive-s/-Allier.

Il reste donc à ce jour 7 sites SEVESO seuil haut.



Source DR/RE

7 sites SEVESO seuil haut

Entreprise / Commune / Département	Activité (plaquette Drire 2004)	Naf (SIE)	Nombre de salariés	
			Drire (plaq. 2004)	SIE (dont femmes)
ADISSEO / Commentry / Allier	fabrication de compléments pour l'alimentation animale	241G fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	727	750 (37)
ALL'CHEM / Montluçon / Allier	synthèse chimique organique		55	56 (4)
ELF ANTARGAZ / Cournon d'Auvergne / Puy-de-Dôme	dépôt relais GPL	515A commerce de gros de combustibles	1	1
AVENTIS PHARMA/ Vertolaye / Puy-de-Dôme	fabrication de principes actifs pharmaceutiques	244A fabrication de produits pharmaceutiques de base	653	626 (128)
NOBEL EXPLOXIFS / Moissat / Puy-de-Dôme	dépôt d'explosifs civils	631E entreposage non frigorifique	5	20 (3)
RECTICEL / Mazeyrat d'Allier / Haute-Loire	fabrication de mousse de polyuréthane	252A fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en plastiques	433	320 (80)
ROCKWOOL ISOLATION / Saint-Eloy-les-Mines / Puy-de-Dôme	fabrication de laine de roche	268C fabrication de produits minéraux non métalliques nca	652	530 (39)

5.2. Les préventeurs locaux

5.2.1. La CRAM

En 2004 : 27 contrats de prévention signés avec des entreprises de la région

En 2005 : 20 contrats de prévention signés « «

▪ **Les axes** de prévention pour la CRAM Auvergne (déclinaison nationale)

- les cancers professionnels
- les Troubles Musculo-Squelettiques
- les risques routiers

▪ **Les objectifs régionaux de la CRAM :**

- En ce qui concerne les **cancers professionnels**, il s'agit :
 - de faire l'inventaire des situations à risques (amiante, bois, solvants, éthers de glycol, CMR, industrie chimique)
 - de communiquer par branche professionnelle
- Pour les **TMS**, des compétences internes sont à acquérir et à divulguer avec un partenariat régional
- Les **risques routiers** font l'objet de conventionnement avec les préfetures de la région Auvergne, des actions expérimentales par branche sont déjà conduites ainsi que des formations relais dans les entreprises
- Des **actions particulières** sont entreprises dans le domaine :
 - du **BTP**
 - contrôle des chantiers
 - actions de sensibilisation : risque chimique et BTP, travaux en hauteur et levage et risques circulation routière dans le BTP
 - des **métiers de bouche** dans le cadre des risques concernant les livraisons
- Les thèmes émergents, comme les **risques psychosociaux**, seront abordés par une acquisition de compétences pour pré-diagnostic et des partenaires consultants sont recherchés.

5.2.2. L'OPPBTP

L'OPPBTP Grand Centre a conclu 70 **contrats de progrès** avec des entreprises auvergnates pour l'année 2005, faisant suite à 130 démarches de progrès. Par ailleurs, selon le baromètre de l'OPPBTP :

- 29 % des chantiers visités n'ont pas d'**installations d'hygiène** (locaux, sanitaires, vestiaires et réfectoires)
- 28 % ont des équipements installés mal entretenus et difficiles d'accès
- Quant aux vêtements de travail, dans environ 50 % des cas, ces derniers ne seraient pas fournis ou entretenus par l'entreprise.

La présence de l'Inspection du travail sur les chantiers reste donc plus que jamais nécessaire devant ce constat où l'on observe globalement que les conditions de travail ne s'améliorent pas.

(voir les mises en demeure, recours hiérarchiques et contentieux concernant le chantier du tramway à Clermont-Ferrand ainsi que les chantiers connexes aux travaux du tramway, concernant les chantiers de réseaux enterrés).

5.2.3. LE FACT

(53 162 euros disponibles en 2006 – BOP 4)

Nouvel arrêté du 24 octobre 2005 fixant de nouvelles règles d'attribution

- **Les bénéficiaires** : - Les entreprises, les coopératives, les associations, les syndicats, les branches professionnelles et les EPIC.
- **Les critères requis** : - Etudes et réalisations innovantes en matière de **prévention** des risques
- Vocations à subventionner : investissements immatériels (études et outils méthodologiques) pour l'**amélioration** des conditions de travail et une meilleure **prévention** des risques professionnels
- **Quelques thèmes** : - ERP, gestion des âges, réduction de la pénibilité, prévention des TMS.

5.2.4. L'ARACT

L'ARACT Auvergne a inscrit dans ses actions déjà commencées en 2005, l'action nationale sur **la gestion des âges**.

- Le thème de la précarité et des conditions de travail dans les entreprises auvergnates
- La mutualisation des ressources humaines dans les TPE et PME
- L'accompagnement de projets et diagnostics courts
- Programme d'actions défini dans le cadre de l'action 1 santé et sécurité au travail du BOP 4.



*... Une action de contrôle et de conseil fortement marquée
par la prévention des risques professionnels
et l'amélioration des conditions de travail
dans les entreprises ...*



Composée de 31 agents de contrôle, l'Inspection du Travail visite chaque année entre 4 500 et 5 000 établissements auxquels il convient d'ajouter des interventions dans 1 300 à 1 500 chantiers du bâtiment et travaux publics. Certains chantiers comme le Tramway de Clermont-Ferrand ou la construction du deuxième tunnel du Lioran, ont fortement mobilisé les équipes et cette présence sur le terrain nous a permis pour le moment de ne recenser aucun accident grave ou mortel sur ces chantiers à hauts risques.

Parallèlement, 17 000 personnes sont reçues chaque année pour des informations et des conseils sur la réglementation du travail par des contrôleurs dans des services spécialisés. Cette énumération n'est pas exhaustive de l'action de l'Inspection du Travail en Auvergne qui intervient dans de nombreux champs et pour l'ensemble de la population, salariés et chefs d'entreprises.

Si cette présence est importante, il reste néanmoins des progrès à réaliser quand on observe le taux de couverture des entreprises visitées et dont la modestie est principalement liée à la concentration très importante de toutes petites entreprises de un ou deux salariés (80% des établissements auvergnats ont moins de 10 salariés).

Afin de rendre plus efficace cette action de contrôle et de prévention, une nouvelle Politique Travail est en cours de construction en Auvergne, principalement axée sur le Budget Opérationnel de Programme n°4 et la nouvelle politique travail. Des actions prioritaires programmées seront mises en œuvre systématiquement à partir de l'année 2006. Les moyens des services seront également renforcés et les objectifs seront annoncés et présentés aux partenaires sociaux.

Le bâtiment, les entreprises à hauts risques SEVESO, la chimie, la métallurgie seront bien entendu privilégiés, mais la lutte contre la précarité et le travail dissimulé sera également privilégiée dans les orientations de la nouvelle Politique Travail. Parallèlement, les services continueront à renforcer la présence de la représentation du personnel afin de maintenir et approfondir un nouveau dialogue social dans les établissements.

Mais le rôle de l'Inspection du Travail est également d'accompagner les entreprises en difficultés sur les bassins d'emploi fragilisés, avec l'aide des coordonnateurs emploi-formation et attachés de la Formation Professionnelle. Un travail d'accompagnement et de conseil sera réalisé sur les territoires, des diagnostic approfondis permettront de mieux cerner les difficultés de main-d'œuvre et la gestion prévisionnelle des emplois.

Le nombre de procès-verbaux, 158 en 2005 sur les 18 480 observations faites chaque année aux entreprises, soit moins de 1% des infractions constatées sanctionnées par procès-verbal, témoignent du caractère préventif de l'Inspection du Travail en Auvergne. Seules les infractions graves et les refus persistants de se mettre en conformité sont sanctionnés par les agents de l'Inspection du Travail. Le conseil et la mise en garde sur les risques encourus en cas de non-application de la réglementation l'emportent largement sur la répression, mais peuvent être aussi considérés comme un gage d'efficacité sur les résultats de l'action de l'Inspection du Travail, pour améliorer les conditions de travail puisque majoritairement, de très nombreuses observations sont suivies d'effets.

Afin de rendre plus efficaces les actions de l'Inspection du Travail pour améliorer les conditions de travail en Auvergne, de nouveaux indicateurs inscrits dans le BOP4 permettront à l'avenir de mieux évaluer cette action majoritairement préventive.

6.1. La politique Travail en auvergne

Celle-ci est la déclinaison **régionalement** de la **politique travail** nationale qui, tout en intégrant

- le plan santé travail 2005-2009
- le programme santé environnement 2005-2008

oriente l'action des services de l'Inspection du travail selon quatre actions :

- la santé et la sécurité au travail
- la qualité et l'efficacité du droit
- le dialogue social et la démocratie sociale
- la lutte contre le travail illégal.

Pour chacune de ces actions, des objectifs et des indicateurs nationaux et régionaux ont été choisis, et le présent **diagnostic territorial régional** établit le socle à partir duquel sont engagées des actions devant tendre vers une plus grande **efficacité de la politique de prévention et de travail**.

1° - La santé et la sécurité au travail

Des risques professionnels sont présents, se renforcent, d'autres apparaissent ou exercent leurs effets à long terme.

Dans le cadre de la santé et sécurité au travail, l'activité des sections d'Inspection du travail est **d'améliorer la connaissance des risques professionnels, d'engager des actions permanentes de prévention des risques professionnels, pour mieux les prévenir et les réduire**.

2° - La qualité et l'effectivité du droit

La qualité des emplois ne tient pas aux seules conditions de travail : elle repose aussi sur la sécurité juridique qu'offre un droit du travail accessible, conciliant une relation équilibrée entre contraintes économiques et exigences sociales...

Pour cela, les services seront mobilisés pour :

- faciliter l'accès au droit du travail, avec pour objectif régional, d'informer qualitativement les usagers avec l'application de la charte marianne
- renforcer l'activité des contrôles concernant les salariés en situation de précarité, contribuer à l'application du droit concernant l'égalité des hommes et des femmes et lutter contre les discriminations.

3° - Le dialogue social et la démocratie sociale

La politique du travail ne peut **se construire et s'appliquer** sans la participation des partenaires sociaux. La préférence donnée au droit conventionnel (loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social) assigne aux partenaires sociaux un **rôle croissant** de participation et de construction ; il s'agit donc d'encourager et de soutenir le dialogue social et c'est pourquoi la priorité – pour les services d'Inspection du travail – va au renforcement de l'implantation et de la légitimité de ses acteurs.

Les objectifs régionaux sont donc doubles, à savoir :

- garantir les conditions d'une négociation collective de qualité
- soutenir les acteurs du dialogue social ainsi que les projets partenariaux visant à développer et animer le dialogue social dans les territoires et dans les entreprises.

4° - La lutte contre le travail illégal

Les formes de travail illégal sont multiples et la complexité accrue des structures de production ainsi que la libre circulation des personnes et des capitaux multiplient les situations où le travail salarié risque d'échapper aux dispositions sociales et fiscales en vigueur.

L'action des services de l'Inspection du travail de la région Auvergne s'inscrit en conséquence dans le cadre de l'activité de lutte contre le travail illégal avec des interventions spécifiques et communes avec les services de gendarmerie, de police, du fisc, de l'Urssaf, des Douanes, etc...

Le plan national de lutte contre le travail illégal pour la période 2006-2007 s'ordonne autour d'objectifs qui correspondent aux situations de fraude les plus répandues, à savoir :

- non déclaration d'activité ou d'emploi
- emploi d'étrangers sans titre de travail
- faux détachement de travailleurs par des prestataires de services étrangers
- travail illégal constaté dans la sous-traitance
- utilisation abusive de divers statuts spécifiques (stagiaires, bénévoles, amateurs, intermittents).

Les secteurs prioritairement concernés en Auvergne sont :

- le BTP
- le spectacle
- les hôtels-café-restaurants
- le gardiennage.

Il s'agit donc de construire pour notre région une politique active du travail associant étroitement les partenaires sociaux face aux mutations sociales, économiques et démographiques.

6.2. L'inspection du travail en auvergne

Le rôle de l'Inspection du travail consiste à faire appliquer le droit du travail dans les entreprises :

- prévention et réduction des risques professionnels
- respect des droits des salariés, des règles protectrices de l'emploi par la qualité et le renforcement de l'effectivité du droit
- droit des institutions représentatives du personnel et de la promotion du dialogue social
- lutte contre le travail illégal à savoir : non déclaration d'activité ou d'emploi, faux détachement de travailleurs, sous-traitance et utilisation abusive de divers statuts...

Les chiffres représentés ci-dessous sont le reflet de l'activité de l'Inspection du travail en Auvergne, en 2005 en matière de contrôle, sans oublier l'éclairage sur son rôle de conseil et de renseignements.

Ces données concernent les entreprises relevant du régime général de l'Inspection du travail.

Elles n'intègrent pas les administrations de l'Etat ou des collectivités territoriales.

(Source SIE - Inspection du Travail)

L'Inspection du travail comprend 11 sections.

Activités de contrôle pour l'année 2005	Allier (3 sections)	Cantal (1 section)	Haute-Loire (2 sections)	Puy-de-Dôme (5 sections)	Auvergne (11 sections)
Nombre d'agents de contrôle	8	3	5	15	31
Nombre d'entreprises (source UNEDIC 2004)	8 158	3 974	5 578	15 490	33 200
Nombre de salariés (effectifs UNEDIC 2004)	71 804	26 357	46 515	153 361	298 037
Nombre de visites	980	577	830	3 391	5 778
Nombre d'observations formulées	2 352	2 582	3 743	9 803	18 480
Nombre de mises en demeure	13	62	15	160	250
Nombre de visites de chantiers	224	244	137	1 032	1 637
Arrêts de chantiers	5	1	4	4	14
Nombre de procès-verbaux	15	40	39	64	158
Nombre de visiteurs reçus - SCT	2 977	1 699	1 838	7 174	13 688
Nombre de visiteurs reçus - Sections	1 223	197	758	853	3 031
Taux de couverture	12,0 %	14,5 %	14,9 %	21,9 %	17,4 %

- Par ailleurs, au cours de l'année 2005 et pour l'ensemble de la région Auvergne, **21 recours hiérarchiques** et **18 recours contentieux** ont été traités par la DRTEFP, ainsi que **27 recours sur mises en demeure, dispenses et dérogations**.
- Outre les sollicitations quotidiennes dont fait l'objet l'Inspection du travail (renseignements, accidents du travail, conflits, licenciements, etc...), son action est structurée autour d'actions prioritaires.

Pour l'année 2006, un programme (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) est inscrit dans le programme 4 de la mission travail et emploi. Ce programme a pour objet l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés et il repose sur l'action de l'Inspection du travail.

Activité des années 2004 et 2005

Le comparatif 2004/2005 montre **une légère augmentation du nombre de visites** dans les départements du PUY- DE-DÔME et du CANTAL, et plus globalement au niveau régional.

En ce qui concerne **les visites de chantiers**, l'activité de contrôles au niveau régional est confirmée par la réalisation de 2005.

Les observations à la suite des visites de contrôle sont en hausse en 2005 par rapport à 2004.

Le nombre de **mises en demeure** est stable et **les procès-verbaux** établis pour transmission aux parquets départementaux sont sensiblement équivalents d'une année sur l'autre.

Quant aux **visiteurs reçus** en sections d'Inspection du travail ainsi qu'en SCT, les résultats constatés sont dans l'ensemble sous-évalués, les agents de contrôle et de SCT n'ayant pas tous renseigné les données dans SIE.

Tableau de bord Inspection du Travail Région Auvergne Comparatif 2004 / 2005

Visites

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	1196	538	862	2912	5508
2005	980	577	830	3391	5778

dont Visites de chantiers

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	342	238	145	826	1551
2005	224	244	137	1032	1637

Observations

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	3581	3113	3832	7432	17958
2005	2352	2582	3743	9803	18480

Mises en demeure

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	17	53	12	162	244
2005	13	62	15	160	250

Décisions de chantiers

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	101	0	24	7	132
2005	5	6	4	10	25

Procès-Verbaux

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	23	53	16	75	167
2005	15	40	39	64	158

Visiteurs Section

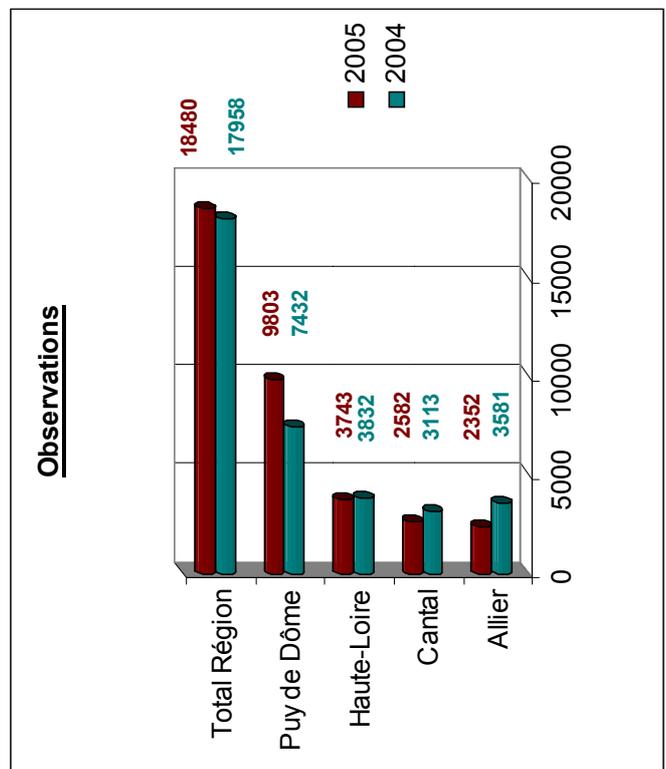
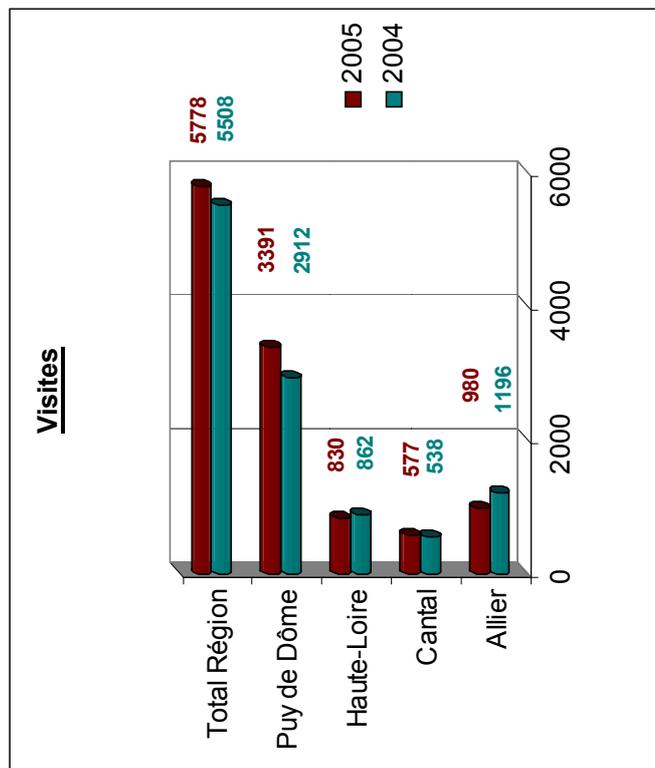
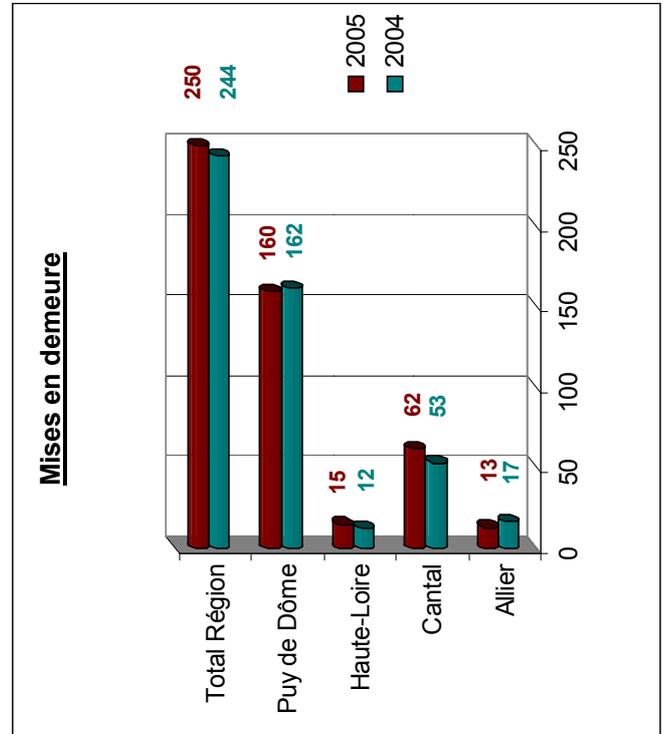
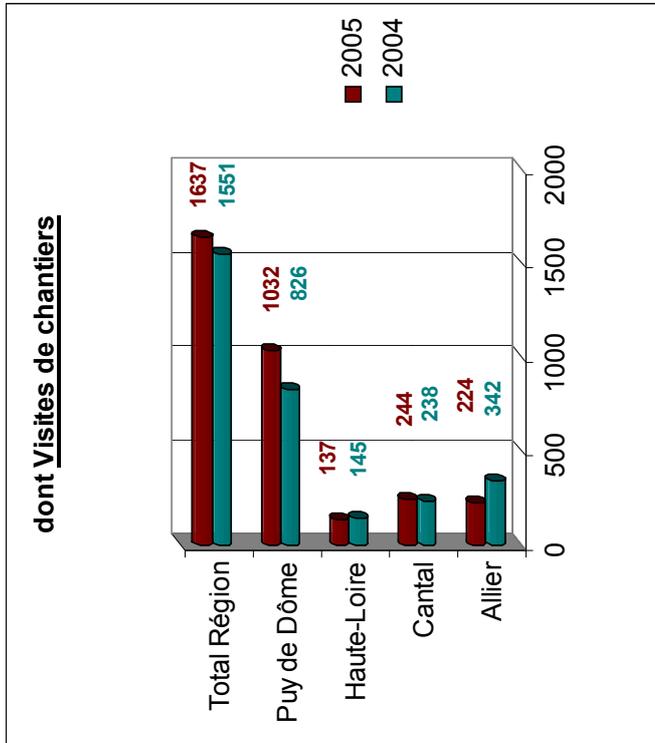
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	1215	315	733	878	3141
2005	1223	197	758	853	3031

Visiteurs SCT

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme	Total Région
2004	3262	1813	1644	8686	15405
2005	2977	1699	1838	7174	13688

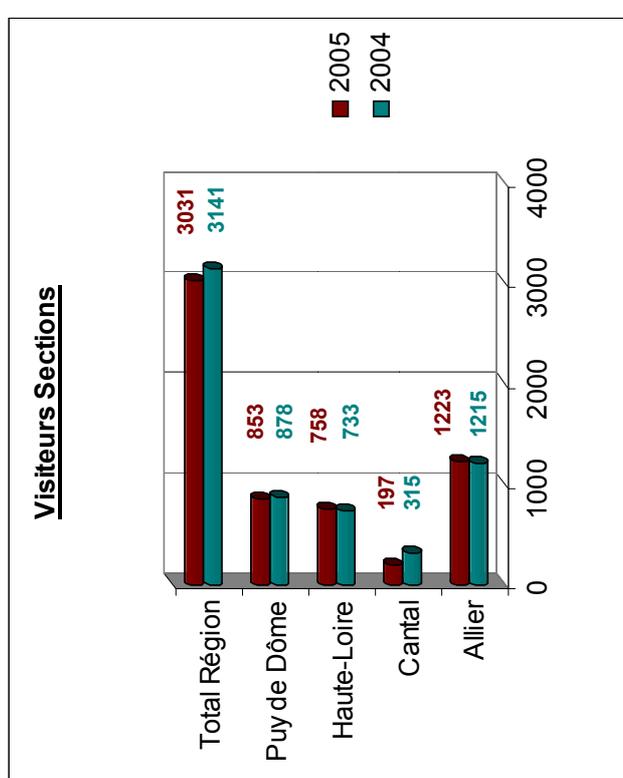
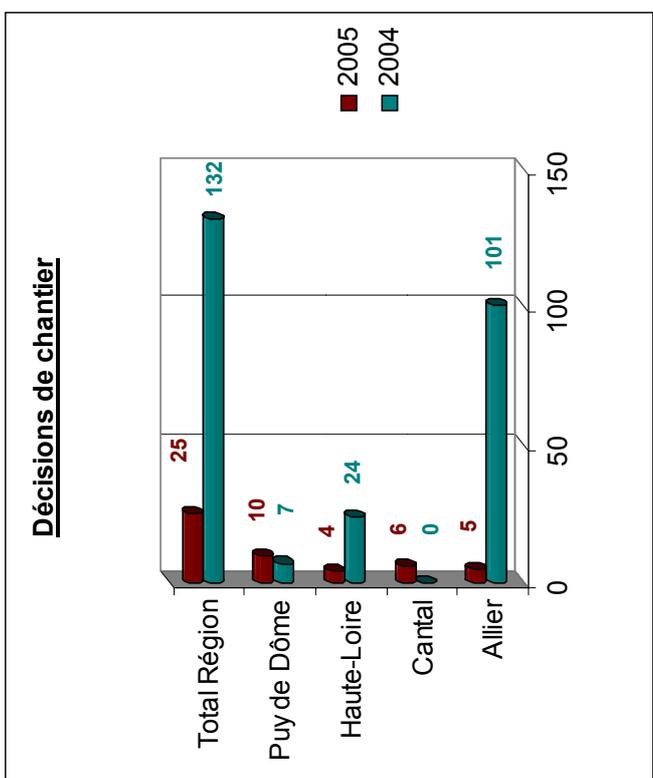
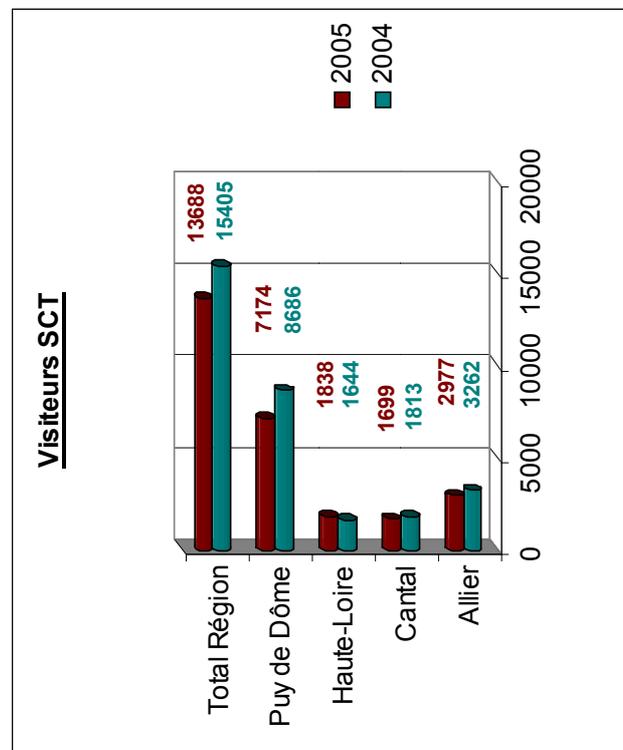
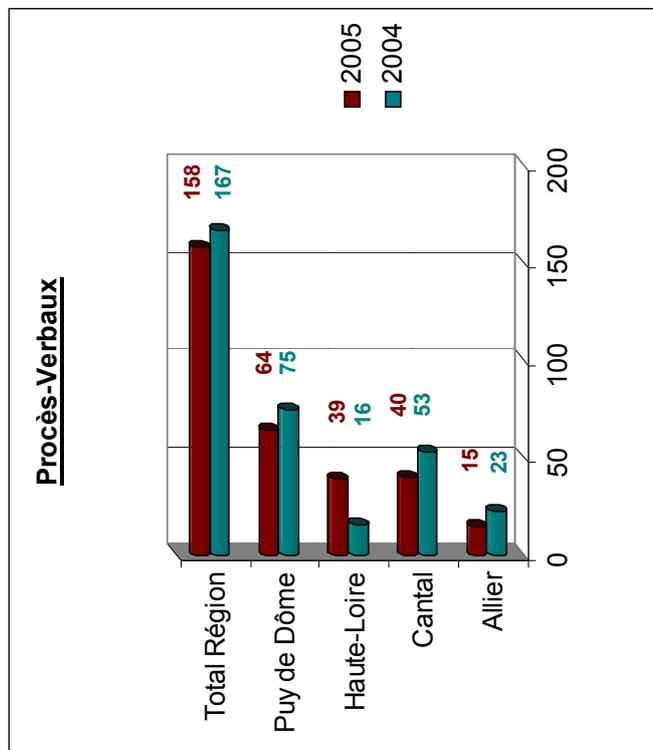
Source SIE -IT5

Tableau de bord Inspection du Travail
Région Auvergne
Comparatif 2004 / 2005



Source SIE -IT5

Tableau de bord Inspection du Travail
Région Auvergne
Comparatif 2004 / 2005



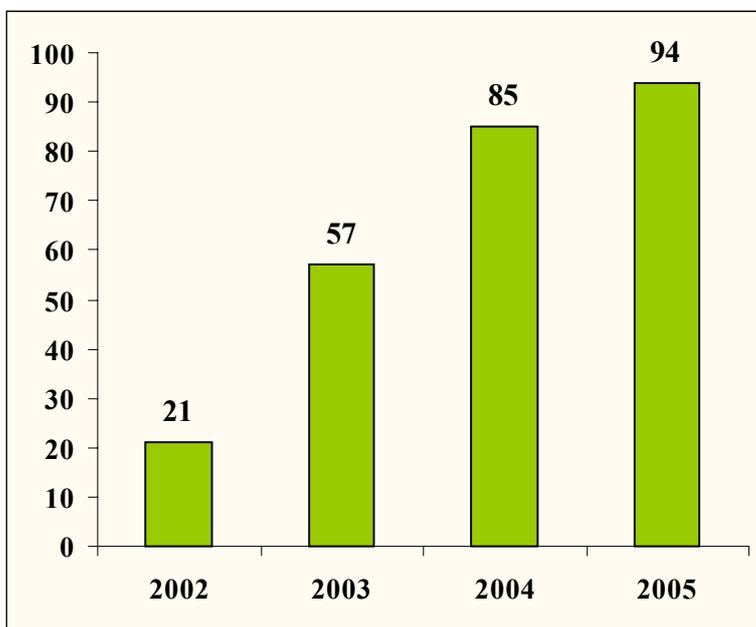
Source SIE -IT5

6.3. Repérage des préparations CMR de catégorie 1 ou 2 - Evolution sur 4 ans

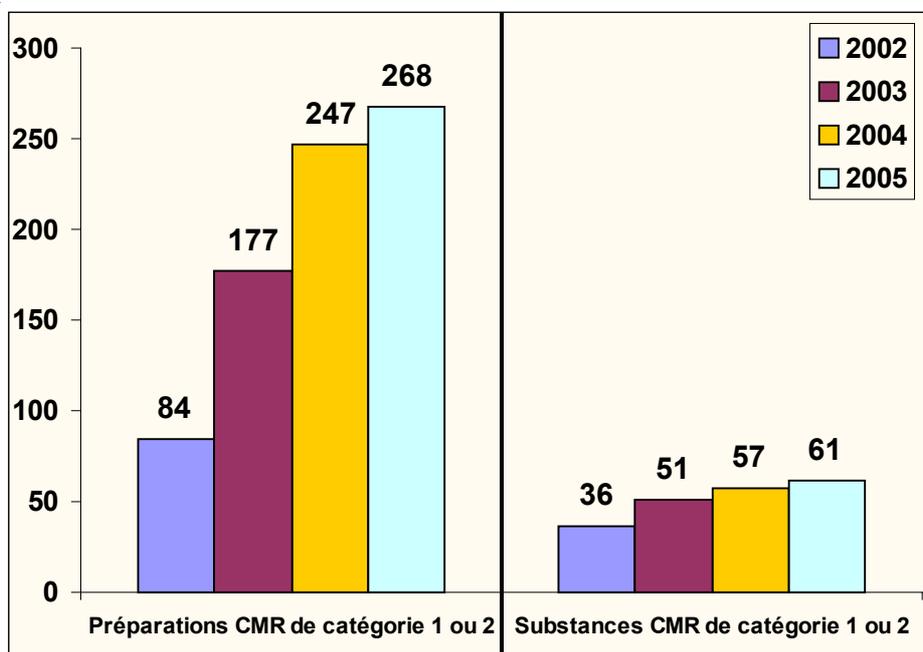
1 – Évolution régionale (source DRTEFP)

Les graphiques ci-dessous montrent que le nombre d'entreprises et de préparations repérées progressent chaque année avec toutefois, un certain ralentissement en 2005. On constate également qu'un grand nombre de substances différentes ont été identifiées jusqu'à 2003. Depuis, ce sont souvent les mêmes substances qui «reviennent» et il est donc plutôt normal de constater une progression très faible du nombre de substances à partir de 2004.

Graphique 1 : Cumul régional sur 4 ans du nombre d'entreprises qui utilisent des préparations CMR de catégorie 1 ou 2



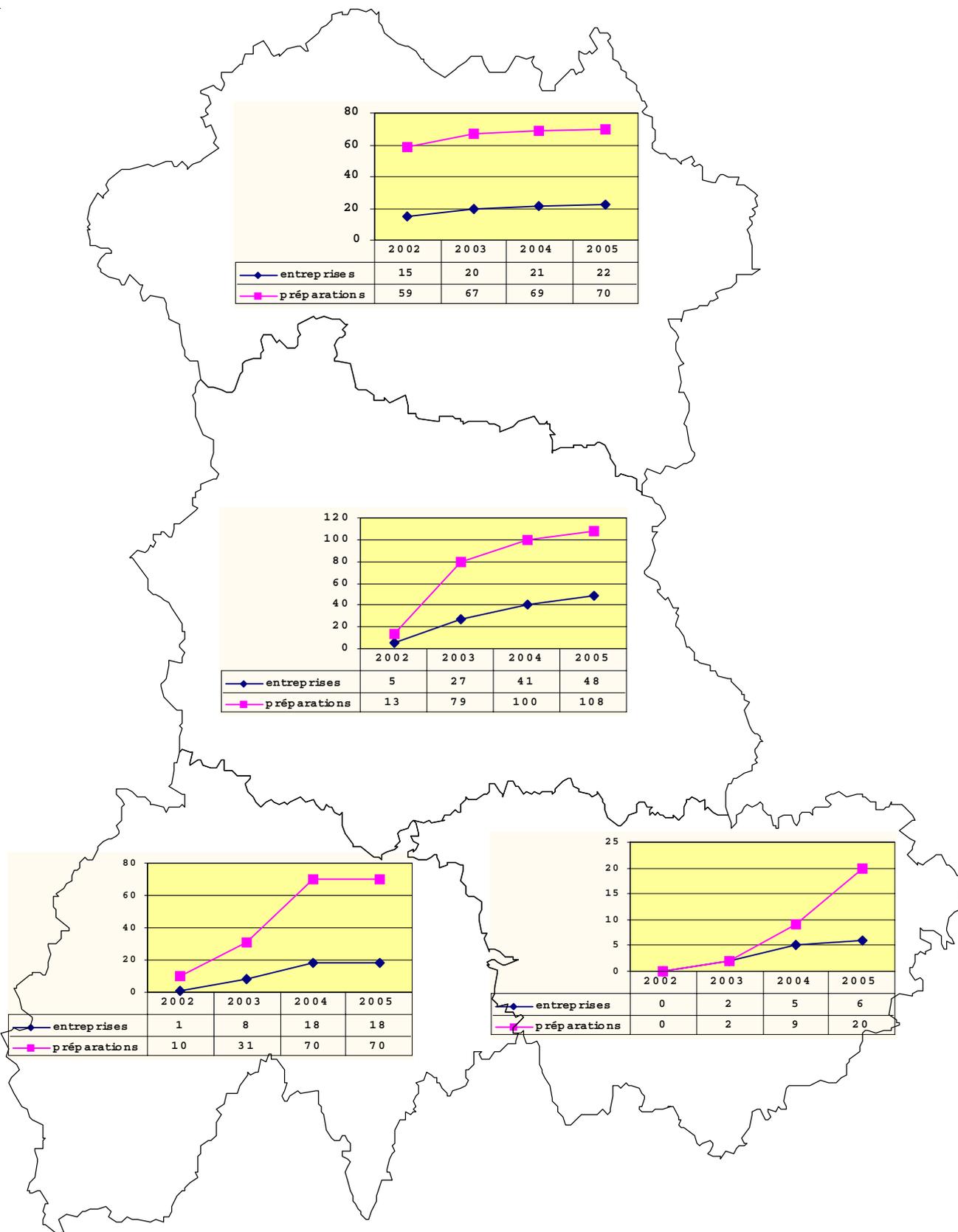
Graphique 2 : Cumul régional sur 4 ans du nombre de préparations et de substances CMR de catégorie 1 ou 2



2 - Évolution départementale (source DRTEFP)

La carte ci-dessous montre que tous les départements progressent dans l'action de repérage. En 2003 et 2004, les progressions les plus fortes sont enregistrées dans le CANTAL et le PUY-DE-DÔME. En 2005, c'est dans la HAUTE-LOIRE et le PUY-DE-DÔME que la progression est la meilleure. Pour l'ALLIER les entreprises et les préparations de l'échantillon ont presque toutes été repérées en 2002.

Carte 1 : Évolution en nombre d'entreprises et nombre de préparations pour chaque département



6.4. Le travail illégal

Le bilan des actions conduites en 2005 pour la région Auvergne, défini par la DILTI (Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal) dans le dispositif institutionnel issu de la Loi et du Décret du 11 mars 1997 ainsi que dans le cadre d'interventions communes (Gendarmerie, Police, Services Fiscaux, Urssaf, Douanes, etc...) montre que la part des contrôles réalisés par les services de l'Inspection du travail pour les quatre départements de la région sont :

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Région
Dans le cadre COLTI (*)	15	39	92	19	165
Hors COLTI	76	2	36	80	194
Nombre d'infractions relevées	32	22	72	127	253
Nombre de procédures établies	4	-	4	3	11

Source DRTEFP

Ces actions ont été conduites notamment :

- **dans le BTP** où les fraudes constatées sont :
 - abus de CDD
 - fraude aux Assedic
 - salariés non déclarés
 - fausse sous-traitance
 - emploi d'étrangers sans titre de travail

- **dans les HCR** (hôtels-café-restaurants) où l'infraction majoritaire relevée par les services de contrôle demeure la dissimulation de salariés et l'emploi irrégulier de travailleurs étrangers

- **dans le spectacle**

Le nombre d'infractions constatées est assez peu élevé dans ce secteur qui était peu contrôlé jusqu'en 2004 et où des infractions de travail illégal ont été relevées.

Aussi, compte tenu de la mission d'action stratégique et du rôle de coordination interministérielle conféré à l'échelon régional, la DRTEFP devient l'échelon de pilotage des actions conduites par les quatre départements pour la mise en œuvre du **programme 4** «emploi et travail» de la **LOLF 2006**.

A ce titre, la DRTEFP anime, coordonne, assure le suivi des DDTEFP en cette matière et active le partenariat social, qui doit jouer un rôle décisif dans LA PRÉVENTION DU TRAVAIL ILLÉGAL, en cohérence avec l'ensemble des actions reconduites en particulier dans le BTP, les HCR, les spectacles et le gardiennage.

(*) **COLTI** : Comité de Lutte contre le Travail Illégal (structure départementale).

7 . annexes

Emploi salarié par secteur - auvergne 2004

Source Unedic - Provisoire

NES 16	Emploi salarié par secteur	Répartition par secteurs en Auvergne	Répartition par secteurs France entière
EA Agriculture, sylviculture et pêche	40	0,0%	0,1%
EB Industries agricoles et alimentaires	12 430	4,2%	3,3%
EC Industries des biens de consommation	11 218	3,8%	3,8%
ED Industrie automobile	1 896	0,6%	1,8%
EE Industries de biens d'équipement	10 370	3,5%	4,7%
EF Industries des biens intermédiaires	53 229	17,9%	8,5%
EG Energie	771	0,3%	0,5%
EH Construction	27 869	9,3%	8,1%
EJ Commerce	55 409	18,6%	18,9%
EK Transports	13 550	4,5%	5,0%
EL Activités financières	6 463	2,2%	3,8%
EM Activités immobilières	4 729	1,6%	2,1%
EN Services aux entreprises	36 740	12,3%	18,7%
EP Services aux particuliers	20 587	6,9%	8,1%
EQ Education, santé, action sociale	33 602	11,3%	9,7%
ER Administration	9 134	3,1%	3,1%
Ensemble	298 037	100,0%	100,0%

NES 36	Emploi salarié par secteur	Répartition par secteurs en Auvergne	Répartition par secteurs France entière
A0 Agriculture, sylviculture et pêche	40	0,0%	0,1%
B0 Industries agricoles et alimentaires	12430	4,2%	3,3%
C1 Habillement, cuir	2302	0,8%	0,6%
C2 Edition, imprimerie, reproduction	2607	0,9%	1,2%
C3 Pharmacie, parfumerie et entretien	3573	1,2%	0,9%
C4 Industries des équipements du foyer	2736	0,9%	1,1%
D0 Industrie automobile	1896	0,6%	1,8%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2406	0,8%	0,8%
E2 Industries des équipements mécaniques	5708	1,9%	2,6%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques	2256	0,8%	1,3%
F1 Industries des produits minéraux	3542	1,2%	1,0%
F2 Industrie textile	2540	0,9%	0,6%
F3 Industries du bois et du papier	3193	1,1%	1,0%
F4 Chimie, caoutchouc, plastiques	23568	7,9%	2,1%
F5 Métallurgie et transformation des métaux	16588	5,6%	2,7%
F6 Industries des composants électriques et électroniques	3798	1,3%	1,1%
G1 Production de combustibles et de carburants	8	0,0%	0,2%
G2 Eau, gaz, électricité	763	0,3%	0,3%
H0 Construction	27869	9,3%	8,1%
J1 Commerce et réparation automobile	9619	3,2%	2,6%
J2 Commerce de gros	14467	4,9%	6,2%
J3 Commerce de détail, réparations	31323	10,5%	10,1%
K0 Transports	13550	4,5%	5,0%
L0 Activités financières	6463	2,2%	3,8%
M0 Activités immobilières	4729	1,6%	2,1%
N1 Postes et télécommunications	133	0,0%	0,4%
N2 Conseils et assistance	13710	4,6%	8,2%
N3 Services opérationnels	22560	7,6%	9,9%
N4 Recherche et développement	337	0,1%	0,3%
P1 Hôtels et restaurants	13275	4,5%	5,2%
P2 Activités récréatives, culturelles et sportives	3652	1,2%	1,7%
P3 Services personnels et domestiques	3660	1,2%	1,2%
Q1 Education	4405	1,5%	1,7%
Q2 Santé, action sociale	29197	9,8%	8,0%
R1 Administration publique	4331	1,5%	1,3%
R2 Activités associatives et extra-territoriales	4803	1,6%	1,8%
Ensemble	298 037	100,0%	100,0%

ESSAI DE TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOI FACE AUX MUTATIONS**ECONOMIQUES :****L'étude Situation / Fragilité / Potentialité (S.F.P.)****1 – Présentation de l'étude S.F.P.**

L'étude a été réalisée en 2004, pour le compte de la DIACT (ex DATAR) par le cabinet RCT **selon la méthode S.F.P.** (Situation / Fragilité / Potentialité) pour caractériser et comparer chaque zone d'emploi de la France métropolitaine. L'objectif de la recherche était de parvenir à une typologie des 348 zones d'emploi du territoire par rapport au risque de mutations économiques. Les indicateurs et variables utilisés étaient de trois types :

Six indicateurs de situation appréciant l'état actuel du territoire :

- . Évolution comparée de l'emploi 1990-1999
- . Évolution comparée de l'emploi entre le 31-12-1998 et le 31-12-2001
- . Taux d'évolution dû au solde migratoire 1990-1999 comparé
- . Taux de chômage comparé en mars 2004
- . Évolution comparée du taux de chômage entre 1990 et 1999
- . Évolution comparée des taux de chômage entre mars 2001 et mars 2004

Quatre indicateurs de fragilité, évaluant la vulnérabilité actuelle du territoire :

- . Indicateur de spécialisation 2000
- . Indicateur de dépendance aux grandes entreprises 2000
- . Indicateur de dépendance par rapport aux secteurs fragiles 2000
- . Indicateur de profil d'entreprises 2000

Quatre indicateurs de potentialité mesurant les possibilités locales de redéploiement et de réaction des zones d'emploi :

- . Indice de jeunesse comparé 1999
- . Indice de qualification comparé 1999
- . Moyenne des taux annuels de créations pures d'entreprises comparée 1996-2000
- . Indicateur de survie comparé 1996-2000.

2 – Les résultats de l'étude S.F.P. appliquée aux zones d'emploi de la région

La situation des territoires caractérisée à travers les 6 indicateurs précités, indique que seules les zones d'emploi d'Issoire et d'Yssingeaux obtiennent des résultats satisfaisants, avec notamment des chiffres plus favorables que l'ensemble national en matière d'évolution de l'emploi et de taux d'évolution de population dû au solde migratoire.

Il convient de noter le relatif mauvais classement dans l'ensemble des 348 zones d'emploi de France métropolitaine, des principales zones auvergnates que sont Clermont Ferrand, Montluçon, Vichy, Thiers et Le Puy en Velay.

(tableau 1 – Zones d'emploi de la région Auvergne – Indicateurs de situation)

La fragilité économique des territoires appréciée à partir des 4 indicateurs montre qu'hormis Yssingeaux, Thiers et Vichy, toutes les zones d'emploi de la région sont dépendantes de grands établissements (indicateur de dépendance).

En outre, l'indicateur de spécialisation (dépendance vis-à-vis d'une activité) indique pour les principales zones de la région une fragilité pour les zones d'emploi de Thiers, Issoire et Yssingeaux.

A noter que les petites zones d'emploi caractérisées par une activité industrielle relativement importante comme Dompierre sur Besbre, Gannat et Saint Pourçain sur Sioule sont particulièrement vulnérables du fait de la présence d'un établissement industriel.

(tableau 2 – Zones d'emploi de la région Auvergne – Indicateurs de fragilité)

Le potentiel des territoires analysé à partir des données sur la part des actifs qualifiés, la création d'entreprise et la jeunesse de la population indique que :

- la totalité des zones d'emploi de la région, hormis celle de Clermont Ferrand, sont mal placées en ce qui concerne la qualification des actifs ;
- pour ce qui est du volume de créations d'entreprises, toutes les zones ont un taux de création inférieur au taux national. Le plus élevé est celui sur la zone de Clermont Ferrand qui ne se classe qu'en 165^{ème} position sur les 348 zones d'emploi. Par contre, excepté celle d'Issoire, les zones d'emploi auvergnates réalisent une bonne performance en ce qui concerne le taux de survie des entreprises créées.
- enfin, en matière de jeunesse de la population, toutes les zones d'emploi ont un indice inférieur à l'indice national. Seules les zones de Clermont Ferrand et d'Yssingeaux qui ne se classent que 131^{ème} sur 348 ont un indice proche (1,1 contre 1,2).

(tableau 3 – Zones d'emploi de la région Auvergne – Indicateurs de potentialité)

3 – Conclusions de l'étude S.F.P. appliquée aux zones d'emploi de la région

De l'ensemble de ces données, l'étude S.F.P. conclut en caractérisant chaque " type " de zone d'emploi avec 3 regroupements et 8 catégories.

Le groupe 1 qui est celui des territoires en " bonne santé " rassemble des zones d'emploi possédant une situation actuelle plutôt favorable et ne présentant a priori pas de risques majeurs à court terme. A l'intérieur de ce groupe, il existe 3 catégories de zones d'emploi :

. " les zones d'emploi sans difficultés prévisibles à court terme ".

En Auvergne, **Clermont Ferrand** se positionne dans cette catégorie, et au plan national, 74 zones sont dans cette situation.

. " les zones d'emploi non menacées à court terme mais risquées à moyen terme ".

En Auvergne, 10 zones d'emploi (**Aurillac, Saint Flour, Gannat, Issoire, Brioude, Moulins, Dompierre-sur-Besbre, Le Puy en Velay, Yssingeaux et Vichy**) appartiennent à ce groupe qui en comprend 131 au plan national.

. " les zones d'emploi relativement dynamiques mais potentiellement fragile à un choc malgré les atouts dont elles disposent " 13 zones au plan national ; aucune en Auvergne.

Le groupe 2 qui est celui des " zones d'emploi devant être mises en observation " comprend :

. " les zones d'emploi en difficultés mais à priori suffisamment diversifiées pour pouvoir rebondir et disposant de potentialités pour se développer " 22 zones au plan national ; aucune en Auvergne.

. " les zones d'emploi à risque à court terme en cas de choc économique "

30 zones en France ; 3 en Auvergne : **Mauriac, Ambert et Saint Pourçain**

Le groupe 3 réunit les zones d'emploi en difficultés, soit 75 zones au niveau national avec la distinction entre :

. " les zones en difficulté, malgré un positionnement dans des secteurs en bonne santé, possèdent peu de moyens pour se remettre d'un choc économique " 47 zones dont celles de **Montluçon et de Thiers**.

. " les zones d'emploi menacées malgré les potentialités " 7 zones en France

. " les zones d'emploi en grave crise économique avec des perspectives difficiles " 21 zones en France

SYNTHESE

Ces données sur les effectifs industriels et les grands établissements dans les zones d'emploi de la région montrent les grandes caractéristiques, la diversité et les contrastes entre les territoires de la région, avec une constante forte résultant du passé : l'importance de grands établissements, et la prépondérance des secteurs traditionnels qui sont soumis aux risques des mutations économiques compte-tenu de l'orientation industrielle marquée.

Une analyse prospective indique que toutes les zones d'emploi, excepté celle de Clermont-Ferrand sont imprégnées de la marque de difficultés, du simple fait du vieillissement de leur population, du manque de création et de reprise d'entreprises, de difficultés d'une grande entreprise locale, ou encore d'un secteur d'activité prépondérant. ■

DRTEFP
Auvergne

D. Lefèvre

Tableau 1 - ZONES D'EMPLOI DE LA REGION AUVERGNE - INDICATEURS DE SITUATION

Source : étude SFP réalisée par le cabinet RCT pour le compte de la DATAR en 2004

Zones d'emploi	Emploi 1990	Emploi 1999	Evolution de l'emploi 1990-1999	rang sur 348 ZE	Emploi 31/12/98	Emploi 31/12/2001	Evolution de l'emploi 1999-2001	rang sur 348 ZE	Solde migratoire 1990-1999	Population 1990	Taux d'évolution du au solde migratoire 1990-99 (%)	rang sur 348 ZE
Aurillac	32 100	32 737	2,0	191	32 984	33 738	2,3	302	-612	83 715	-0,7	227
Mauriac	11 108	10 624	-4,4	218	10 656	11 217	5,3	178	-833	35 302	-2,4	276
Saint-Flour	14 924	14 100	-5,5	330	13 897	14 679	5,6	163	-1 521	39 706	-3,8	314
Clermont-Ferrand	186 940	191 188	2,3	180	192 338	202 761	5,4	172	3 660	458 420	0,8	176
Gannat	4 236	4 299	1,5	208	4 379	5 000	14,2	4	519	14 802	3,5	89
Issoire	17 492	18 996	8,6	59	18 291	20 486	12,0	12	913	52 118	1,8	146
Brioude	11 072	11 895	7,4	71	11 596	11 946	3,0	281	327	30 244	1,1	160
Montluçon	46 343	44 859	-3,2	306	45 505	44 976	-1,2	342	-1 887	132 589	-1,4	252
Moulins	31 660	31 644	-0,1	244	31 757	33 410	5,2	181	-2 330	81 931	-2,8	295
Domierre-sur-Besbre	7 168	6 837	-4,6	323	6 593	6 877	4,3	230	-978	23 914	-4,1	318
Le Puy-en-Velay	37 540	37 564	0,1	240	37 683	38 979	3,4	269	139	99 653	0,1	203
Yssingeaux	21 784	24 381	11,9	26	24 826	25 850	4,1	235	4 427	66 894	6,6	37
Thiers	16 368	16 509	0,9	228	16 343	16 396	0,3	331	-1 477	39 408	-3,7	310
Ambert	10 624	10 207	-3,9	314	9 890	9 394	-5,0	347	593	31 212	1,9	141
Vichy	37 272	36 890	-1,0	260	36 932	39 117	5,9	153	1 084	110 315	1,0	169
Saint-Pourçain-sur-Sioule	6 932	7 680	10,8	33	7 649	7 980	4,3	228	798	20 991	3,8	83
Région Auvergne	493 563	500 410	1,4		501 319	522 806	4,3		5 788,0	1 321 214,0	0,4	
France métropolitaine	22 070 330	22 774 306	3,2	348 ZE	22 779 991	24 231 850	6,4	348 ZE	40 059,0	56 615 155,0	0,1	

DRTEFP
Auvergne

D. Lefèvre

Tableau 2 - ZONES D'EMPLOI DE LA REGION AUVERGNE - INDICATEURS DE FRAGILITE

Source : étude SFP réalisée par le cabinet RCT pour le compte de la DATAR en 2004

Zones d'emploi	Indicateur de spécialisation 2000		Indicateur de dépendance aux grandes entreprises 2000		Indicateur de dépendance aux secteurs fragiles 1990-1999		Indicateur de profil d'entreprises 2000	
	valeur	rang	valeur	rang	valeur	rang	valeur	rang
Aurillac	50,4	177	15,8	200	7,9	231	87,1	259
Mauriac	63,7	327	22,3	298	10,3	267	87,5	262
Saint-Flour	62,2	318	16,9	228	3,2	87	94,3	344
Clermont-Ferrand	47,2	110	20,5	283	1,4	15	86,6	229
Gannat	56,2	267	21,8	294	3,3	92	85,7	196
Issoire	59	293	28,8	334	3,3	92	85,9	203
Brioude	49	141	17	228	5,4	161	84,3	134
Montluçon	49,3	148	16,5	224	6,9	210	85,6	194
Moulins	50,1	168	18,2	252	2,6	66	81,4	61
Dompiere-sur-Besbre	59,5	298	32,9	339	5,7	170	85,2	177
Le Puy-en-Velay	47,9	116	17,8	243	6,6	204	87,7	264
Yssingeaux	55,5	257	10	46	17,2	320	87,9	270
Thiers	65,4	334	13	137	6,3	191	83,2	100
Ambert	54	239	22,1	296	16	316	95,2	345
Vichy	45,6	79	13,2	143	7,2	220	86,7	238
Saint-Pourçain-sur-Sioule	53,7	235	27,8	334	16,5	319	90,3	308
Seuil critique	52	348 ZE	14,4	348 ZE	10	348 ZE	85,1	348 ZE

1 - Part relative de l'emploi salarié des 5 secteurs les plus importants de la ZE dans l'emploi salarié total (NES36 hors administration)

2 - Part relative de l'emploi salarié des 4 plus grandes entreprises de la ZE dans l'emploi salarié total (NES36 hors administration)

3 - Part relative dans l'emploi salarié total de la zone de l'emploi salarié des six secteurs ayant perdu le plus d'emplois entre 1990 et 1999

4 - Nombre d'établissements de 20 à 99 salariés sur nombre d'établissements de plus de 20 salariés

DRTEFP
Auvergne

D. Lefèvre

Tableau 3 - ZONES D'EMPLOI DE LA REGION AUVERGNE - INDICATEURS DE POTENTIALITE

Source : étude SFP réalisée par le cabinet RCT pour le compte de la DATAR en 2004

Zones d'emploi	QUALIFICATION DES ACTIFS				CREATION D'ENTREPRISE				JEUNESSE DE LA POPULATION			
	Actifs bac+2 1999	Actifs non qualifiés 1999	Indice de qualification 1999	rang sur 348 ZE	Taux de création d'entreprise moyen de 1996 à 2000	rang sur 348 ZE	Taux de survie à 5 ans (créations pures)	rang sur 348 ZE	< 20 ans 1999	> 60 ans 1999	Indice de jeunesse 1999	rang sur 348 ZE
Aurillac	7 990	12 474	0,6	176	4,9	342	61,0	20	17 147	21 997	0,8	242
Mauriac	2 022	6 446	0,3	328	4,3	347	50,0	184	5 685	10 935	0,5	340
Saint-Flour	2 503	6 308	0,4	307	4,4	347	60,5	25	7 387	10 963	0,7	288
Clermont-Ferrand	62 571	49 712	1,3	26	7,3	165	50,5	176	103 994	97 940	1,1	131
Gannat	1 032	2 529	0,4	307	6,8	203	50,0	184	3 080	4 610	0,7	288
Issoire	4 176	7 710	0,5	245	6,1	267	48,2	236	10 948	13 931	0,8	242
Brioude	2 559	4 587	0,6	176	5,4	322	53,3	116	6 053	8 843	0,7	288
Montluçon	10 562	18 666	0,6	176	5,8	297	56,6	63	24 801	37 760	0,7	288
Moulins	7 912	11 275	0,7	127	5,8	297	57,1	58	17 323	20 384	0,8	242
Domptre-sur-Besbre	1 105	4 822	0,2	346	5,5	314	56,5	64	4 431	6 720	0,7	288
Le Puy-en-Velay	10 089	15 321	0,7	127	6,5	234	50,9	166	21 998	26 116	0,8	242
Yssingeaux	6 022	11 113	0,5	245	6,3	254	61,4	17	18 117	17 020	1,1	131
Thiers	2 865	6 612	0,4	307	5,4	322	56,7	61	8 452	9 479	0,9	198
Ambert	2 198	4 563	0,5	243	3,7	340	63,2	12	5 982	9 745	0,6	322
Vichy	10 289	15 649	0,7	127	6,6	226	54,0	99	21 814	31 879	0,7	288
Saint-Pourçain-sur-Sioule	1 492	3 289	0,5	243	6,4	243	61,3	18	4 487	6 352	0,7	288
Région Auvergne	135 387	181 076	0,7		5,7				281 699	334 674	0,8	
France métropolitaine	7 502 712	8 511 666	0,9	348 ZE	8,8	348 ZE	49,5	348 ZE	14 381 440	12 478 127	1,2	348 ZE

Fiche d'aide au contrôle produit (CMR)

Fiche d'aide au contrôle produit

version du 16 juillet 2004, annule et remplace version du 5 juin 2003

Entreprise (Nom et code NAF) : date :

Chantier ou atelier :

Nom commercial ou usuel de la préparation :

Fournisseur / Fabricant :

Usage / nb Utilisateur / fréquence :

nature contrat utilisateur CDI CDD ETT

Réceptier d'origine container bidon ou fut bouteilles boîte autres :

Reconditionnement oui non

Capacité litre kilo nombre Quantité totale

Présentation liquide solide aérosol pâte autres :

Type d'utilisation pulvérisation chauffage autre : produit pour essais

Nom de la substance dangereuse (indiquée sur l'étiquette ou dans la FDS) :

Etiquetage récip. Origine oui non du reconditionnement oui non



T Toxique
T+ Très toxique



Xn Nocif
Xi Irritant



C Corrosif



F Facilement inflammable
F+ Extrêmement inflammable



O Comburant



E Explosif



N Dangereux pour l'environnement

Dimension X Langue français autres

- Phrases de Risques**
- (1) R1 R2 R3 R4 R5 R6 R7 R8 R9
 - R10 Inflammable
 - R11 Facilement inflammable
 - R12 Extrêmement inflammable
 - (1) R13 R14 R15 R16 R17 R18 R19
 - R20 Nocif par inhalation
 - R21 Nocif par contact avec la peau
 - R22 Nocif en cas d'ingestion
 - R23 Toxique par inhalation
 - R24 Toxique par contact avec la peau
 - R25 Toxique en cas d'ingestion
 - R26 Très toxique par inhalation
 - R27 Très toxi. par cont. avec la peau
 - R28 Très toxique en cas d'ingestion
 - (1) R29 R30 R31 R32 R44

- R33 Danger d'effets cumulatifs
- (1) R34 R35 R36 R37 R38 R41 R42 R43
- R39 Danger d'effets irréversibles très graves
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R45 Peut causer le cancer
- R46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires
- R49 Peut causer le cancer par inhalation
- R60 Peut altérer la fertilité
- R61 Risques pend. la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité
- R63 Risque pos. pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R64 Risque pos. pour les bébés nourris au lait maternel
- R68 Possibilité d'effets irréversibles
- (1) R48 R65 R66 R67
- (1) R50 R51 R52 R53 R54 R55 R56 R57 R58 R59

Substitution	
CMR	étudiée <input type="checkbox"/>
	réalisée <input type="checkbox"/>
	non réalisée <input type="checkbox"/>
	Pourquoi ?

(1) entourer la ou les phrases mentionnée(s) absence de phrase de risque

FDS disponible oui non français oui non

16 rubriques oui non

date* : * attention à sa pertinence si elle a plus de 5 ans

les types d'EPI à utiliser sont indiqués avec précision oui non

local stockage ventilation rétention séparation des produits identifié

local adapté oui non Pourquoi :

Lieu d'utilisation système aération ventilation général oui non

captage à la source oui non

EPI utilisés gants nature : Etat / entretien :
 masque Jetable Autre Filtre: __P1 __P2 __P3 __autre.....
 lunettes
 autres :
 notice d'instruction disponible
 Aucun

Hygiène vestiaires savon adapté
 lavabo essuie mains
 eau à température réglable réfectoire

Information des salariés oui non

Etablissements SEVESO en région Auvergne

LISTE DES ETABLISSEMENTS SEVESO DE LA REGION AUVERGNE (mise à jour FEVRIER 2006)



Etablissement	Commune	CP	Adresse	Activité	Nature du risque	Observations
- SEVESO seuil haut et AS -						
AD SEVO France SAS	COMMENTRY	03600	Rue Marcel Rigot	Synthèse chimique de com plém ent pour lahm entain anin als (ém pbielstockage de préparations toxiques, rés toxiques et de liquides des rifan m ables)	Toxique (chêne 800 m)	
ALLCHEM	MONTLUÇON	03100	Rue de la Gare	Synthèse chimique organique	Toxique (bois de soufre 250 m)	
ANTARGAZ	COURNON D'AUVERGNE	63800	12 rue de l'Industrie	Dépôt de propane	Explosion - Incendie (LEVÉ cimes m obles 300 m)	
LA GARDE	CUSSET	03300	22 Bd Jean Lafaurie	Dépôt d'hydrocarbures liquides	Explosion - Incendie	
M ANURHN DEFENSE	BELLERIVE SUR ALLIER	03700	Site de Montpenis	Fabrication de munitions et dépôt d'explosifs	Explosion	Fem eture program m ée en 2006
MSD - M exck Sharp & Dohme	SANT-GERMAIN LAPRADE	43700	ZI de Bavozy	Fabrication de produits pharmaceutiques	Incendie - gaz toxique (acide chlorhydrique)	
NOBEL EXPLOSIFS	MOESAT	63190	ZA de Boubé	Dépôt d'explosifs civils	Explosion dans la future configuration (2 : 650 m - Z5 : 1300 m)	
RECTIEL	MAZEYRAT ALLIER	43300	Zone artisanale	Fabrication de mousse de polyuréthane (ém pbi de produits toxiques particuliers TD J)	Explosion - Incendie (LEVÉ cimes propane 306 m)	
ROCKWOL SOLATON	SANT-ÉLOY LES MINES	63700	ZI de Puits du Mont	Fabrication de résine de roche (ém pbi de liquides toxiques)	Toxique (ém m aldéhyde 250 m)	
SANOFIAVENTIS	VERTOLAIVE	63480		Synthèse chimique de produits pharmaceutiques	Toxique (ém m onic 600 m)	
TOTAL France	COURNON D'AUVERGNE	63800	141 Av. de la Gare	Dépôt d'hydrocarbures liquides	Explosion et incendie (200 m)	
- SEVESO seuil bas -						
BOLLORÉ ÉNERGIE	GERZAT	63360	Route de Commentry	Dépôt d'hydrocarbures		
CALDI CENTRE	COURNON D'AUVERGNE	63800	8 rue de l'Industrie	Entrepôt de produits dangereux		
Coopérative Limagne Bourbonnaise	BELLENAVES	03330	Les Cham baux	Stockage d'engrais à base de nitrate	Explosion - Incendie	
COOPACA	TRETEAU	03220		Stockage d'engrais à base de nitrate	Explosion - Incendie	
DOMAGRI	ENNEZAT	63720		Stockage d'engrais à base de nitrate	Explosion - Incendie	
EDF -GDF	AGUEP ERSE	63260		Stockage d'engrais à base de nitrate	Explosion - Incendie	
METENIER	SANT-FLOUR	15100	Les Cham ades	Dépôt de propane	Explosion	
METENIER	CLERMONT-FERRAND	63050	ZI de Boret	Dépôt de propane	Explosion	
METENIER	TOULON SUR ALLIER	03400	ZA de Lairy	Dépôt de propane	Explosion	
METENIER usine de Cateaux	CLERMONT-FERRAND	63040	Pace des cam es	Manufacture de pneumatiques	Incendie	
PEM	SAGUES STE MARIE	43300	Le Bourg	Atelier de traitement de surface (ém pbi de préparations liquides très toxiques)	Pollution	
SAGA	MASSAC	15500		Fabrication d'acétylène	Incendie - Explosion	
SUCRE DE BOURDON	AULNAT	63510	Boulevard Postal 2	Fabrication de sucre et d'alcool à partir de betteraves	Explosion et incendie (stockages d'alcool)	
TARDIF	RDIM	63200		Stockage d'engrais à base de nitrate	Explosion - Incendie	

Les compétences de l'Inspection du Travail

Une circulaire sur les compétences de l'Inspection du travail est en cours de parution
mais seulement dans le domaine de l'ÉNERGIE.

En effet, l'article L611-4 du code du travail a été modifié
suite à l'article 98 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 relative à l'ÉNERGIE.

Relèvent désormais du contrôle de l'Inspection du travail :

- les centrales thermiques classiques
- les centrales électriques des usines d'incinération des ordures ménagères
- les parcs éoliens
- le réseau de distribution d'électricité
- les ouvrages de transport et de distribution du gaz.

La compétence – nonobstant l'article L611-4 du code du travail – s'exerce dans :

- les établissements industriels et commerciaux
- les établissements publics à caractère industriel et commercial
- les services où sont effectuées des tâches à caractère industriel et commercial
- les offices publics et ministériels
- les professions libérales
- les sociétés civiles
- les syndicats professionnels et associations
- les établissements d'enseignement technique en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité.

Programme Régional Travail - Plan d'Action

1 - Réduire la précarité en Auvergne

- Combattre la précarité professionnelle et l'instabilité de l'emploi en agissant pour l'emploi par le suivi de l'application du Plan de Cohésion Sociale, en mesurant l'impact des visites et contrôles par le taux de couverture à l'issue des contre-visites, des observations relatives aux situations évolutives des salariés en contrats précaires (CDD, intérim) dans les TPE et PME notamment de la région Auvergne.

2 - Organiser l'accompagnement de la fragilisation industrielle

- par une anticipation des mutations économiques (plans sociaux, cellules de reclassement, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
- par le développement de la mobilité professionnelle
- par la réduction des inégalités et par l'amélioration des perspectives d'accès à la qualification
- par la reconnaissance des compétences
- par la facilitation de la création et de la transmission d'entreprises.

3 - Conforter le dialogue social

- Identifier les entreprises de 11 à 49 salariés non pourvues de délégués du personnel n'ayant pas organisé d'élections (taux de couverture visites par contre-visites, nombre d'observations et de procès-verbaux de carence).
- Apporter conseil pour l'amélioration du dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Dynamiser la négociation collective en améliorant les conditions de celle-ci (part des entreprises et des salariés ayant négocié au moins une fois dans l'année).

4 - Continuer à prévenir et réduire les risques professionnels

- par des actions coordonnées dans l'ensemble des actions d'information sur la santé et la sécurité au travail menées auprès des entreprises (priorités de la politique santé-sécurité)
- par le contrôle des sites Seveso présents en Auvergne
- par des visites d'inspection permettant de suivre la conformité des démarches Evaluation des Risques Professionnels (ERP)
- par la prise en compte dans l'ERP des troubles musculosquelettiques (TMS)
- par le contrôle de l'application de la réglementation (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) – (notamment dans le secteur travail du bois pour le département du Cantal)
- par la poursuite des contrôles des chantiers du Tramway de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et du tunnel du Lioran (Cantal)

L'impact de ces actions étant mesuré par le taux de couverture des visites et contre-visites (voir tableau suivi des objectifs et des indicateurs de performance).

Pour méthodologiquement appuyer l'action de l'Inspection du Travail, six groupes de travail sont mis en place à savoir :

- risques chimiques
- hôtels, cafés, restaurants (HCR)
- bâtiment et travaux publics (BTP)
- accompagnement des mutations économiques
- harmonisation des saisies CAP Sitere.

5 - Un plan régional Santé Travail engageant les services régionaux à l'horizon 2009,

et leurs partenaires (CRAM, ARACT, OPPBTP) ainsi que la médecine de santé au travail dans une nouvelle dynamique afin d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels en encourageant les entreprises à être actrices dans la démarche ERP et par :

- la promotion du rôle des CHSCT dans tous les établissements
- le développement à ne pas relâcher de la prévention des accidents routiers du travail
- la mise en œuvre du principe de substitution de substances chimiques les plus dangereuses (CMR).

Ce programme a pour ambition d'accroître la pertinence des actions de contrôle, en renforçant l'efficacité des visites et contre-visites et en diffusant la culture de prévention sur tous les lieux de travail.

Suivi des objectifs et des indicateurs de performance (BOP 4)

Objectifs	Opérations à conduire	Unité opérationnelle	Synthèse	Résultats attendus	Indicateurs activité	Indicateurs d'impact
Action 1 : Réduire et prévenir les risques professionnels	Maintien de l'action CMR Continuation des actions ERP avec prise en compte dans contrôle des TMS Contrôles des entreprises et établissements Seveso Poursuite des contrôles de chantiers spécifiques - tunnel du Lioran - chantiers du Tramway de Clermont-Ferrand	IT et DDTEFP IT et DDTEFP (Cantal) IT et DDTEFP (concernées) IT et DDTEFP (Cantal et Puy-de-Dôme)	Sitere Sitere	Actions prioritaires contrôles TPE/PME (secteur métallurgie, plasturgie et commerce) + secteur travail du bois (Cantal)	Nombre d'entreprises visitées	% de substitution CMR % de contre-visites mesurant l'amélioration de la substitution
Action 2 : Renforcer l'effectivité du droit	Contrôle des TPE et PME (prédominance secteur commerce et chantiers du BTP)	IT et DDTEFP		Réduction du nombre de contrats précaires, de situations d'intérim	Nombre de visites avec observations	Taux de couverture Nombre de contre-visites et visites
Action 3 : Dialogue social et démocratie sociale	Identifier les entreprises de 11 à 49 salariés non pourvues de délégués du personnel spécifique au Cantal (secteur bois) Contrôler le bon fonctionnement des IRP S'assurer dans les entreprises de plus de 50 salariés de la mise en place des délégués du personnel, CE (DUP), CHSCT	IT et DDTEFP IT et DDTEFP Haute-Loire DDTEFP-COLTI	Sitere	Mesurer l'implantation des délégués du personnel et du renouvellement des délégués du personnel	Nombre de visites Nombre de PV de carence Nombre d'entreprises non pourvues	Taux de couverture suite à contre visites
Action 4 : Lutte contre le travail illégal	Cibler les entreprises du BTP, spectacles, HRC et gardiennage	DDTEFP-COLTI	Sitere	Augmentation sensible du nombre de contrôles Colti et Hors Colti	Part des contrôles en entreprises donnant lieu à procès-verbal Part des interventions conjointes	Nombre de contrôles Secteurs ciblés / nombre total de contrôle sur le travail illégal
Objectifs globaux	Ciblage de l'intervention des services de l'Inspection du travail sur les priorités de la Politique Travail y compris pour 2007	DRTEFP- DDTEFP IT		Part des contrôles portant sur les objectifs nationaux		

Ont contribué à renseigner ce document les institutions



Observatoire Régional
Emploi des personnes handicapées en Auvergne

*Et de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle d'Auvergne :*

Jean-Claude BESSON

Pascal BODIN

Brigitte DUBRAY

Marianne DUPRONT

Michel FAUVET

Dominique LEFEVRE

Patrick LEMAIRE

Karine RAYNAL

Corinne SAVOIE

Manuella TAVARES

Lylliane WIECZOREK.

**direction
régionale
du Travail
de l'Emploi
et de la
Formation
Professionnelle
Auvergne**

Centre d'Affaires Gergovia
65, boulevard François Mitterrand
boîte postale 414
63011 Clermont-Ferrand Cédex 1

Téléphone : 04 73 43 14 14

Télécopie : 04 73 34 03 00

Directeur de la
Publication :
Pascal Bodin

**MAI
2006**